

P
A
D
D

**Projet
d'Aménagement et de
Développement Durables**

Scot approuvé
Conseil syndical du 19-12-13

Scot Sud Loire

EDITORIAL

Au tournant des années 2000, nos intercommunalités du Sud Loire : Saint-Etienne Métropole, Loire Forez, Pays de Saint-Galmier, Monts Pilat et la commune de Chazelles-sur-Lyon, se sont organisées et ont voulu créer ensemble une scène de dialogue et de stratégie concertée : la Conférence du Sud Loire, qui a tracé les premiers axes de coopération sur le développement économique, les déplacements et l'organisation du territoire dans l'espace métropolitain.

La décision d'engager en commun un Scot dans le Sud Loire pour répondre au cadre de la loi Solidarités et Renouveau Urbain a marqué historiquement notre volonté de relever ensemble les défis posés au territoire et de construire un projet commun pour un développement cohérent et durable.

La décision de renouveler en 2012 la construction commune d'un Scot Sud Loire pour répondre au cadre de la loi Engagement National pour l'Environnement marque à nouveau notre volonté de construire un territoire tourné vers l'avenir, cohérent dans ses orientations de développement et respectueux des différences de nos territoires.

Le PADD du Schéma de Cohérence Territoriale Sud Loire porte une grande ambition pour que ce territoire de 514 000 habitants prenne toute sa place comme pôle de développement majeur et attractif dans l'aire métropolitaine Lyon/Saint-Etienne.

Nous valoriserons nos complémentarités, mettrons en réseau nos compétences et nos capacités de recherche et d'innovation, mutualiserons l'organisation de notre espace économique, pour structurer un pôle économique attractif et diversifié.

Nous relèverons le défi démographique posé au Sud Loire en offrant un cadre de vie et une offre résidentielle de qualité qui permettent à la fois aux habitants du Sud Loire et à de nouveaux ménages de trouver des parcours résidentiels et professionnels diversifiés.

Nous mettrons en œuvre pour les années à venir un « modèle de développement » différent, moins consommateur d'espace et de ressources. Nous assurerons la préservation et la valorisation de nos territoires agricoles et naturels, de nos paysages et patrimoines, qui sont des « biens communs » de notre territoire. Nous organiserons notre développement urbain en donnant priorité au renouvellement urbain et en maîtrisant les nouvelles extensions urbaines dans l'espace et le temps. Nous conforterons nos centralités, nos villes et nos villages, comme lieux de vie, de services mais aussi de mixité et de convivialité permettant une richesse des interactions sociales.

Nous avons l'ambition de faire vivre ce lien social de la proximité auquel nous sommes profondément attachés, d'assurer le dynamisme de nos différents territoires dans leur diversité rurale, urbaine et périurbaine, et d'affirmer Saint-Etienne comme un « cœur d'agglomération » dynamique pour que notre territoire prenne toute sa place dans l'espace métropolitain, régional, national et européen.

SOMMAIRE

	PREAMBULE	7
CHAPITRE 1	Un positionnement : construire un pôle de développement multipolaire dans l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Etienne	13
	1.1 STIMULER LES DYNAMIQUES DU SUD LOIRE	16
1.1.1	Structurer le Sud Loire comme un pôle économique majeur	16
1.1.2	Développer le potentiel d'innovation du Sud Loire, favoriser la recherche et les coopérations scientifiques et techniques	17
1.1.3	Aménager et promouvoir de manière concertée l'espace économique métropolitain	18
1.1.4	Enrichir l'offre stéphanoise d'enseignement supérieur	19
1.1.5	Promouvoir une offre de tourisme, loisirs et culture coordonnée à l'échelle métropolitaine	20
	1.2 DEVELOPPER DES COOPERATIONS DE PROXIMITE AVEC ROANNE ET L'AUVERGNE	22
1.2.1	Développer les coopérations dans le quadrilatère Clermont-Ferrand / Saint- Etienne / Roanne / Lyon	22
1.2.2	Coopérer avec les bassins de vie de proximité de l'Yssingelais, du centre Loire et des Monts du Lyonnais	22
	1.3 STRUCTURER DES ESPACES DE DEVELOPPEMENT SOLIDAIRES AU SEIN DU SUD LOIRE	24
1.3.1	SAINT-ETIENNE ET SA COURONNE : une dynamique à construire	24
1.3.2	LA VALLEE DU GIER : un projet pour rendre la vallée attractive dans l'espace métropolitain	26
1.3.3	LA VALLEE DE L'ONDAINE : une logique de vallée à conserver	27
1.3.4	LE SUD PLAINE DU FOREZ : un territoire de projet entre péri urbanité et nouvelle centralité d'échelle Sud Loire à construire	29
1.3.5	L'AGGLOMERATION DE MONTBRISON /SAVIGNEUX : une centralité à conforter	31
1.3.6	LES TERRITOIRES RURAUX DU SUD LOIRE : des spécificités à conserver, un rôle à affirmer dans la dynamique globale	32

1.4	AMELIORER L'ACCESSIBILITE DU SUD LOIRE AVEC LES AUTRES TERRITOIRES	35
1.4.1	S'appuyer sur l'armature aéroportuaire de Rhône -Alpes	35
1.4.2	Renforcer et faciliter les liaisons ferroviaires longues distances et métropolitaines	36
1.4.3	Améliorer l'accessibilité routière	38
1.4.4	Assurer l'accès au haut débit et au très haut débit des entreprises et de la population	39

CHAPITRE 2 Un dessein : préserver et valoriser les milieux naturels, agricoles et forestiers **41**

2.1	PRESERVER LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES POUR GARDER UN CADRE DE VIE DE QUALITE	43
2.1.1	Protéger et pérenniser une agriculture périurbaine nourricière	43
2.1.2	Maintenir une agriculture dans les territoires de montagne	44
2.1.3	Protéger les espaces d'agriculture spécialisée	45
2.1.4	Préserver les fonctions écologiques et économiques des massifs forestiers	45
2.1.5	Lutter contre la régression des espaces agricoles et naturels et organiser les moyens de sa mise en œuvre	46
2.2	STOPPER L'EROSION DE LA BIODIVERSITE ET METTRE EN ŒUVRE UNE TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE SUD LOIRE	48
2.2.1	Préserver et valoriser les « cœurs verts » et la qualité exceptionnelle des réservoirs de biodiversité	48
2.2.2	Identifier et rendre fonctionnel des corridors écologiques terrestres et aquatiques	48
2.2.2.1	Identifier et préserver des corridors écologiques terrestres	48
2.2.2.2	Garantir le bon fonctionnement des corridors aquatiques	49
2.2.3	Placer le fleuve Loire comme un élément fédérateur du territoire	50

	2.3	CONFORTER LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE	51
	2.3.1	Préserver le paysage des espaces ruraux et naturels	51
	2.3.2	Mettre en valeur les espaces de contact entre la ville et la nature	52
	2.3.3	Valoriser le patrimoine et la qualité urbaine	52
	2.3.4	Améliorer le paysage des entrées de ville et les bordures de voies d'accès principales	53
CHAPITRE 3		Une perspective : préserver les ressources et adapter le Sud Loire au changement climatique et aux risques	55
	3.1	PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU ET CONSTRUIRE UNE ADEQUATION ENTRE RESSOURCES ET BESOIN POUR LE SUD LOIRE	56
	3.2	CONFORTER LA GESTION DES DECHETS ET PRÉSERVER LES MATIERES PREMIERES	58
	3.3	PRÉPARER L'AVENIR ENERGETIQUE ET ADAPTER LE TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	59
	3.3.1	Améliorer le bilan énergétique de territoire	59
	3.3.2	Permettre le développement des énergies propres et renouvelables	60
	3.3.3	Adapter le Sud Loire au changement climatique	61
	3.4	PRÉVENIR LA POPULATION DU SUD LOIRE DES RISQUES ET DES NUISANCES	62
	3.4.1	Limiter l'exposition des populations au bruit et à la pollution	62
	3.4.2	Intégrer la gestion des risques dans l'urbanisme et informer la population	63
	3.4.2.1	Agir contre le risque d'inondation	63
	3.4.2.2	Se mobiliser pour la dépollution des sols	64

CHAPITRE 4	Une ambition : mettre en œuvre un modèle de développement ambitieux et maîtrisé	65
4.1	STRUCTURER LE TERRITOIRE AUTOUR DES CENTRALITES	68
4.1.1	Renforcer Saint-Etienne comme centralité d'échelle métropolitaine	68
4.1.2	Conforter les «centralités» comme lieux de vie privilégiés	69
4.1.2.1	Renforcer les centralités d'échelle Sud Loire	69
4.1.2.2	Conforter les centralités intermédiaires de bassin de vie ou relais d'agglomération	70
4.1.2.3	Affirmer le rôle des centralités locales	71
4.2	CONFORTER L'IDENTITE DES ZONES RURALES PAR UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT RAISONNEE	72
4.2.1	Le développement des activités agricoles et sylvicoles	72
4.2.2	Le maintien des activités industrielles, artisanales, commerciales et de services	73
4.2.3	Le développement du tourisme et des loisirs	73
4.2.4	Une offre résidentielle adaptée au milieu rural, une qualité de vie à développer	74
4.3	RENFORCER L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE ET LA MIXITE DE L'HABITAT	76
4.3.1	Maintenir une répartition équilibrée de la production de logements sur le Sud Loire	76
4.3.2	Répondre aux besoins en logements des habitants du Sud Loire en diversifiant l'offre	78
4.3.3	Attirer de nouveaux ménages dans le Sud Loire	79
4.4	METTRE EN OEUVRE UNE STRATEGIE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'EMPLOI	81
4.4.1	L'organisation spatiale du développement économique : la mise en œuvre d'un schéma de développement économique et de l'emploi pour le Sud Loire	82
4.4.2	Favoriser une offre commerciale équilibrée et de qualité	85
4.4.3	Conforter les activités publiques : santé, éducation, police, justice...	87

4.5	ORGANISER UN DEVELOPPEMENT SPATIAL MAITRISE	89
4.5.1	Priorité au renouvellement urbain et aux tissus urbains existants	89
4.5.2	La maîtrise de l'extension urbaine	90
4.5.2.1	Les objectifs quantitatifs	90
4.5.2.2	Les objectifs qualitatifs	91
4.6	ARTICULER DEVELOPPEMENT URBAIN ET DESSERTE EN TRANSPORTS ALTERNATIFS A LA VOITURE INDIVIDUELLE	93
4.6.1	Favoriser les déplacements de courtes distances en modes doux par une urbanisation en continuité des centres et la mixité des fonctions	93
4.6.2	Privilégier le développement urbain dans les centralités et les espaces desservis par les transports collectifs	93
4.6.3	Organiser des zones d'emplois desservies par des transports collectifs ou par un système de transport alternatif à la voiture individuelle	94
4.7	PROMOUVOIR UN MAILLAGE DES TERRITOIRES DU SUD LOIRE, PAR UN SYSTÈME DE DÉPLACEMENT DURABLE	96
4.7.1	Assurer une complémentarité entre les modes de déplacement	96
4.7.2	Développer et renforcer l'offre de transports collectifs à travers un schéma de transports collectifs global pour le Sud Loire	97
4.7.3	Aménager un réseau de voiries hiérarchisé dans le Sud Loire complémentaire au réseau de transports collectifs	99
	GLOSSAIRE	101

PREAMBULE

Les ambitions pour le Sud Loire

Le projet de développement durable du Sud Loire s'inscrit à l'horizon 2030 dans une perspective de développement et de croissance, en cohérence avec l'objectif phare de renforcement de l'attractivité économique et résidentielle du territoire, conformément aux orientations de la DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Cette perspective implique une poursuite de l'inversion des tendances sociodémographiques récentes du Sud Loire par rapport à l'aire métropolitaine lyonnaise et un renversement de tendance pour les secteurs les plus urbains du territoire.

La consommation d'espace a été très forte dans le Sud Loire durant les dernières décennies et s'est accompagnée d'un processus d' "éclatement urbain" : dissociation croissante des lieux d'emploi, de résidence, de loisirs, traduite par une déprise des centres urbains, l'étalement pavillonnaire, mais aussi la multiplication d'espaces périphériques comme les surfaces commerciales.

Il est nécessaire d'introduire la "culture du sol" dans les modes de développement urbain comme ressource naturelle limitée et comme patrimoine commun, difficile à reconstituer une fois détruit. Pour cette raison, il faut mettre en œuvre des modes de croissance urbaine moins consommateurs d'espace et une reconquête des centres urbains existants.

Ainsi, dès aujourd'hui, le Scot Sud Loire veut promouvoir un modèle de développement du territoire qui soit durable.

Ce modèle s'appuie sur la complémentarité du monde rural et du monde urbain dans le Sud Loire, complémentarité incontournable qui lui confère son identité propre.

Ses objectifs généraux, appuyés sur les orientations des lois Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) et Engagement National pour l'Environnement (ENE), de la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) et de la Charte du Parc Naturel régional du Pilat, sont :

- la construction d'un Sud Loire multipolaire
- la création d'une offre attractive de logements et le développement de la mixité sociale par l'habitat
- le renforcement et la préservation des zones rurales
- le développement des activités et de l'emploi
- le développement des services et des équipements publics
- l'organisation d'un développement spatial maîtrisé.

Le Scot Sud Loire se place résolument dans les orientations de l'article L 110 du code de l'urbanisme et poursuit un projet visant à :

- Respecter l'environnement, patrimoine commun de la nation (cf chapitre 2 et 3),
- assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources (cf chapitre 1 et 4),

- gérer le sol de manière économe (cf chapitre 2),
- réduire les émissions de gaz à effet de serre (cf chapitre 3),
- réduire les consommations d'énergie et économiser les ressources fossiles (cf chapitre 3),
- assurer la protection des espaces naturels et des paysages (cf chapitre 2),
- préserver la biodiversité notamment par la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques (cf chapitre 2),
- assurer la sécurité et la salubrité publiques (cf chapitre 3),
- promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales (cf chapitre 4),
- rationaliser la demande en déplacements (cf chapitre 4),
- contribuer à la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement (cf chapitre 3).

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Sud Loire a pour objectif de répondre aux enjeux environnementaux du territoire et aux ambitions d'attractivités résidentielle et économique du territoire considérées comme les trois facettes indispensables d'une même stratégie de développement au sein de l'espace métropolitain de la DTA.

INSCRIRE LE TERRITOIRE DANS LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Comme dans nombre de territoires, la pression de l'urbanisation impacte l'environnement et menace les ressources naturelles.

Le Scot Sud Loire ambitionne d'assurer la préservation de ses richesses écologiques et naturelles.

Le projet s'engage à une maîtrise de la consommation foncière dans un souci de préservation de la biodiversité et à une préservation des principales connexions naturelles et aquatiques protégeant ainsi les fonctionnalités écologiques du territoire.

Le Scot définira des espaces naturels et des connexions écologiques qui feront l'objet de mesures de protections particulières et à partir desquels les espaces de développement seront définis.

Le projet ambitionne de limiter les effets de la pollution atmosphérique sur le réchauffement climatique de façon transversale en favorisant le développement de l'usage des transports en commun et en intensifiant le développement urbain à proximité de ces transports collectifs.

Il conviendra pour cela de créer un nouveau modèle de développement territorial, de réduire le trafic routier, de développer l'usage des modes alternatifs, de promouvoir et de développer des formes urbaines et des bâtiments économes en énergie.

A l'objectif général de conserver une bonne qualité de l'air en Sud Loire et de répondre, à l'échelle du Scot, aux exigences en matière d'émission de CO₂, s'ajoutent aujourd'hui des préoccupations de réduction des charges pour les ménages, les collectivités et les entreprises à travers des objectifs d'économies d'énergie et d'un recours plus élevé aux énergies renouvelables.

Dans la suite des PCET de son territoire, le Scot Sud Loire s'inscrit donc dans les objectifs des 3*20 à l'échelle nationale :

- Augmenter de 20% l'efficacité énergétique
- Diminuer de 20% les émissions de gaz à effet de serre
- Produire 20% d'énergie à partir d'énergies renouvelables à l'horizon 2020 par rapport à 1990

Avec la définition de son modèle de développement visant à maîtriser la demande en déplacements, à favoriser la production d'un habitat et de formes urbaines économes en énergie, et à développer les potentiels de production d'énergies renouvelables, le Scot Sud Loire vise à préserver les énergies fossiles.

ACCOMPAGNER LES TENDANCES DEMOGRAPHIQUES ET DEFINIR UNE POLITIQUE EQUILIBREE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS

Afin de donner un ordre de grandeur des niveaux de production de logements attendus, un scénario a été décliné en termes démographiques et ensuite traduit en besoins potentiels de logements.

Ce scénario volontariste repose sur les hypothèses suivantes :

- le maintien d'un ratio entre emplois et actifs qui reste équilibré et supérieur à 1 synonyme d'un territoire dynamique concentrant des emplois et rayonnant au-delà de ses frontières institutionnelles
- un objectif démographique pour l'ensemble du Sud Loire, de 50 000 habitants supplémentaires entre 1999 et 2030
- l'accroissement du parc des résidences principales de 32 800 logements entre 2014 et 2030 pour répondre aux besoins des populations en place (décohabitation des ménages, parcours résidentiels) et aux exigences de renouvellement du parc existant
- l'accroissement du parc des résidences principales de 17 800 logements entre 2014 et 2030 pour accueillir les habitants supplémentaires.

Soit un scénario nécessitant la réalisation de 50 600 logements supplémentaires au total entre 2014 et 2030, impliquant de mettre en œuvre une stratégie d'attractivité résidentielle.

RENFORCER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET LA CREATION D'EMPLOIS

L'objectif du Scot est d'assurer le renforcement du Sud Loire comme pôle d'activité et d'emploi, ainsi que son rayonnement dans l'aire métropolitaine lyonnaise.

Le PADD retient un scénario ambitieux et de croissance de + 50 000 habitants et a pour objectif de maintenir son ratio entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs au dessus de 1.

Le Sud Loire se donne des moyens collectifs de développer son tissu industriel au travers d'une offre foncière à vocation économique diversifiée tant en zone industrielle moderne qu'en renouvellement urbain.

Il ambitionne de développer 6 filières d'excellence (cf chapitre 1) et placer son tissu économique de pointe au cœur des évolutions nationales et européennes.

Il entend encourager le développement d'emplois tertiaires (non directement dépendants de l'industrie).

L'objectif est de capter dans le Sud Loire une offre de qualité de services supérieurs aux entreprises favorisant le développement des filières innovantes.

A cette fin, une offre immobilière tertiaire adaptée, conséquente et lisible, doit être développée en cœur d'agglomération, confortant ainsi la densité urbaine et la mixité fonctionnelle.

Le Scot entend accompagner le développement de l'économie résidentielle.

Entendu comme les emplois directement générés par la présence d'habitants sur un territoire, ce secteur représente un enjeu économique important.

Les enjeux sous-jacents pour le Sud Loire vis-à-vis de ce secteur sont d'ordre :

- démographique : le vieillissement de la population et le relatif dynamisme de la natalité favorisent le recours à une aide extérieure pour les services nécessaires à la vie quotidienne
- social : le développement des emplois de services à la personne est favorisé par la hausse du taux d'activité des femmes, la progression du nombre de familles monoparentales et l'aspiration à une plus grande consommation de loisirs, sport, culture.

Le Scot a pour objectif de développer l'accueil de nouveaux habitants et de générer ainsi des emplois induits qui contribueront à l'amélioration du cadre de vie de l'ensemble de la population.

Au regard de ces enjeux, le projet se fixe comme ambition de faire de ces nouveaux emplois, notamment dans le champ des services à la personne, des emplois professionnels et qualifiés et d'agir en faveur de la structuration d'une filière locale de l'économie résidentielle.

Au même titre que l'industrie, les activités agricoles et sylvicoles font partie intégrante de l'économie du Sud Loire.

Malgré un recul du nombre d'exploitations agricoles et sylvicoles, les emplois dans ces filières sont encore nombreux.

Le Scot porte l'ambition de les maintenir et de les développer au regard de leurs fonctions de productions de biens de consommation, mais également pour leurs fonctions de gestion de l'espace et de valorisation paysagère.

Les activités sylvicoles pourraient également devenir à l'avenir un gisement économique important, par le développement équilibré des filières bois construction et bois énergie.

Les objectifs fixés par le Scot sont:

- d'identifier les secteurs à forte valeur agronomique afin de les préserver pour assurer leur pérennité
- de développer une politique de « labels »
- de favoriser la diversification des circuits de distribution (circuits courts) et de valorisation (industrie du bois, de l'agro-alimentaire, des éco-énergies...)

- de préserver la ressource sol pour éviter le morcellement des espaces agricoles et forestiers qui fragilise leur rentabilité économique.

STRUCTURER L'OFFRE EN EQUIPEMENTS, COMMERCES ET SERVICES

Le projet à l'objectif de répondre aux besoins des populations du Sud Loire et à ceux engendrés par la population nouvelle en termes d'équipements, services et commerces, dans le souci d'offrir une bonne qualité de vie.

Le rapport de présentation a montré que le Sud Loire était doté d'un bon niveau d'équipement (services publics, scolaire, santé, culture, sport...) par rapport à sa population.

Le Scot Sud Loire se donne pour ambition de conforter, renouveler et organiser l'offre d'équipement du Sud Loire afin d'accompagner les orientations de développement.

De manière plus ciblée, il s'agira de conforter et organiser l'offre scolaire primaire et secondaire et de développer et organiser les équipements et services à la petite enfance et aux personnes âgées du Sud Loire.

Concernant les équipements, commerces et services, le Scot ambitionne de s'articuler autour de deux principes :

- localiser les nouveaux équipements, services et commerces dans les villes et bourgs formant des « centralités »
- accueillir préférentiellement les nouveaux ménages dans les villes et bourgs bien dotés en équipements, services et commerces.

Il s'agit ainsi de faciliter l'accès des équipements et services à toute la population, d'optimiser leur fréquentation, de les faire contribuer à l'animation des centres, de faciliter les modes de déplacements alternatifs à la voiture, et de limiter la consommation de l'espace.

S'INSCRIRE DURABLEMENT DANS LE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE LYONNAISE

Le Scot a pour ambition de définir un projet pour le Sud Loire inscrit durablement dans les dynamiques de l'aire métropolitaine lyonnaise et se positionne également dans ses choix de développement dans cet espace à l'échelle européenne afin de :

- . **favoriser l'emploi** en suscitant un dynamisme économique maîtrisé, articulé autour de pôles d'innovation reconnus, de services aux entreprises améliorés, des besoins des résidents, d'infrastructures optimales et d'un soutien appuyé à l'enseignement supérieur et la recherche,
- . **améliorer la mobilité** par la mise en place d'un réseau de transports collectifs intermodal et cohérent à l'échelle métropolitaine et le développement d'initiatives locales alternatives à la voiture particulière,
- . **garantir la qualité de vie** en préservant les espaces naturels et agricoles et en promouvant un développement territorial équilibré et cohérent, autour du modèle de métropole multipolaire,

Ces ambitions sont déclinées au sein du chapitre commun InterScot du PADD.

CHAPITRE

1

Un positionnement : construire un pôle de développement multipolaire dans l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Etienne

**Un positionnement :
construire un pôle
de développement
multipolaire dans
l'aire métropolitaine
Lyon - Saint-Etienne**

Le projet a l'ambition de construire le territoire Sud Loire comme un pôle de développement majeur et attractif qui contribue à une dynamique solidaire de l'aire métropolitaine lyonnaise, pour lui donner une dimension européenne.

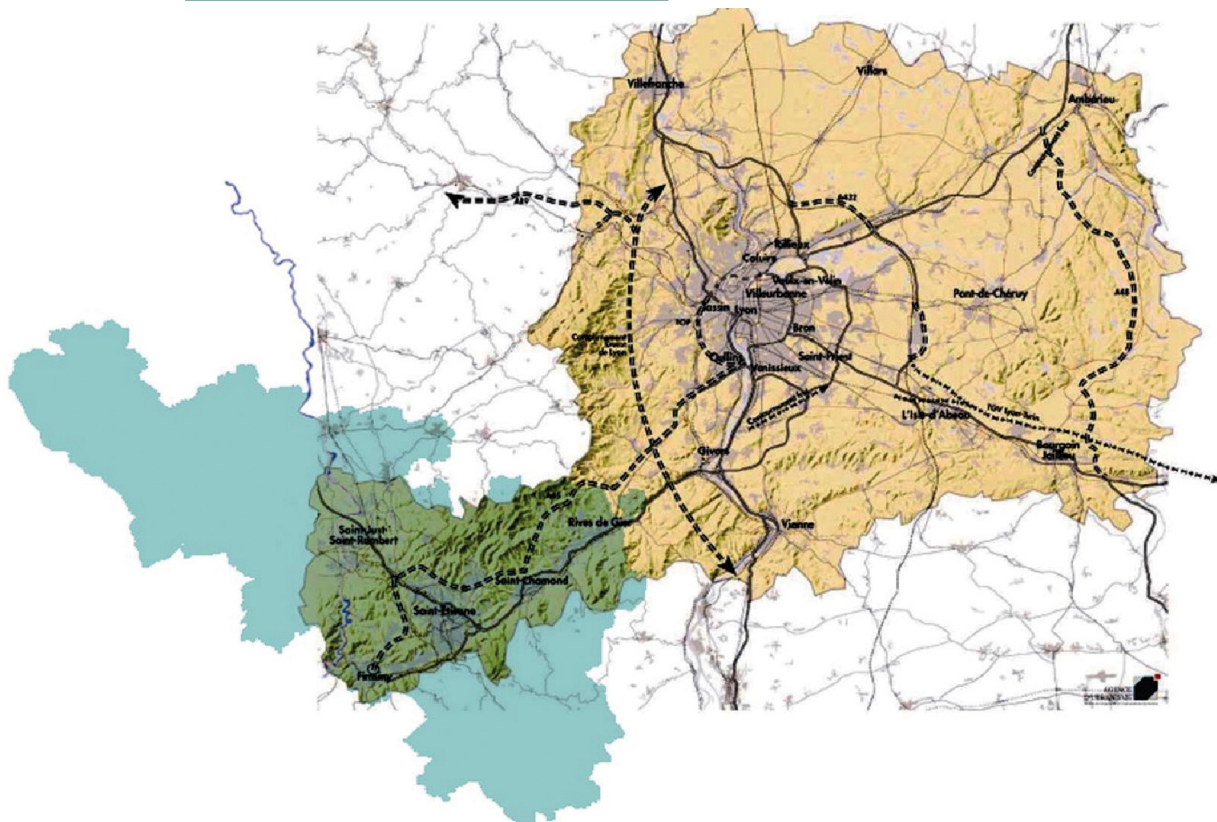
Dans l'espace métropolitain de 3 067 000 habitants (2009) et 1 322 970 emplois (2009) où le «fait urbain» est très présent, les collectivités du Sud Loire ont la volonté de construire une aire métropolitaine multipolaire, structurée par les différents pôles urbains qui la composent, autour du duo moteur Lyon / Saint-Etienne. Elles ont aussi la volonté d'organiser une aire métropolitaine accueillante où la qualité du cadre de vie dépend essentiellement de la présence de zones rurales à proximité des zones urbaines.

Le développement de ces zones rurales passe par leur capacité à maintenir et développer des activités économiques et des services tout en préservant leur identité, leur patrimoine et les vocations de leurs espaces naturels et agricoles, patrimoine commun et inaliénable de tout le territoire.

Le Sud Loire est porteur d'une vision et d'une stratégie communes à cette large échelle que l'on trouve formalisées dans la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) de l'aire métropolitaine lyonnaise, démarche conduite par l'Etat en concertation avec les collectivités et dont les orientations donnent un cadre stratégique à une large part du territoire du Scot Sud Loire.

Le Scot s'attache à mettre en œuvre cette DTA sur son territoire de prescriptions et permet d'élargir à l'ensemble de son territoire ses orientations de structuration.

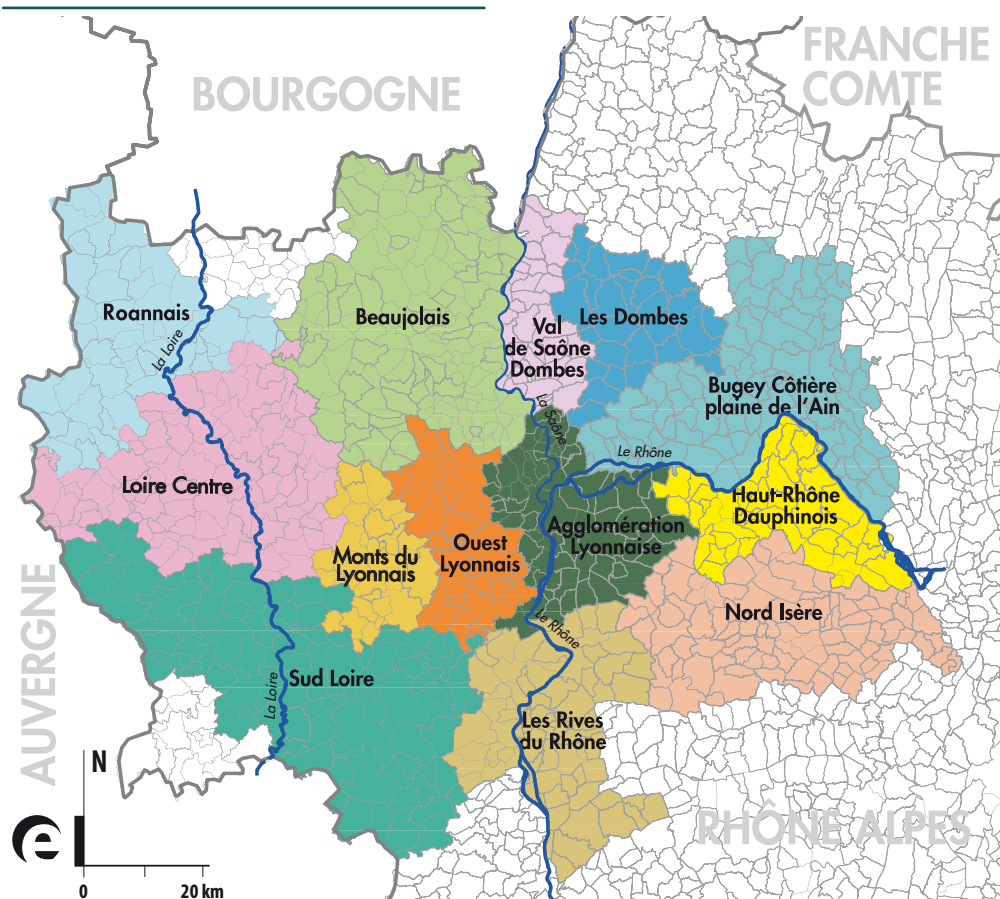
DTA et Scot Sud Loire



**Un positionnement :
construire un pôle
de développement
multipolaire dans
l'aire métropolitaine
Lyon – Saint-Etienne**

Elles sont aussi portées dans le cadre de l'inter-Scot qui rassemble les 13 Scot de l'aire métropolitaine et sont exprimées dans un chapitre commun inter-Scot joint au présent document.

Inter-Scot et Scot Sud Loire



Avec 514 000 habitants (2009) et 205 000 emplois (2009), le Sud Loire représente un poids significatif dans l'aire métropolitaine lyonnaise.

Le Scot a pour objectif de développer un Sud Loire attractif au point de vue économique, culturel et résidentiel dans l'espace métropolitain. Le Sud Loire doit être un pôle de croissance attractif et à ce titre :

- participer au rayonnement métropolitain par son capital humain, économique, son offre culturelle, éducative, touristique et son patrimoine
- être créateur d'innovation et d'emplois, attractif au plan démographique
- contribuer à l'aménagement harmonieux de l'espace métropolitain par la maîtrise de l'extension urbaine et le développement des centralités en valorisant ses espaces naturels comme point d'appui à son attractivité résidentielle, et par la valorisation de son potentiel tourisme-loisirs
- s'inscrire dans un système fluide de déplacements métropolitains qui facilite les échanges, la connexion et l'ouverture aux autres territoires et au monde
- développer les coopérations institutionnelles, économiques, culturelles et favoriser pour ses habitants, entreprises et acteurs le sentiment d'une « appartenance métropolitaine commune ».

1.1 STIMULER LES DYNAMIQUES DU SUD LOIRE

1.1.1 Structurer le Sud Loire comme un pôle économique majeur

L'objectif porté par le Sud Loire est de renforcer les échanges et les coopérations afin de construire un espace économique métropolitain de taille européenne dans une économie mondialisée. Le Sud Loire porte donc l'ambition d'être un pôle économique majeur dans l'aire métropolitaine lyonnaise.

Il s'agit de miser sur quelques pôles d'excellence et quelques filières spécifiques pour faire évoluer le territoire.

Aujourd'hui la nécessité d'avoir une lisibilité, d'atteindre une masse critique pour avoir du poids, amène à se poser la question de la spécialisation.

Pour assurer la lisibilité du positionnement économique du Sud Loire dans l'aire métropolitaine lyonnaise, le Scot a pour objectifs prioritaires de :

- dynamiser les pôles de compétitivité et d'excellence
- conforter un nombre limité de filières économiques spécifiques.

Le Sud Loire va axer son positionnement et renforcer ses efforts sur un nombre restreint de compétences technologiques et économiques ayant une visibilité et des potentiels de coopération aux échelles métropolitaine et interrégionale.

Les objectifs sont :

- d'accélérer la mutation technologique du secteur spécifique du Sud Loire : la mécanique et les biens d'équipement. Il s'agira de développer le pôle de compétitivité ViaMeca, piloté par le Sud Loire (avec le Massif central) en lien avec les autres pôles de compétitivité rhônalpins, notamment celui sur le matériel de transport (Lyon Urban Bus and Truck)
- d'accélérer le développement des pôles d'excellence disposant d'un fort potentiel de Recherche et Développement (R&D) et déjà bien structurés en développant le lien industrie/recherche :
 - . le pôle optique Rhône-Alpes, inscrit dans le pôle de compétitivité grenoblois des nanotechnologies (Minatec)
 - . le pôle des technologies médicales inscrit dans le pôle de compétitivité textile (Techtera)
 - . le cluster rhônalpin Sporaltec dont le siège est à Saint-Etienne
- de structurer deux stratégies d'innovation transversales :
 - . faire du Design un pôle économique qui associe entreprises, formation, recherche et culture autour de la Cité Internationale du Design. L'objectif est d'accroître la visibilité métropolitaine, régionale et internationale du Design pour accueillir de nouvelles entreprises et favoriser le développement de projets de jeunes designers. Il s'agira également de percevoir le design comme un soutien à l'industrie, une valeur ajoutée innovante.
 - . structurer une stratégie Santé, en relation avec les agglomérations lyonnaise et clermontoise, pour attirer de nouvelles activités spécialisées dans ce domaine. Pour ce faire, seront valorisés la présence du CHU et son offre de formation et recherche, le Cancéropôle Rhône-Alpes Auvergne (CLARA) ainsi que le potentiel des PME locales sur ce secteur.

1.1 STIMULER LES DYNAMIQUES DU SUD LOIRE

Enfin une priorité est de développer les services aux entreprises (informatique, conseil, finance...) comme levier majeur pour l'innovation, la mutation économique du territoire et la création d'emplois hautement qualifiés.

Le développement économique du Sud Loire (explicité au chapitre 4.4) s'appuiera également sur la structuration des autres compétences et filières spécifiques du territoire : agro- alimentaire, numérique, logistique, couleur, ainsi que sur celle de l'économie résidentielle qui représente un gisement très important d'emplois.

1.1.2 Développer le potentiel d'innovation du Sud Loire, favoriser la recherche et les coopérations scientifiques et techniques

Il s'agit, d'une part, de renforcer le potentiel technologique et scientifique en développant les ressources consacrées à la recherche et développement, les coopérations entre les entreprises, la recherche et la formation et, d'autre part, de développer l'emploi hautement qualifié, en particulier les emplois métropolitains supérieurs.

Le renforcement des potentiels technologique et scientifique est envisagé selon deux approches complémentaires :

- prioritairement par un développement endogène en incitant les entreprises présentes à s'inscrire dans une logique d'innovation, notamment par la recherche
- par un développement exogène en favorisant l'accueil d'entreprises innovantes pour renforcer les ressources locales, notamment dans les secteurs d'excellence existants.

Outre la capacité du Sud Loire à organiser des coopérations efficaces entre enseignement supérieur et entreprises, le développement du potentiel d'innovation du territoire est lié à sa capacité à structurer une offre immobilière de qualité et bien desservie en très haut débit et à répondre au degré d'exigence élevé de salariés hautement qualifiés en termes de qualité du cadre de vie.

Il s'agit de promouvoir les coopérations entre laboratoires de recherche publics et privés, mais également entre sphères de la recherche et de l'entreprise. Le but est de développer le nombre de brevets technologiques et de projets innovants de mise en œuvre industrielle, en s'appuyant sur les structures fédératrices, comme les pôles de compétitivité et de compétences, et sur les établissements d'enseignement supérieur.

Le projet avancé dans le cadre du Scot vise à :

- soutenir l'offre de recherche publique du pôle universitaire stéphanois et les coopérations entre laboratoires au niveau local et aux échelles métropolitaine, régionale et internationale
- développer les coopérations entre laboratoires et entreprises pour dynamiser le potentiel de recherche et le développement industriel (transferts technologiques, transferts des savoir-faire)
- promouvoir les travaux de recherche et d'innovation (publications, brevets...) aux échelles régionale, nationale et internationale.

Un positionnement : construire un pôle de développement multipolaire dans l'aire métropolitaine Lyon – Saint-Etienne

1.1 STIMULER LES DYNAMIQUES DU SUD LOIRE

1.1.3 Aménager et promouvoir de manière concertée l'espace économique métropolitain

Pour disposer d'une visibilité à l'échelle européenne, la lisibilité des compétences et des sites économiques est essentielle pour une bonne promotion auprès de firmes et d'investisseurs exigeants à tous les niveaux : qualification, image et notoriété, offres immobilière et foncière.

Le Scot soutiendra une promotion coordonnée de l'offre économique du Sud Loire en concertation avec les membres du pôle métropolitain Lyon-Saint-Etienne-Vienne-Nord Isère, de la Région Rhône-Alpes et des réflexions conduites par la Région Urbaine de Lyon.

Le Scot a donc pour objectif de contribuer à l'aménagement de l'espace économique de la métropole Lyon-Saint-Etienne en ciblant plusieurs projets du Sud Loire : l'aménagement des espaces d'intérêt métropolitain, du pôle tertiaire de Châteaueux et des grands espaces à vocation industrielle et logistique. (voir chapitre 4.4.1)

Le positionnement dans l'aire métropolitaine lyonnaise implique de renforcer et développer les pôles de compétitivité et de compétence qui s'appuient sur le potentiel industriel du Sud Loire.

Localement, il s'agit de renforcer l'attractivité, l'ancrage territorial et le potentiel de « fertilisation » de ce potentiel dont certaines filières, ont une dimension de recherche très développée (optique vision par exemple) mais n'ont pas encore un poids économique à la hauteur de leur rayonnement scientifique.

Le Scot Sud Loire entend favoriser le développement de filières à valeur ajoutée du territoire.

Il a identifié dans le cadre de l'élaboration d'un Schéma de développement économique et de l'emploi six secteurs d'activité comme stratégiques pour le territoire du Sud Loire parmi 17 secteurs et fonctions tertiaires.

Cette sélection a été réalisée à partir d'une trentaine d'indicateurs économiques et scientifiques et selon trois axes : la masse critique, le dynamisme et le positionnement du Sud Loire par rapport à l'Aire Métropolitaine lyonnaise et à la région Rhône-Alpes.

Les secteurs considérés comme stratégiques pour le Sud Loire sont les suivants :

- La mécanique
- les textiles et technologies médicales
- les services innovants à l'industrie (design)
- l'optique et l'ingénierie des surfaces
- l'éco-industrie
- l'agroalimentaire.

Un positionnement : construire un pôle de développement multipolaire dans l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Etienne

1.1 STIMULER LES DYNAMIQUES DU SUD LOIRE

1.1.4 Enrichir l'offre stéphanoise d'enseignement supérieur et professionnel

La présence d'une université et d'établissements d'enseignement supérieur dans un territoire joue un rôle fondamental dans le développement du capital humain, économique et urbain.

Avec un effectif de plus 25 000 étudiants, en progression sur les dernières années, le pôle d'enseignement supérieur stéphanois doit définir son positionnement dans l'espace universitaire régional, en développant ses propres atouts et les coopérations à l'échelle de la métropole Lyon-Saint-Etienne en lien avec le PRES Université de Lyon.

Le fait d'offrir un large éventail de formations initiales de 1er et 2e cycles permet de faciliter l'accès de tous les jeunes ligériens (et plus largement de la Loire, la Haute Loire et la proche Ardèche) à un enseignement de qualité, ce qui est un enjeu majeur pour augmenter la qualification et favoriser le développement socio-économique du Sud Loire. D'autre part, la mise en place des cursus Licence Master Doctorat (LMD) implique une offre de formations de 3e cycle de plus en plus spécialisées ayant une forte notoriété.

Dans ce contexte, le Sud Loire a l'objectif de maintenir et développer une université de plein exercice c'est-à-dire avec des formations doctorales de haut niveau.

Il s'agit d'avoir une offre de formation supérieure généraliste diversifiée en misant sur des 3es cycles spécialisés attractifs, appuyés sur des capacités de recherche reconnues. Il faut développer des filières d'excellence internationale d'une part et des filières d'excellence nationale d'autre part.

Cela se fera dans une dynamique de coopération avec les établissements rhônalpins et notamment lyonnais dans une perspective de construction d'une métropole d'équilibre mais également avec les autres universités et établissements français et étrangers.

Le Scot affirme plus largement pour l'enseignement supérieur la volonté des collectivités du Sud Loire de :

- développer l'offre d'enseignement supérieur stéphanoise dans le cadre du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche porté par la Région
- développer les coopérations entre les établissements d'enseignement supérieur ligériens
- soutenir des coopérations accrues avec les établissements et le PRES (Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur) lyonnais
- renforcer la création d'entreprises innovantes à partir de l'enseignement supérieur.

Un positionnement : construire un pôle de développement multipolaire dans l'aire métropolitaine Lyon – Saint-Etienne

1.1 STIMULER LES DYNAMIQUES DU SUD LOIRE

Pour développer l'attractivité du pôle d'enseignement stéphanois auprès des étudiants français et étrangers, le Sud Loire affiche un objectif prioritaire en termes de valorisation des enseignements et d'organisation du logement, des déplacements, des services et de l'accueil à Saint-Etienne.

Les équipements universitaires jouant un rôle important dans l'organisation urbaine, le Scot affiche sa volonté pour les années futures de :

- flécher prioritairement le développement du potentiel universitaire sur la Ville de Saint-Etienne
- favoriser les implantations nouvelles en renouvellement urbain et participer ainsi à la régénération et à l'attractivité de la ville centre notamment sur les sites de Carnot-Manufacture, Tréfilerie et Fauriel
- prévoir les nouvelles implantations universitaires en tenant compte des principes de développement durable, notamment l'accessibilité par un système de transport collectif organisé pour le Sud Loire.

Le Sud Loire souhaite aussi favoriser l'insertion des étudiants dans l'économie du Sud Loire et de l'aire métropolitaine lyonnaise en soutenant des formations professionnelles répondants aux besoins des entreprises et en incitant des coopérations entre établissements et entreprises dans le but de :

- renforcer les relations entre entreprises et établissements d'enseignement
- promouvoir des cursus adaptés aux besoins locaux
- favoriser les formations en alternance et la formation professionnelle
- faire vivre une ambiance d'innovation et de progrès
- renforcer la création d'entreprises innovantes à partir de l'enseignement supérieur.

1.1.5 **Promouvoir une offre de tourisme, loisirs et culture coordonnée à l'échelle métropolitaine**

L'offre de tourisme urbain contribue de plus en plus au rayonnement et à la notoriété des métropoles. Elle permet d'attirer des clientèles diversifiées et complémentaires (clientèle d'affaires autour des congrès et clientèle d'agrément autour du patrimoine et des activités culturelles), elle contribue aussi à la qualité du cadre de vie donc à l'attractivité résidentielle.

Il s'agit de construire une nouvelle image du territoire qui conjugue industrie, agriculture, préservation de l'environnement, culture et qualité de vie.

Un positionnement : construire un pôle de développement multipolaire dans l'aire métropolitaine Lyon – Saint-Etienne

1.1 STIMULER LES DYNAMIQUES DU SUD LOIRE

Le Sud Loire a l'objectif de développer et d'amplifier des coopérations sur les champs de la culture, du patrimoine, du tourisme urbain et des activités de pleine nature à son échelle.

Le Scot Sud Loire soutient également les initiatives visant à rapprocher et coordonner les offres à l'échelle de la métropole Lyon-Saint-Etienne notamment autour des biennales s'organisant dans chaque territoire.

Pour le tourisme urbain seront à valoriser en priorité :

- les sites patrimoniaux majeurs du Sud Loire : patrimoine Le Corbusier à Firminy, patrimoine industriel et urbain à Saint-Etienne, patrimoine historique du Forez...
- les grands musées : Château de Bouthéon, Musée d'Art Moderne, Musée d'Art et d'Industrie, Musée de la Mine à Saint-Etienne, Musée de la Diana à Montbrison, Musée du Chapeau de Chazelles sur Lyon ...
- les grands équipements de spectacle vivant comme le Zénith, l'Esplanade, la Comédie de Saint-Etienne, le stade Geoffroy Guichard, les hippodromes....

Le renforcement de coopérations entre les espaces de congrès de Lyon et Saint-Etienne devrait également permettre d'accueillir des grands congrès internationaux.

Le développement d'une clientèle de tourisme urbain nécessite, comme la clientèle d'affaires et de congrès, une offre hôtelière de bon niveau et notamment des établissements de 2, 3 et 4 étoiles dans Saint-Etienne et les principales villes du Sud Loire, à proximité des transports collectifs, des services et commerces.

Pour l'espace rural, il s'agit de valoriser l'offre d'activités de pleine nature et de moyenne montagne (notamment dans le Pilat et le Haut Forez) et de développer l'hébergement.

L'objectif du Scot est de promouvoir à l'échelle de la métropole Lyon-Saint-Etienne la diversité des grands espaces naturels du Sud Loire en privilégiant :

- des pratiques sportives, de loisirs et découvertes raisonnées, respectueuses de l'environnement et apportant une contribution positive au développement local,
- la mise en valeur de l'exceptionnelle qualité des paysages et des milieux naturels dans le massif du Pilat (reconnu par un classement en PNR récemment renouvelé), les Monts du Forez et du Lyonnais et autour du fleuve Loire.

Il s'agit de travailler :

- à la conception de produits de niche et de qualité notamment autour du thermalisme, de la gastronomie et des produits du terroir,
- au développement d'une gamme d'hébergement de qualité notamment dans le milieu rural mais aussi par le potentiel de transformation de grandes demeures en hôtels, chambres d'hôtes, relais gastronomiques ou centres de loisirs «haut de gamme»,
- la mise en valeur des sites naturels et patrimoniaux et l'aménagement de leurs abords,
- la préservation des paysages naturels et urbains,
- la mise en place d'une stratégie de promotion coordonnée des acteurs publics et privés.

Un positionnement : construire un pôle de développement multipolaire dans l'aire métropolitaine Lyon – Saint-Etienne

1.2 DEVELOPPER DES COOPERATIONS DE PROXIMITE AVEC ROANNE ET L'Auvergne

Au sein de l'aire métropolitaine lyonnaise, le Sud Loire est la porte d'entrée sur le Massif central. Le Massif central est aujourd'hui un espace de projet trouvant sa ligne de conduite dans un document d'orientations stratégiques à l'horizon 2030 : le schéma interrégional d'aménagement et de développement du Massif central, signé notamment par le Conseil général de la Loire.

Il s'agit pour les acteurs du Massif de s'organiser et de promouvoir les spécificités de leurs territoires pour offrir un espace de développement ouvert sur le monde, dans un environnement et un cadre de vie préservés.

Le Sud Loire partage avec le Massif central et avec l'Auvergne, sa proche voisine, de nombreuses problématiques. Ainsi le Scot affirme le rôle d'interface du Sud Loire comme :

- pivot entre Rhône-Alpes et Massif central en valorisant les coopérations métropolitaines dans le quadrilatère Clermont-Ferrand / Saint-Etienne / Lyon / Roanne
- élément moteur de stratégies économiques, touristiques et territoriales du Massif, fondées sur la valorisation des masses critiques obtenues par un travail en réseau à l'échelle interrégionale
- espace de projets partagés avec les bassins de vie voisins que sont la Haute-Loire et les Monts du Forez.

1.2.1 Développer les coopérations dans le quadrilatère Clermont-Ferrand / Saint-Etienne / Roanne / Lyon

L'amélioration des liaisons routières (A89) et ferroviaires entre Clermont-Ferrand et Lyon est l'opportunité de travailler à des stratégies concertées de développement territorial entre les différentes collectivités concernées : départements, agglomérations, communautés, Pays, Scot...

Des objectifs concertés ont également vocation à être développés entre le Scot Sud Loire et le Scot Roannais (porté par le SYEPAR) en particulier autour de l'amélioration de l'accessibilité (notamment le projet de ligne à grande vitesse POCL cf chapitre 1.2), l'organisation économique et la valorisation du fleuve Loire.

Pour affirmer une stratégie conjointe de développement entre Rhône-Alpes et Auvergne, le Sud Loire souhaite par une coopération entre collectivités, favoriser un développement territorial raisonné et équilibré, des territoires traversés et irrigués par les axes A89 et ferroviaires.

1.2.2 Coopérer avec les bassins de vie de proximité de l'Yssingelais, de Loire Centre et des Monts du Lyonnais

Le Sud Loire a l'objectif de coopérer avec ses proches voisins : l'Yssingelais (Scot Jeune Loire et ses rivières), Loire Centre et les Monts du Lyonnais. En effet, les échanges économiques, résidentiels et les flux de déplacements sont importants entre ces territoires.

Un positionnement : construire un pôle de développement multipolaire dans l'aire métropolitaine Lyon – Saint-Etienne

1.2 DEVELOPPER DES COOPERATIONS DE PROXIMITE AVEC ROANNE ET L'AUVERGNE

Un développement équilibré et une solidarité territoriale devront conduire à harmoniser les Scot en matière d'attractivité résidentielle, économique et des déplacements.

De même, le Sud Loire et le Livradois Forez (Puy-de-Dôme) partagent des problématiques communes dans les Monts du Forez.

Le Sud Loire souhaite favoriser prioritairement les coopérations sur :

- l'économie, en favorisant les échanges entre les laboratoires de recherche stéphanois et le tissu économique local,
- les déplacements, en favorisant l'intermodalité et le rabattement des systèmes de transport alti-ligériens sur l'offre de transports collectifs du Sud Loire,
- l'organisation de l'offre résidentielle en lien avec les services comme ceux liés à la santé ou à l'éducation (enseignement supérieur)
- la valorisation du fleuve Loire pour les territoires concernés.

Le projet est donc attentif à ses voisins. Il affiche une volonté de poursuivre et de développer les coopérations à toutes les échelles pour renforcer la solidarité entre les territoires. C'est dans la synergie que s'inscrit la réalisation des objectifs de développement du Sud Loire.

Un positionnement : construire un pôle de développement multipolaire dans l'aire métropolitaine Lyon – Saint-Etienne

1.3 STRUCTURER DES ESPACES DE DEVELOPPEMENT SOLIDAIRES AU SEIN DU SUD LOIRE

Six espaces à enjeux ont été identifiés dans le Scot Sud Loire comme participant chacun à l'accomplissement du nouveau dessein territorial multipolaire.

Le développement de ces six espaces se place résolument dans les objectifs généraux des lois Grenelle en :

- luttant efficacement contre la régression des surfaces agricoles,
- participant à la mise en œuvre d'une utilisation économe des ressources et des espaces naturels et forestiers

Le PADD trace le cadre de la réflexion stratégique et les grands objectifs pour l'aménagement de ces espaces à enjeux.

1.3.1 SAINT-ETIENNE ET SA COURONNE : une dynamique à construire

Cet espace est formé, autour de Saint-Etienne, de communes urbaines situées dans les vallées de l'Onzon et du Furan, et de communes périurbaines et rurales sur les piémonts des Monts du Lyonnais, les contreforts du Pilat et les plateaux jusqu'aux Gorges de la Loire.

La ville de Saint-Etienne, fortement urbanisée au XIXe et XXe siècles et élargie par fusion de communes, offre un territoire communal très contrasté : un centre-ville très dense, structuré par un axe nord-sud, «la Grand-Rue», entouré de collines, d'une mosaïque d'espaces industriels et de quartiers aux identités très marquées.

La couronne stéphanoise s'est développée à partir d'une trame de noyaux ruraux implantés en site de collines (Saint-Priest, Sorbiers...) ou sur des axes et carrefours (La Talaudière, Saint-Jean-Bonnefonds, Roche-la-Molière, Villars...). A cette trame rurale s'est superposée une urbanisation de sites industriels et de quartiers d'habitat. Enfin, dans les dernières décennies, la couronne s'est fortement urbanisée avec le desserrement économique et résidentiel de Saint-Etienne ainsi que l'implantation périphérique de l'activité commerciale.

Saint-Etienne et sa couronne offrent à la population un bon niveau d'équipements d'agglomération : université et grandes écoles, santé, culture, sport, scolaire... mais l'appareil commercial est plus faible dans le centre-ville que dans des villes de taille analogue.

Le «cœur d'agglomération» concentre plus de la moitié des emplois du Sud Loire avec le siège social de grande firme, des implantations de PME PMI très importantes dans certains secteurs et espaces d'activités (Molina la Chazotte, Technopôle...) mais également un maillage de petites entreprises industrielles qui restent encore très fortement dispersées dans la trame urbaine. La mutation économique, dominée par l'industrie mécanique, est engagée avec une diversification vers les activités technologiques (optique-vision, textile médical), le tertiaire (technopôle, pôle d'affaires à Châteaureux) et les activités de conception avec la stratégie Design (Cité du Design).

La population stéphanoise vieillit et une spécialisation territoriale entre la couronne et la ville centre s'est opérée en termes résidentiel. Le niveau socio-économique des habitants est assez faible, avec une fragilité plus grande dans le centre-ville. Mais Saint-Etienne n'a pas de «banlieue», les quartiers les plus fragilisés sont à l'intérieur de la ville. L'évasion des ménages de la ville centre n'est pas encore enrayée, même si les signaux d'une reprise de la construction et

Un positionnement : construire un pôle de développement multipolaire dans l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Etienne

1.3 STRUCTURER DES ESPACES DE DEVELOPPEMENT SOLIDAIRES AU SEIN DU SUD LOIRE

d'une revalorisation immobilière et foncière sont bien présents. En revanche, il existe une réelle mixité des quartiers centraux qui doit être préservée.

Les centralités sont maillées par une offre de transports en commun dense avec un bon niveau de service, récemment développée avec une nouvelle ligne de tramway connectant la gare au centre-ville. Les flux automobiles sont malgré tout en augmentation, la hiérarchisation du réseau de voirie est faible entre Saint-Etienne et sa couronne et les axes d'accès au centre souffrent de congestion aux heures de pointe malgré le développement récent de parcs-relais.

Saint-Etienne est labellisée « Ville UNESCO de Design » et « Ville d'Art et d'Histoire » avec un patrimoine industriel et urbain des XIXe et XXe siècles composé de sites emblématiques (Couriot, Manufacture...) mais également d'architectures domestiques intéressantes. Le centre fait l'objet d'un vaste programme de ZPPAUP et AVAP, d'une démarche sur la qualité de l'espace public et de grands projets architecturaux. La stratégie culturelle et événementielle est également très présente avec notamment la biennale du Design, de visibilité internationale.

Avec des espaces naturels très proches de la ville, les qualités du paysage stéphanois sont un atout, même si les espaces verts urbains en cœur de ville sont encore peu nombreux. Le paysage de la couronne est très diversifié avec des bourgs typés, une agriculture périurbaine bocagère encore très présente, des propriétés de maître avec de grands parcs. Mais ce paysage est menacé par une forte urbanisation résidentielle et commerciale qui se traduit par une saturation et banalisation de l'espace.

La ville et sa couronne sont des entités de plus en plus intimement liées, tant dans les formes que les flux, et que l'on peut appréhender comme un « tout », avec un hyper-centre entouré de pôles de quartiers et de communes de couronne. Cet espace est aujourd'hui en profonde et rapide évolution, il est à la recherche d'un nouvel élan économique, résidentiel et culturel et d'une nouvelle cohérence pour affirmer son rôle de « cœur d'agglomération ».

Opportunités

- Une dynamique de projets très forte sur des sites stratégiques et une action de renouvellement urbain résidentiel fortement soutenue par l'ANRU
- De nouveaux sites à vocation économique (Métrotech à Saint-Jean-Bonnefonds et le pôle tertiaire de Châteaureux)
- La présence d'un outil d'aménagement partenarial entre l'Etat et les collectivités pour accélérer le renouvellement urbain: l'Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne (EPASE)
- Des marges pour le renouvellement urbain avec des prix fonciers et immobiliers attractifs et le desserrement résidentiel et économique lyonnais qui peut favoriser l'accueil de nouveaux ménages et emplois
- Des projets de TCSP, la présence de cinq gares en ville et l'amélioration de l'offre ferroviaire avec la perspective d'une desserte ferroviaire cadencée avec les vallées de l'Ondaine, du Gier, la Plaine du Forez et avec Lyon,
- La perspective d'un nouvel axe autoroutier (A45) et du contournement ouest de l'agglomération de Saint-Etienne.

**Un positionnement :
construire un pôle
de développement
multipolaire dans
l'aire métropolitaine
Lyon – Saint-Etienne**

1.3 STRUCTURER DES ESPACES DE DEVELOPPEMENT SOLIDAIRES AU SEIN DU SUD LOIRE

Objectifs

- Conforter Saint-Etienne comme centralité majeure dans l'aire métropolitaine lyonnaise en développant les interfaces avec sa couronne et les autres territoires du Sud Loire
- Développer les fonctions métropolitaines d'excellence économique, d'enseignement supérieur et les grands équipements du cœur d'agglomération
- Préserver les espaces naturels, agricoles et paysagers et une trame verte urbaine comme capital d'attractivité
- Reconquérir l'attractivité résidentielle du centre-ville par une stratégie de renouvellement de l'habitat, de production nouvelle de logements et de qualité urbaine, diversifier les formes d'habitat de la couronne
- Donner la priorité aux transports collectifs et modes doux et définir une nouvelle place pour la voiture en ville
- Mettre en œuvre des projets urbains globaux sur des sites stratégiques d'entraînement en favorisant la diversité des fonctions (équipement, économie, habitat).

1.3.2 LA VALLÉE DU GIER : un projet pour rendre la vallée attractive dans l'espace métropolitain

Située entre Saint-Etienne et Lyon, la vallée du Gier doit devenir un territoire attractif dans l'aire métropolitaine lyonnaise en bénéficiant de la double dynamique des deux agglomérations.

Des compétences et savoir-faire économiques y sont présents et s'y développent.

Les paysages et espaces naturels du Jarez et du Pilat sont remarquables et concourent à l'attractivité du territoire. Des sites de patrimoines urbains et industriels à Saint-Chamond, L'Horme, Lorette, Rive-de-Gier, Givors témoignent de l'aventure industrielle qu'a vécue cette vallée et représentent un potentiel de renouvellement économique et urbain. Les communes ont engagé des projets pour améliorer le cadre de vie des habitants (requalification du centre de Saint-Chamond, de La-Grand-Croix, Lorette, l'Horme, Rive de Gier ...).

La vallée du Gier est cependant toujours marquée négativement par des séquences urbaines déqualifiées qui altèrent l'attractivité des centres, notamment pour l'habitat ou la perception du territoire depuis la voiture ou le train.

Une grande partie de l'urbanisation récente, résidentielle, commerciale ou industrielle n'a pas participé à une amélioration de la qualité du territoire. L'urbanisation résidentielle a grignoté les coteaux qui sont pourtant un réel atout pour le cadre de vie et l'image du territoire. Les nouveaux espaces à vocation économique et commerciale, souvent en franges de plusieurs communes, sont majoritairement confus.

Enfin, la vallée souffre de l'obsolescence des infrastructures de transport, en particulier l'A47, où, sans itinéraire alternatif, le moindre aléa de circulation prend des proportions considérables, mal vécues par les habitants comme par les visiteurs en transit. La desserte ferroviaire sur l'axe Lyon-Saint-Etienne en revanche a été fortement améliorée.

Jusqu'à aujourd'hui, l'aménagement de l'espace est resté fragmenté, sans être formalisé dans un projet d'aménagement à long terme partagé à l'échelle de la vallée. Celui-ci est pourtant

Un positionnement : construire un pôle de développement multipolaire dans l'aire métropolitaine Lyon – Saint-Etienne

1.3 STRUCTURER DES ESPACES DE DEVELOPPEMENT SOLIDAIRES AU SEIN DU SUD LOIRE

appelé des vœux de beaucoup d'élus et acteurs du territoire, car ce peut être une piste de réflexion pour l'émergence de solutions permettant d'opérer un renversement de tendance et un basculement d'image.

Opportunités

- Une pression immobilière et foncière due au desserrement lyonnais sensible sur les coteaux
- Des sites industriels apportant des « marges de manœuvre » pour le renouvellement urbain et économique (Novaceries Saint-Chamond, Pasteur à L'Horme, Adèle Bourdon à Lorette, Couzon à Rive-de-Gier...)
- La réalisation de l'A45 qui, à terme, permettra un transfert partiel des flux routiers de l'A47 et sa requalification
- Le développement de l'offre ferroviaire périurbaine, entre Lyon et Saint-Etienne et le réaménagement des gares contribuent à l'attrait du territoire
- Le développement de la zone portuaire sur le Rhône au sud de Givors peut devenir un moteur pour toute la vallée
- L'entrée de Givors-Grigny dans le Grand Lyon qui peut favoriser des coopérations renforcées faisant de la vallée du Gier le trait d'union entre les deux plus grands secteurs urbains du pôle métropolitain Lyon-Saint-Etienne-Vienne-Nord Isère

Objectifs

- Inverser l'image de couloir industriel pour faire de la vallée un pôle urbain attractif entre Lyon et Saint-Etienne en lien avec le Parc du Pilat
- Développer les fonctions urbaines des centralités notamment Saint-Chamond et Rive-de-Gier (santé, culture, sport, scolaire)
- Diversifier l'habitat et l'activité économique de la vallée, développer le tourisme en lien avec le Pilat
- Préserver les espaces naturels, agricoles et paysagers des coteaux du Jarez et du Pilat et mettre en œuvre une trame verte urbaine comme vecteur d'attractivité
- Miser en priorité sur la reconquête urbaine résidentielle et la mutation des grands sites industriels en valorisant leur patrimoine et en misant sur une diversification des fonctions
- Structurer et limiter l'extension urbaine sur les coteaux et valoriser les centres bourgs
- Définir, promouvoir et mettre en œuvre un projet d'ensemble sur la vallée en lien avec Givors et le Grand Lyon.

1.3.3 LA VALLEE DE L'ONDAINE : une logique de vallée à conserver

La vallée se situe entre l'agglomération de Saint-Etienne et les contreforts du Velay et la vallée de la Loire à l'ouest. Les communes de la vallée ont une longue tradition de coopération intercommunale qui a su créer et entretenir une dynamique encore bien présente.

C'est une vallée de tradition industrielle et minière qui a connu des crises économiques successives et qui accuse encore aujourd'hui une baisse et un vieillissement de sa population.

**Un positionnement :
construire un pôle
de développement
multipolaire dans
l'aire métropolitaine
Lyon – Saint-Etienne**

1.3 STRUCTURER DES ESPACES DE DEVELOPPEMENT SOLIDAIRES AU SEIN DU SUD LOIRE

Elle est organisée autour de centralités compactes et denses, connaissant des problèmes de déprise et des enjeux de requalification de l'habitat ancien ou de quartiers d'habitat social. Les centralités affichent pour certaines un réel dynamisme : Firminy, Le Chambon-Feugerolles, Unieux ont engagé une reconquête urbaine, La Ricamarie est cependant encore en déprise avec des quartiers en difficulté.

Les problématiques de la précarité et de la mixité sociale sont des enjeux importants pour ce territoire, d'autant plus que l'attractivité résidentielle de la proche Haute Loire (Yssingelais) favorise le départ des couches sociales les plus favorisées. Une partie du devenir démographique et social de la vallée repose sur sa capacité à attirer de nouvelles populations (jeunes ménages et catégories socioprofessionnelles moyenne et supérieure).

L'activité économique se concentre encore sur la métallurgie avec quelques entreprises de pointe. L'activité industrielle se concentre sur le site qui s'étend entre Firminy, Unieux et Fraisses et sur des zones d'activités nouvelles créées, mais de nombreux espaces d'activités sont insérés dans la trame urbaine : leur aménagement est une priorité de la vallée. Firminy est un pôle commercial et de services important, notamment avec l'hôpital, qui dispose d'une aire d'influence large, notamment sur la proche Haute-Loire.

L'Ondaine est bien desservie par le réseau de transport urbain de Saint-Etienne Métropole. L'électrification de la ligne SNCF jusqu'à Firminy a permis d'améliorer les liaisons avec Saint-Etienne et Lyon et de créer des haltes ferroviaires. La vallée est traversée par la RN88 qui relie la Haute-Loire aux agglomérations stéphanoise et lyonnaise.

La vallée dispose de remarquables atouts avec la proximité immédiate des Gorges de Loire qui sont un pôle d'attractivité et de loisirs privilégié, un paysage agricole de qualité sur les coteaux et contreforts du Pilat, mais surtout la valorisation du patrimoine Le Corbusier à Firminy Vert complétée par l'achèvement de l'Eglise Saint-Pierre, donne à la vallée un potentiel touristique majeur. Cette valorisation pourra avoir un effet d'entraînement. La vallée dispose également d'un patrimoine industriel intéressant.

L'Ondaine et la proche Haute-Loire (Monistrol, Aurec-sur-Loire, Sainte-Sigolène...) sont étroitement liées dans leur fonctionnement territorial. Mais le cumul des limites départementale et régionale entre l'Ondaine et la Haute-Loire, l'absence de structure commune de discussion sur les formes de développement urbain et économique et sur les déplacements sont autant de barrières qu'il faudrait franchir pour construire un projet de développement concerté.

Opportunités

- Le patrimoine «Le Corbusier à Firminy», site patrimonial attractif de renommée internationale
- Un environnement naturel de qualité et tout proche des secteurs habités (Gorges de la Loire) et un patrimoine à valoriser (vallée du Cotatay)
- La valorisation de la desserte ferroviaire
- Le contournement ouest de l'agglomération de Saint-Etienne en projet, donnera l'opportunité de requalifier les voies actuelles et d'en diminuer le trafic, avec toutefois des enjeux de maîtrise et d'organisation de l'espace aux abords de l'échangeur de Dourdel
- La requalification des quartiers d'habitat social (La Romière le Bouchet) et centraux .

Un positionnement : construire un pôle de développement multipolaire dans l'aire métropolitaine Lyon – Saint-Etienne

1.3 STRUCTURER DES ESPACES DE DEVELOPPEMENT SOLIDAIRES AU SEIN DU SUD LOIRE

Objectifs

- Poursuivre le renouvellement urbain et économique de la vallée et développer une dynamique nouvelle autour de la valorisation du patrimoine Le Corbusier
- Renforcer les fonctions de centralités (santé, culture, sport, scolaire...)
- Construire un projet de développement autour de la valorisation touristique du patrimoine Le Corbusier
- Diversifier les types d'habitat et les activités économiques
- Poursuivre le développement d'une desserte ferroviaire périurbaine cadencée pouvant se prolonger dans la proche Haute Loire et renforcer l'urbanisation autour des gares
- Préserver et valoriser le patrimoine naturel et bâti (Gorges de la Loire, vallée du Cotatay...)
- Intégrer les quartiers d'habitat social et les centres en déprise notamment La Ricamarie, à la dynamique urbaine et maîtriser l'extension urbaine sur les coteaux
- Définir, promouvoir et mettre en œuvre un projet d'ensemble concerté avec la proche Haute-Loire.

1.3.4

LE SUD PLAINE DU FOREZ : un territoire de projet entre péri urbanité et nouvelle centralité d'échelle Sud Loire à construire

Ce secteur forme un arc de cercle dans le sud de la Plaine du Forez. Il est constitué par des communes qui connaissent depuis 30 ans un développement économique et résidentiel soutenu : Andrézieux-Bouthéon et La Fouillouse, récemment intégrées à Saint-Etienne Métropole, Veauche, et Saint-Galmier sur la communauté de communes du Pays de Saint-Galmier, Saint-Just-Saint-Rambert, Bonson, Sury-le-Comtal, Saint-Marcellin en Forez, sur la communauté d'agglomération de Loire Forez.

L'absence de relief sur une majeure (en dehors des franges) partie ce secteur a permis la mobilisation de très grandes surfaces agricoles planes pour l'implantation de nombreuses entreprises dont certaines sont de renommée internationale.

De nouveaux pôles commerciaux se sont également développés. Ce secteur est, après Saint-Etienne et sa couronne, et le Montbrisonnais, un pilier du Sud Loire et un espace charnière entre Saint-Etienne, la plaine et les Monts du Lyonnais et du Forez.

La voiture est aujourd'hui le mode déplacement majoritaire. En effet le Sud Plaine du Forez dispose d'une bonne accessibilité routière et même si ce territoire bénéficie d'une desserte ferroviaire (pratiquement toutes les communes sont desservies) et de lignes de bus, le niveau de service est faible. Le territoire bénéficie de la présence de l'aéroport de Saint-Etienne Bouthéon, même si sa viabilité, liée notamment au marché volatile du low cost reste fragile.

L'espace a aussi permis un développement résidentiel très important qui s'est opéré en déconnexion de systèmes alternatifs à la voiture individuelle, sous forme d'espace urbain pavillonnaire et plus récemment à partir de petits collectifs. Le Sud Plaine vieillit et pâtit aujourd'hui d'un manque de diversité de l'habitat avec une offre locative faible et des prix du foncier plus élevés comparativement au reste du territoire qui ne permettent pas de loger les jeunes.

Un positionnement : construire un pôle de développement multipolaire dans l'aire métropolitaine Lyon – Saint-Etienne

1.3 STRUCTURER DES ESPACES DE DEVELOPPEMENT SOLIDAIRES AU SEIN DU SUD LOIRE

Traversé par le fleuve Loire, le territoire dispose d'une agriculture dynamique (maraîchage, élevage) et est riche en espaces naturels (étangs, anciennes gravières) et patrimoniaux protégés.

L'appartenance de ce secteur à plusieurs entités intercommunales rend la définition d'un projet d'ensemble complexe. Pour autant, ce secteur devra se structurer pour conforter à terme son rôle de centralité urbaine multipolaire.

Il apparaît aujourd'hui comme une juxtaposition de centralités de faible rayonnement où le paysage se banalise sous l'effet de l'extension urbaine pavillonnaire. Ainsi, le cadre et la qualité de vie s'amenuisent avec l'effet conjugué de la saturation des réseaux routiers, de l'affaiblissement des centres anciens, concurrencés par les pôles périphériques, des conflits d'usage d'espaces dédiés indifféremment à l'habitat, l'industrie et au commerce.

Opportunités

- Des disponibilités de foncier économique permettant de répondre à des besoins de grandes entreprises : Zone d'Activité d'Intérêt National, ZA des Plaines...
- La proximité de Saint-Etienne, centralité d'échelle métropolitaine et de ses équipements et services
- Une étoile ferroviaire qui est une opportunité pour développer les transports en commun et un meilleur lien entre urbanisme et transport, mais qui offre également des possibilités de fret et de logistique
- Des opportunités de renouvellement urbain dans des centres anciens
- Un territoire traversé par le fleuve Loire qui constitue une véritable opportunité pour l'environnement et l'attractivité du secteur
- Un territoire agricole et des espaces naturels à forte valeur.
- Une qualité de vie reconnue alliant espace rural et centralités concentrant les services de proximité

Objectifs

- Définir, promouvoir et mettre en œuvre un projet d'ensemble sur ce secteur qui permette de construire une centralité urbaine d'échelle Sud Loire
- Organiser et hiérarchiser l'espace économique
- Conforter les centres par les équipements, le commerce, les services, l'habitat et la qualité urbaine
- Valoriser l'activité de loisirs et le patrimoine
- Préserver l'espace agricole, les secteurs à risque d'inondation et les espaces naturels fragiles, garants de l'attractivité du territoire
- Maîtriser et qualifier les développements urbains pour opérer une transition depuis un développement au coup par coup vers une nouvelle idée de l'organisation et de la consommation de l'espace
- Diversifier le type d'habitat et promouvoir des formes moins consommatrices d'espace et valorisant les espaces publics et collectifs

**Un positionnement :
construire un pôle
de développement
multipolaire dans
l'aire métropolitaine
Lyon – Saint-Etienne**

1.3 STRUCTURER DES ESPACES DE DEVELOPPEMENT SOLIDAIRES AU SEIN DU SUD LOIRE

- Valoriser le ferroviaire notamment pour le lien avec Saint-Etienne et développer un système de transports collectifs performant pour mailler les différents pôles, ou des modes de transport à la demande pour certains secteurs.
- Intensifier les coopérations entre les EPCI, communes, le Pays du Forez, pour orchestrer une vision de projet d'ensemble et des pratiques spécifiques dans le maintien d'une spécificité territoriale au sein du Sud Loire.

1.3.5 L'AGGLOMÉRATION DE MONTBRISON /SAVIGNEUX : une centralité à conforter

Ce secteur est situé au cœur de la Plaine du Forez au pied des Monts du Forez. Il est constitué de Montbrison « capitale du Forez », cité historique et Sous-Préfecture de la Loire, et de la commune voisine de Savigneux.

Le Montbrisonnais rayonne sur tout le centre-ouest du département, qui est caractérisé par son potentiel en activités sportives, de découverte de pleine nature (Monts du Forez, étangs du nord de la Plaine) et son patrimoine architectural (Pays d'Art et d'Histoire).

Montbrison, dispose d'un excellent niveau d'équipement et de services publics, avec un bon niveau d'équipements scolaires (niveau BTS), de santé (centre hospitalier, clinique chirurgicale), un tribunal, un musée, un théâtre, des équipements sociaux, culturels et sportifs. La vie culturelle est dynamique et de qualité.

Le centre-ville de Montbrison est particulièrement dynamique en terme commercial avec des boutiques, des foires et marchés réputés. Montbrison est une cité historique qui conserve un riche patrimoine notamment de la Renaissance, des XVIIe et XVIIIe siècles.

L'activité industrielle est bien présente, elle est spécialisée sur l'agroalimentaire et la filière couleur. Le secteur est doté d'espaces économiques, notamment de six zones industrielles implantées sur l'agglomération de Montbrison pour former l'espace économique «Emeraude».

L'agglomération est entourée d'espaces agricoles d'élevage, d'espaces protégés (étangs du Forez) et des piémonts des Monts du Forez très attractifs pour l'habitat mais qui risquent de se banaliser avec l'urbanisation pavillonnaire.

Montbrison est desservie par la ligne SNCF Saint-Etienne / Clermont-Ferrand mais la fréquence reste faible. Le seul service de transports en commun est une navette qui relie notamment la gare au centre. L'accessibilité routière principale se fait par l'A72. La voiture est donc aujourd'hui le mode de déplacement majoritaire.

Aujourd'hui l'enjeu majeur est de maintenir et de développer le niveau d'équipements et de services pour développer l'attractivité résidentielle et de poursuivre le développement économique.

Opportunités

- La proximité de Saint-Etienne, centralité d'échelle métropolitaine et de ses équipements et services

Un positionnement : construire un pôle de développement multipolaire dans l'aire métropolitaine Lyon – Saint-Etienne

1.3 STRUCTURER DES ESPACES DE DEVELOPPEMENT SOLIDAIRES AU SEIN DU SUD LOIRE

- Une étoile ferroviaire qui est une opportunité pour développer les transports en commun et un meilleur lien entre urbanisme et transport
- Des opportunités de renouvellement urbain dans des centres anciens
- Un territoire agricole et des espaces naturels à forte valeur

Objectifs

- Conforter le rôle de l'agglomération de Montbrison comme centralité du Sud Loire en valorisant ses atouts et spécificités
- Conforter ses fonctions de centralité (santé, commerce, équipements...)
- Développer sa fonction de porte d'entrée des Monts du Forez notamment en matière de loisirs et tourisme
- Affirmer son positionnement économique et conforter l'activité commerciale
- Diversifier l'habitat, notamment vers le locatif
- Prioriser sur le renouvellement urbain des centres de Montbrison et de Savigneux
- Maitriser et qualifier les extensions urbaines des communes en périphérie
- Valoriser la desserte ferroviaire et le quartier autour de la gare, rendre la gare bi-face et développer une offre adaptée de transports collectifs et à la demande
- Coordonner les initiatives et projets locaux, les coopérations au sein de l'agglomération et du Pays Forez, favoriser l'ouverture vers le Massif central.

1.3.6 LES TERRITOIRES RURAUX DU SUD LOIRE : des spécificités à conserver, un rôle dans la dynamique globale

Le Sud Loire se caractérise par un espace rural important puisque près de 70% des communes du Scot peuvent prétendre en faire partie.

On distingue néanmoins plusieurs composantes dans l'espace rural avec des dynamiques différentes :

- des espaces ruraux éloignés des centralités principales comme certaines communes d'altitude des Monts du Forez et du Pilat qui connaissent des difficultés liées à l'absence d'emploi et à la disparition des services et commerces
- des espaces ruraux proches des centralités principales, soumis au contraire à une très forte pression urbaine, que l'on pourrait qualifier « d'espaces périurbains ». Ceci se traduit le plus souvent par des lotissements pavillonnaires à l'écart du village servant de « dortoirs » aux actifs urbains.

Ces deux dynamiques tendent à faire perdre à l'espace rural son identité.

- des centralités rurales de niveaux intermédiaire ou locale qui structurent grandement l'espace rural : Chazelles-sur-Lyon, Montrond-les-Bains, Bourg-Argental, Saint-Genest Malifaux, Chalmazel, Saint-Héand, et concentrent les fonctions essentielles en matière d'emplois, d'enseignement secondaire et de services à la population. Bases importantes de la vie rurale, ces centralités au caractère rural affirmé se retrouvent au cœur des dynamiques des territoires les moins urbains du Sud Loire.

Un positionnement : construire un pôle de développement multipolaire dans l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Etienne

1.3 STRUCTURER DES ESPACES DE DEVELOPPEMENT SOLIDAIRES AU SEIN DU SUD LOIRE

Dans l'espace rural, le rapport traditionnel à la terre se dilue par l'affaiblissement progressif de l'activité agricole et de ses fonctions économiques, sociales, paysagères ou écologiques.

Les espaces ruraux du Sud Loire s'urbanisent essentiellement au bénéfice d'un paysage périurbain résidentiel peu identitaire y compris dans les extensions urbaines des villages et bourgs ruraux.

Afin d'éviter ces mutations d'identité et d'occupation de l'espace, le Scot Sud Loire doit proposer un modèle de développement durable pour les espaces ruraux qui permette d'éviter, suivant les cas, l'exode rural tout comme la périurbanisation galopante.

De nombreux acteurs de la ruralité sont à la recherche d'un nouvel équilibre qui conjugue la préservation de l'activité agricole ou sylvicole, une diversification vers de nouveaux emplois et la maîtrise d'un développement résidentiel adapté aux besoins locaux, respectueux des formes traditionnelles et des qualités de la vie rurale.

C'est notamment un axe fort développé dans la Charte du Parc Naturel Régional du Pilat et qui sera mis en œuvre par le Scot Sud Loire.

Parmi les atouts du milieu rural, figurent sa capacité de production alimentaire, de production d'une nourriture de qualité souvent marquée par les terroirs et sa capacité à contribuer à la production d'une quantité croissante d'énergies renouvelables.

D'autre part, les territoires ruraux répondent également à une demande sociétale en hausse qui est celle de loisirs naturels et culturels : le tourisme en zones rurales est aujourd'hui une composante significative de l'économie de ces territoires.

Mais les handicaps et les défis ne sont pas moins nombreux. Outre l'accessibilité physique qui est pour de nombreux territoires un handicap parfois lourd, la fracture technologique constitue un handicap à combler en toute priorité au regard des enjeux économiques liés à l'usage des nouvelles technologies de l'information et au maintien des populations et services.

Sur certaines parties du Sud Loire, le vieillissement de la population constitue, non seulement en termes économiques mais surtout en matière sociale, un véritable défi. Conjugué à la réduction des services offerts à la population, il va faire peser sur les territoires ruraux de graves menaces qui risquent d'altérer le dynamisme et la qualité de vie des collectivités rurales.

Enfin, depuis quelques années, les changements climatiques constituent tangiblement, pour les territoires ruraux comme pour les zones urbaines, un enjeu majeur à prendre en compte.

Le modèle de développement de ces espaces ruraux devra à la fois conjuguer un meilleur respect des formes urbaines traditionnelles, toujours rechercher une qualification des paysages urbains nouvellement créés, préserver et qualifier les espaces de transition entre les espaces construits et les espaces naturels tout en conservant une véritable capacité de développement au bénéfice des populations et des emplois notamment autour des activités artisanales, de services à la population et touristiques.

Opportunités

- Une activité agricole en pleine adaptation
- Des richesses naturelles évidentes notamment au travers du développement de la sylviculture et la filière bois

**Un positionnement :
construire un pôle
de développement
multipolaire dans
l'aire métropolitaine
Lyon – Saint-Etienne**

1.3 STRUCTURER DES ESPACES DE DEVELOPPEMENT SOLIDAIRES AU SEIN DU SUD LOIRE

- Une population ancrée dans son territoire
- Un potentiel touristique unique dans la métropole lyonnaise
- Des entreprises artisanales et commerciales qui répondent aux besoins locaux
- Des territoires de projets qui contribuent au développement durable du Sud Loire

Objectifs

- Affirmer l'identité des territoires ruraux et préserver le cadre naturel, paysager et urbain
- Valoriser leurs ressources, prioritairement agricoles mais aussi paysagères, naturelles et en matière de développement des énergies renouvelables
- Conserver les activités économiques historiquement implantées dans les cœurs de vie ruraux et permettre leur développement
- Développer les activités artisanales nécessaires à la vie rurale
- Développer les activités de tourisme et loisirs
- Agir pour la conserver la viabilité des services à la population
- Affirmer le rôle des centralités dans le dynamisme des espaces ruraux

Un positionnement : construire un pôle de développement multipolaire dans l'aire métropolitaine Lyon – Saint-Etienne

1.4 AMELIORER L'ACCESSIBILITE DU SUD LOIRE AVEC LES AUTRES TERRITOIRES

L'attractivité du Sud Loire, sa croissance économique et son positionnement dans l'aire métropolitaine Lyon / Saint-Etienne sont conditionnés par la qualité des infrastructures et connexions qui permettent au Sud Loire d'être relié aux grands axes nationaux, européens et internationaux qui passent essentiellement par le carrefour lyonnais.

Le projet fixe comme objectif prioritaire d'améliorer l'accessibilité du Sud Loire, par tous les modes : aérien, ferroviaire, routier mais aussi par le Haut et Très Haut Débit (THD), devenu vecteur majeur du développement.

Pour mettre en œuvre cet objectif, le Sud Loire soutient la mise en place d'un système de déplacement multimodal performant à l'échelle de l'aire métropolitaine, dans le double objectif d'améliorer l'accessibilité du Sud Loire et la fluidité des déplacements dans l'aire métropolitaine lyonnaise.

1.4.1 S'appuyer sur l'armature aéroportuaire de Rhône -Alpes

Disposer d'un accès fiable à la plateforme de Saint-Exupéry

Le Scot Sud Loire affirme la nécessité d'avoir un accès fiable à la plateforme de Saint-Exupéry, porte aéroportuaire de Rhône-Alpes, tant par le fer que par la route.

Outre l'aéroport, la plateforme TGV de Saint-Exupéry est amenée à se développer et permettra d'accéder à l'espace européen (avec les projets vers Turin, Barcelone et l'Europe du Nord ...). **Il s'agit de créer, sécuriser et de fiabiliser par le ferroviaire une desserte entre Saint-Etienne et Saint-Exupéry et qui soit sans aléas et rupture de charge à terme.**

Soutenir le développement de Saint-Exupéry comme plateforme internationale

Le Sud Loire soutient le développement de l'aéroport de Saint-Exupéry et la diversification de ses destinations, pour le positionnement de l'aire métropolitaine lyonnaise et de la région Rhône-Alpes dans l'espace européen et international.

Inscrire l'aéroport de Saint-Etienne-Loire dans un concert métropolitain

Pour le Sud Loire l'aéroport de Saint-Etienne-Loire doit

- être pérennisé pour les besoins propres au Sud Loire en matière d'aviation d'affaires, de besoin sanitaire, de sécurité civile et d'événementiels nationaux ou internationaux pouvant être accueillis par le Sud Loire
- pouvoir offrir dans une certaine mesure une complémentarité d'offre aux échelles métropolitaine et interrégionale sur les segments low cost et charters

Un positionnement : construire un pôle de développement multipolaire dans l'aire métropolitaine Lyon – Saint-Etienne

1.4 AMELIORER L'ACCESSIBILITE DU SUD LOIRE AVEC LES AUTRES TERRITOIRES

Il doit à ce titre trouver des fonctionnalités, des modalités de fonctionnement et une place dans le maillage aéroportuaire de la région Rhône-Alpes, en « complémentarité » de la plateforme régionale de Lyon Saint-Exupéry.

La création d'un syndicat mixte de gestion de l'aéroport de Saint-Etienne Bouthéon est à ce titre soulignée.

1.4.2 Renforcer et faciliter les liaisons ferroviaires longues distances et métropolitaines

L'amélioration de l'accessibilité ferroviaire « grandes lignes » passe, pour l'ensemble du Sud Loire et les territoires voisins de la Loire et de la Haute Loire,

- par une augmentation des fréquences de TGV pour rejoindre Paris,
- le développement de nouvelles dessertes via Lyon et à destination prioritairement de Roissy,
- et une amélioration des correspondances à Lyon vers les autres destinations TGV.

Dans la perspective de la réalisation du projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans Clermont Ferrand-Lyon (POCL), le Scot Sud Loire soutient :

- le projet passant à proximité de Roanne,
- la desserte de Roanne en gare centrale et l'électrification de la ligne Roanne-Saint-Etienne qui permettront un gain substantiel de temps de parcours à destination de Paris pour les dessertes TGV de Saint-Etienne et une ouverture potentielle vers l'ouest de la France

Le Scot Sud Loire comme la DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise et la démarche d'Interscot Lyonnais affirment les étoiles ferroviaires de Lyon et Saint-Etienne comme ossature du réseau de transports collectifs de voyageurs de l'aire métropolitaine et souligne plusieurs démarches qui se sont engagées pour la valoriser :

- la mise en œuvre d'une amélioration des dessertes TER sous l'égide de la Région Rhône Alpes et des infrastructures parfois cofinancés par le territoire Ligérien (nouvelle voie à quai à Lyon Part Dieu, aménagement des gares de Saint-Etienne Châteaureux et Part Dieu)
- la perspective d'une tarification intégrée zonale à l'échelle du pôle métropolitain Lyon-Saint-Etienne-Vienne-Nord Isère
- l'amélioration de la desserte ferrée vers la Plaine du Forez (lignes Saint-Etienne/Montbrison et Saint-Etienne/Roanne)

Un positionnement : construire un pôle de développement multipolaire dans l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Etienne

1.4 AMELIORER L'ACCESSIBILITE DU SUD LOIRE AVEC LES AUTRES TERRITOIRES

Le Scot reprend ces objectifs et préconise de :

- **développer et valoriser l'offre ferroviaire du Sud Loire** pour les liaisons métropolitaines vers Lyon Perrache et Part Dieu, l'Est Lyonnais et Roanne à partir de la gare centrale de Châteaueux,
- **conforter les dessertes ferroviaires régionales** en direction du Puy en Velay et Clermont-Ferrand,
- **poursuivre l'amélioration des temps de parcours** pour atteindre à moyen terme l'objectif de 30 minutes pour les liaisons directes vers Part Dieu (contre 40 actuellement) et 40 minutes pour les liaisons semi-directes desservant via la vallée du Gier les gares de Perrache et Part Dieu à Lyon,
- **mettre en œuvre une connexion ferroviaire avec la plateforme intermodale de Saint-Exupéry** pouvant desservir l'Est Lyonnais et se diamétraliser avec la desserte de Bourgoin Jallieu en une heure maximum à partir de la gare centrale de Châteaueux,
- **développer l'étoile ferroviaire interne du Sud Loire en cohérence avec l'offre vers Lyon Part Dieu et Lyon Perrache** notamment en termes d'organisation des correspondances à Saint-Etienne Châteaueux pour les lignes desservant la Plaine du Forez,
- **développer l'intermodalité entre les différents réseaux de transports** en privilégiant leur organisation autour des gares, en favorisant une tarification intégrée, une information et une billettique commune,
- **préserver les possibilités d'organisation du fret ferroviaire** au service du développement économique du Sud Loire,
- **développer des quartiers, véritables « morceaux de ville » plurifonctionnels autour des gares** concernées en permettant un développement urbain, économique tout en assurant une fonctionnalité pour le rabattement tous modes

Le Sud Loire entend être un partenaire actif dans la construction d'un système de déplacements métropolitain cohérent et dans les réflexions sur le développement de l'offre de services par la coopération des Autorités Organisatrices de Transports (AOT).

En matière de fret ferroviaire, le Scot Sud Loire, pour ses besoins internes à moyen et long termes soutient une connexion de son territoire au futur Contournement Ferroviaire Est de l'agglomération lyonnaise.

Cette connexion devra être au nord ou au droit de Givors au bénéfice du fret ferroviaire et des dessertes voyageurs via un nouvel ouvrage de franchissement du Rhône

Un positionnement :
construire un pôle
de développement
multipolaire dans
l'aire métropolitaine
Lyon – Saint-Etienne

1.4 AMELIORER L'ACCESSIBILITE DU SUD LOIRE AVEC LES AUTRES TERRITOIRES

1.4.3 Améliorer l'accessibilité routière

Pour le Scot Sud Loire, il est primordial de poursuivre les efforts sur le réseau routier actuel et de préparer le territoire à la réalisation des infrastructures nouvelles inscrites dans la DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Sur le réseau routier actuel, il convient à court terme de poursuivre l'aménagement de l'A47 pour la sécuriser et fiabiliser le temps de parcours entre Saint-Etienne et Lyon.

Le Sud Loire soutient la poursuite des travaux d'amélioration ou de gestion dynamique des vitesses qui permettent d'assurer une meilleure sécurité et une meilleure fiabilité du temps de parcours entre son territoire et la vallée du Rhône.

Il faut également poursuivre l'aménagement et la mise en sécurité :

- la RD 1082 qui assure la desserte de Saint-Etienne vers les Monts du Pilat et Bourg Argental et la desserte entre le territoire de Bourg Argental et la Vallée du Rhône
- la RD 498 qui est un axe important reliant le Sud Loire au bassin de vie de Saint-Bonnet le Château et à celui de Sury le Comtal avec la construction d'une liaison nouvelle entre la déviation de la RD 498 au droit de Bonson et la RD 8
- la RD 100 qui est l'axe principal de desserte des zones économiques d'OPERA Parcs depuis l'A72 et au delà de Saint-Galmier et des Monts du Lyonnais par la RD 12
- la RD 496 qui relie le Montbrisonnais à l'A72.

Le Sud Loire a besoin, pour mener à bien son Projet d'Aménagement et de Développement Durable, de la réalisation rapide des projets d'autoroute A45 et de Contournement Ouest Lyonnais (COL).

La construction d'une aire métropolitaine d'échelle européenne entre Lyon, le Sud Loire et le Nord Isère nécessite de disposer d'infrastructures routières modernes et fiables permettant de renforcer le caractère multipolaire du développement métropolitain.

De plus, pour raccorder le Sud Loire aux grands axes nationaux vers le sud et l'est de Lyon, il est important d'assurer une connexion de l'A45 avec l'A7 (connexion vers le sud) et l'A46 (connexion à l'est), conditions d'un véritable désenclavement du territoire sud ligérien.

Le projet de Scot affirme la nécessité d'un Contournement Ouest de l'Agglomération de Saint-Etienne, inscrit dans la DTA de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Etienne.

Ces projets constituent un maillon de l'axe transversal Lyon / Toulouse qui permettra d'améliorer l'accessibilité et la compétitivité du Sud Loire, ainsi que celle du Massif central. Dans ce cadre, le projet soutient aussi l'amélioration des axes routiers du Massif central qui permettent de relier les villes du Massif aux grands réseaux, notamment l'axe Lyon / Saint-Etienne / le Puy / Toulouse avec l'A45 et la RN88.

Un positionnement :
construire un pôle
de développement
multipolaire dans
l'aire métropolitaine
Lyon – Saint-Etienne

1.4 AMELIORER L'ACCESSIBILITE DU SUD LOIRE AVEC LES AUTRES TERRITOIRES

1.4.4 Assurer l'accès au haut débit et au très haut débit des entreprises et de la population

Le réseau Très Haut Débit ligérien, entré en phase d'exploitation complète depuis début 2007, doit être développé à court et moyen terme dans une optique de renforcement de l'attractivité économique et résidentielle du territoire d'une part, et de déploiement des réseaux et des services numériques au plus près des consommateurs, «entreprises» et «citoyens», d'autre part dans un souci d'équité sociale et territoriale.

Pour les territoires ruraux qui ne seront pas desservis par fibre optique, il s'agit d'organiser le déploiement de l'accès au Haut Débit et Très Haut Débit par des technologies alternatives pour éviter un accroissement de la fracture numérique.

Tous les territoires et toutes les populations doivent pouvoir accéder aux services les plus innovants seul gage de leur participation au développement économique et social du Sud Loire. Cette ambition à un coût et pour l'atteindre il conviendra de mutualiser et d'établir des solidarités et des péréquations financières entre les zones urbaines et les zones rurales.

Le Scot Sud Loire soutient la mise en place de réflexions conduites par chaque collectivité territoriale, en lien avec les opérateurs locaux et le Schéma Départemental de l'Aménagement numérique du Territoire porté par le Conseil Général de la Loire, pour assurer l'accès au Haut Débit et Très Haut Débit sur leurs territoires.

Les entreprises du Sud Loire doivent être sensibilisées aux usages en matière de TIC et à leur impact sur l'amélioration de leur compétitivité.

Il s'agit pour le Sud Loire de porter une politique forte en matière de promotion et de développement des usages des TIC afin de contribuer à une évolution qualitative des modes de vie (télétravail, télémédecine, e-administration, téléformation) et contribuer ainsi à limiter le nombre de déplacements des personnes.

Pour conforter le développement d'une urbanisation en cohérence avec l'offre numérique, le projet de Scot Sud Loire met en place un projet territorial hiérarchisé et structuré autour des centralités principales et des tissus urbains existants.

CHAPITRE

2

Un dessein : préserver et valoriser les milieux naturels, agricoles et forestiers

**Un dessein :
préserver et valoriser
les milieux naturels,
agricoles et forestiers**

Le projet, par ses différents objectifs, mettra en œuvre, déclinera et précisera le schéma régional de cohérence écologique (SRCE), le réseau maillé d'espaces naturels et agricoles majeurs de la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) de l'aire métropolitaine lyonnaise et participera à la mise en œuvre des chartes et projets de parc des Parcs Naturels Régionaux.

Les espaces naturels, agricoles et forestiers participent pleinement à la qualité du cadre de vie du territoire et à son attractivité résidentielle et économique. Leur pérennité est non seulement compatible avec un développement résidentiel et économique mais est aussi un réel facteur clef de succès pour l'avenir.

Il est nécessaire aujourd'hui de ralentir de façon significative la tendance dominante de ces dernières années pour préserver un équilibre territorial entre espaces urbanisés et espaces libres de toutes urbanisation. Il faut passer d'une politique d'aménagement du territoire à une politique de «ménagement» pour préserver un lien ville – nature fort, source d'attractivité.

Ce maintien sera d'autant plus facile que ces espaces auront des usages, des vocations diversifiés et identifiés pour chacun, ainsi que des modalités de gestion qui assureront leur pérennité.

Les vocations de ces espaces sont :

- écologiques, avec la protection et la mise en valeur des espaces naturels remarquables (arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, Réserves Naturelles Régionales, Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1, Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles et Sites d'intérêt Patrimonial et Ecologique du Parc Naturel Régional du Pilat) et des espaces permettant les migrations de la faune (liaisons écologiques)
- économiques, avec le maintien d'une activité agricole, sylvicole ou de loisirs/tourisme
- paysagères, avec la préservation des grands paysages, notamment des paysages emblématiques identifiés par le PNR du Pilat, d'une trame verte urbaine et d'une limite ville-campagne clairement définie.

La reconnaissance et l'affirmation des intérêts croisés (écologiques, économiques, paysagers) de ces espaces permettront qu'ils soient considérés comme des territoires de projet, au même titre que les espaces urbains.

La définition de leurs limites déterminera une enveloppe potentiellement urbanisable à échéance du Scot.

La présence de milieux naturels riches et diversifiés participe de l'image du Sud Loire. Conscient de cela, **le Scot Sud Loire s'engage à préserver ses ressources, maintenir sa biodiversité et incitera à poursuivre les actions visant à restaurer les continuités écologiques.**

Un dessein :
préserver et valoriser
les milieux naturels,
agricoles et forestiers

2.1 **PRESERVER LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES POUR GARDER UN CADRE DE VIE DE QUALITE**

Les espaces agricoles et forestiers représentent un peu plus de 87 % du territoire. Ils constituent le cadre végétal du Scot Sud Loire. Ils sont souvent soumis à une pression foncière importante, car ils sont convoités par l'urbanisation.

La surface agricole utile (SAU) représente 40% du Sud Loire.

Cependant, le morcellement et la concurrence foncière fragilisent la viabilité des exploitations.

Le maintien d'une agriculture viable participe à la réalisation du projet de développement durable du Sud Loire, par sa valeur à la fois socio-économique, spatiale, environnementale et paysagère.

Le Scot Sud Loire réaffirme que le maintien d'exploitations agricoles passe nécessairement par un maintien de structures cohérentes et viables.

Cela veut dire que le Scot Sud Loire veillera à organiser le développement du territoire pour maintenir et protéger :

- des structures agricoles de taille suffisante afin d'assurer leur pérennité économique
- un parcellaire groupé afin d'en faciliter l'exploitation

La forêt reste bien présente, essentiellement dans les Monts du Forez et du Pilat. Elle couvre près de 33% du territoire avec environ 60 000 hectares. Pourtant, son exploitation demeure difficile du fait de contraintes topographiques et du morcellement des parcelles privées. La rentabilité des exploitations est possible mais difficile et le contexte économique peu favorable. Néanmoins, la filière est susceptible d'être améliorée, notamment autour du bois- énergie bois – énergie que le Scot Sud Loire doit soutenir.

Par ailleurs, les espaces forestiers assument une fonction paysagère et de loisirs qui répond à une demande des populations. Ils jouent enfin un rôle important en matière de lutte contre la pollution. Il convient de concilier au mieux sa fonction de production avec celles environnementale et d'accueil du public.

2.1.1 **Protéger et pérenniser une agriculture périurbaine nourricière**

Autour des principales centralités du Sud Loire, le diagnostic a identifié des couronnes vertes périurbaines à dominante agricole. Ce sont des zones de contact et d'échange entre les grands sites naturels et les zones urbanisées. Cependant, ces espaces reculent, subissant de fortes pressions foncières.

Le Sud Loire a l'objectif de conserver des couronnes agricoles épaisses et structurées qui participent à l'attractivité du territoire. Elles doivent être des lieux de valorisation réciproque entre ville et campagne. Elles remplissent en effet des fonctions agricoles, écologiques, paysagères et récréatives.

L'agriculture est le moyen privilégié pour maintenir et valoriser ces espaces ouverts.

Un dessein :
préserver et valoriser
les milieux naturels,
agricoles et forestiers

2.1 PRESERVER LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES POUR GARDER UN CADRE DE VIE DE QUALITE

La réalisation de cet objectif passe par la définition de limites entre la ville et la campagne pour réduire les problèmes de concurrence foncière.

Il sera nécessaire de mettre en place les conditions favorables à la viabilité des exploitations agricoles ce qui passe par leur capacité à répondre aux exigences des marchés, que ce soit en circuit agro-alimentaire ou en circuit court, et donc par un foncier stable et cohérent.

Il s'agit de révéler et de conforter l'armature de ces espaces agricoles, particulièrement sensibles au changement de zonage, dans les documents d'urbanisme locaux.

Le développement urbain devra prendre en compte les contraintes de fonctionnement des exploitations agricoles, le maintien des capacités locales de production agricole (terres agricoles) et la préservation des aménités paysagères de ces couronnes vertes.

2.1.2 Maintenir une agriculture dans les territoires de montagne

Le massif du Pilat, les monts du Forez et les monts du Lyonnais sont des territoires ressources, tant au niveau naturel, écologique, qu'agricole.

Cependant, les contraintes, notamment topographiques, engendrent des difficultés d'exploitation, l'abandon des terres et localement des fermetures de paysage par reboisement sauvage.

L'activité agricole est essentiellement tournée vers l'élevage et la production laitière et représente le fondement de l'économie de ces territoires. La prairie préserve également l'ouverture et la diversité des paysages en évitant un trop large enrésinement.

Aider au maintien de ces activités et les développer, c'est conserver des territoires de montagne habités et vivants, des milieux ouverts et entretenus valorisant le paysage, à l'image du Parc Naturel Régional du Pilat.

Privilégier une agriculture raisonnée et ciblée sur des produits labélisés de qualité est un objectif fort du projet pour ces espaces.

Les enjeux humains, économiques et paysagers sont tels qu'ils justifient l'accompagnement de cette agriculture (contractualisation, ouverture aux pratiques douces de loisirs, valorisation en lien avec les marchés locaux et le tourisme,...) pour lui permettre de faire face à ses contraintes. C'est particulièrement le cas autour des barrages du Pilat où l'agriculture est fragilisée par les périmètres de protection de la ressource en eau potable.

Le Scot Sud Loire veillera à préserver le développement de ces espaces d'une extension urbaine trop massive pour conforter leur vocation agricole et valoriser leur identité montagnarde rurale.

Un dessein :
préserver et valoriser
les milieux naturels,
agricoles et forestiers

2.1 PRESERVER LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES POUR GARDER UN CADRE DE VIE DE QUALITE

2.1.3 Protéger les espaces d'agriculture spécialisée

Il s'agit pour le Scot Sud Loire de protéger les trois espaces agricoles qui s'individualisent par leur valeur économique et par leur caractère unique dans le Sud Loire et qui doivent être préservés de toute extension urbaine, car ce sont des productions spéciales à forte marge brute à l'hectare.

La zone des chambons de Loire, dans la Plaine du Forez : c'est une zone très fertile située de part et d'autre de la Loire qui accueille notamment du maraîchage sur les communes d'Andrézieux-Bouthéon et Saint-Just-Saint-Rambert ;

L'espace viticole AOC Côtes du Forez sur les communes de Champdieu, Ecotay-L'Olme, Lézigneux, Montbrison, Pralong, Saint- Georges-Haute-Ville et Saint-Thomas-la-Garde

Les coteaux arboricoles du Jarez sur les communes de Cellieu, Chagnon, Génilac, La Grand-Croix, Lorette, Valfleury, Saint-Romain en Jarez, Saint-Joseph et Saint-Martin la Plaine.

Toute atteinte serait irréversible et participerait à la disparition de ces terroirs uniques.

Dans ces secteurs, des mesures fortes seront prises pour maintenir l'espace agricole nécessaire sur le long terme en les préservant d'extensions urbaines trop importantes, afin de :

- garantir des conditions d'exploitation satisfaisantes,
- favoriser l'installation de jeunes agriculteurs et l'emploi,
- permettre un possible renouveau de filières laissées en désuétude (la viticulture par exemple)
- encourager une agriculture respectueuse de l'environnement et ouverte sur le territoire et ses habitants.

2.1.4 Préserver les fonctions écologiques et économiques des massifs forestiers

La forêt est très présente sur les Monts du Pilat et du Forez. Le bois est une ressource naturelle souvent insuffisamment exploitée. La filière est susceptible d'être améliorée.

Malgré des risques de fermeture paysagère par recolonisation sauvage en cas de déprise agricole, la forêt constitue une importante ressource naturelle pour le Scot Sud Loire (60 000 ha).

Le projet de Scot Sud Loire veillera à préserver ce capital boisé grâce à une meilleure gestion pour améliorer la valorisation de ses fonctions économiques (bois-construction, bois-énergie), écologiques d'agrément et de protection des sols contre l'érosion.

Il s'agit également de conforter la diversité d'usage de ces massifs, en facilitant notamment l'ouverture au public des espaces forestiers dans le cadre de leur fonction d'aménité.

2.1 PRESERVER LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES POUR GARDER UN CADRE DE VIE DE QUALITE

2.1.5 **Lutter contre la régression des espaces agricoles et naturels et organiser les moyens de sa mise en œuvre**

La consommation d'espace a été très forte dans le Sud Loire durant les dernières décennies sous l'effet

- d'un manque de planification stratégique et de préservation des espaces naturels et agricoles
- d'un besoin important de desserrement des populations et des activités vis-à-vis des centres urbains très fortement dégradés

La définition des limites des espaces naturels et agricoles à préserver permet de déterminer une enveloppe urbanisable maximum à échéance du Scot.

Face aux valeurs environnementales et aux ambitions du projet, il faut réduire de manière importante le rythme de consommation des espaces à vocation naturel, agricole et forestière pouvant être urbanisés.

Il s'agit notamment de les protéger en développant des formes d'habitat plus dense, en donnant la priorité au renouvellement urbain, à la résorption des friches industrielles et urbaines, à l'utilisation des dents creuses et délaissés urbains et à agir contre la rétention foncière seuls garant d'une atteinte durable des objectifs quantitatifs du Scot Sud Loire (cf chapitre 4)

Le Scot Sud Loire se place résolument dans la dynamique des orientations de la Stratégie Foncière régionale portée par l'Etat et les objectifs de maintien de la surface agricole utilisée de la charte du Parc Naturel Régional du Pilat sur son périmètre.

En application de l'article L 122-1-4 et L 122-1-5 du code de l'urbanisme, le Scot Sud Loire définira :

Des objectifs d'un développement ambitieux et maîtrisé et les conditions de préservation des grands équilibres entre les espaces urbains, à urbaniser, les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers et qui seront à retranscrire dans les documents de planification communaux et intercommunaux (PLU, PLUi et PLH) à partir d'une analyse des besoins et des ambitions du territoire et qui sont déclinés dans le PADD (cf chapitre 4).

Des objectifs s'appliquant dans un rapport de compatibilité aux règlements des documents d'urbanisme (PLU et PLUi) et aux opérations d'aménagement au sens du code de l'urbanisme. :

- des objectifs généraux à atteindre pour le Sud Loire en matière de réduction de la consommation d'espace,
- des densités minimales à mettre en œuvre pour les opérations de développement de l'habitat,
- une quantification des besoins fonciers en matière de développement économique,
- des principes d'organisation économe pour le développement urbain et le lien avec les réseaux de transports collectifs

Le Scot Sud Loire veillera à la mise en place d'outils de mises en œuvre concertés avec les territoires .

Un dessein :
préserver et valoriser
les milieux naturels,
agricoles et forestiers

2.1 PRESERVER LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES POUR GARDER UN CADRE DE VIE DE QUALITE

Le diagnostic nous a démontré que les PLU disposent d'une quantité importante d'espaces urbains non bâtis et d'espaces potentiellement urbanisable.

Compte tenu de la diversité des cas de figure locaux, le Scot Sud Loire incitera les territoires à définir leur stratégie de réduction des espaces constructibles selon un principe de réalisme par rapport aux potentiels urbains existants et aux objectifs de production de logements du Scot.

Dans le cadre de ses processus de mises en œuvre, le Scot Sud Loire s'engagera à fournir en concertation avec les EPCI concernés un diagnostic des consommations foncières sur les dix dernières années à l'ensemble des communes.

Le Scot Sud Loire s'engagera également avant toute mise en révision du document de planification à travailler conjointement avec la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de planification à la réalisation d'un diagnostic conjoint des potentialités réelles de développement au sein des tissus urbanisés existants et prenant en compte les contraintes réelles (PPRI, PPRM, PPRT) et plus subjectives (rétention foncière notamment).

Ce travail préalable à l'élaboration du PLU permettra :

- de mettre en œuvre le modèle de développement porté par le Scot Sud Loire
- de préserver à très long terme un maximum d'espaces naturels, agricoles et forestiers
- de participer à l'étude des outils juridiques et incitatifs pouvant être mis en place pour lutter contre la rétention foncière dans les zones déjà partiellement urbanisés

Un dessin :
préserver et valoriser
les milieux naturels,
agricoles et forestiers

2.2 **STOPPER L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ ET METTRE EN ŒUVRE UNE TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE SUD LOIRE**

2.2.1 **Préserver et valoriser les « cœurs verts » et la qualité exceptionnelle des réservoirs de biodiversité**

Les « cœurs verts » que sont les Monts du Pilat, du Lyonnais, du Forez, le nord de la Plaine du Forez et les Gorges de la Loire font partie du « patrimoine commun » du Sud Loire.

Avec des milieux d'une rare richesse biologique (crêts du Pilat, Hautes Chaumes du Forez, Gorges de la Loire, étangs du Forez...), ces cœurs verts sont parsemés de sites naturels remarquables déjà reconnus en tant qu'arrêtés de biotope, zones Natura 2000 ou ZNIEFF de type 1 et sites d'intérêt patrimonial et écologiques par le PNR du Pilat.

Ceux-ci doivent être absolument préservés afin de garantir leur fonction de réservoir de biodiversité.

Ces espaces, outre leurs vocations sylvicole et agricole, ont une valeur paysagère et une fonction de loisirs à préserver. Le maintien des vocations dépend essentiellement d'une gestion globale et cohérente de l'ensemble de ces espaces, notamment par rapport au développement de l'urbanisation.

Dans le Parc Naturel Régional du Pilat, le Scot Sud Loire réaffirme les enjeux de la charte récemment renouvelée et de son projet de territoire

Il s'agit pour le Scot Sud Loire de soutenir, dans ces cœurs verts, des systèmes de productions agricoles et sylvicoles respectueux du caractère patrimonial de ces espaces. Parallèlement, il s'agit de développer et de promouvoir une économie touristique sur ces espaces qui soit respectueuse de la nature, des paysages et de l'environnement.

Une maîtrise significative de l'extension urbaine dans les « cœurs verts » confortera la vocation écologique, naturelle et agricole de ces espaces de respiration, de calme et valorisera leur identité rurale.

Enfin, les réservoirs de biodiversité seront protégés afin de garantir leur fonction écologique.

2.2.2 **Identifier et rendre fonctionnel des corridors écologiques terrestres et aquatiques**

2.2.2.1 **Identifier et préserver des corridors écologiques terrestres**

La richesse écologique et la biodiversité du territoire dépendent largement du maillage qui existe entre les cœurs verts. En effet, l'isolement des milieux est le premier motif de disparition des espèces animales.

Le projet a pour objectif de formaliser des espaces permettant le passage de la faune et les échanges génétiques, afin de préserver la biodiversité du Sud Loire.

Un dessin :
préserver et valoriser
les milieux naturels,
agricoles et forestiers

2.2 STOPPER L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ ET METTRE EN ŒUVRE UNE TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE SUD LOIRE

Ce maillage vert doit former de véritables coupures vertes pour éviter le développement de conurbations à l'échelle du Scot Sud Loire et plus largement à l'échelle de la métropole Lyon - Saint-Etienne.

Constitués d'espaces de «nature ordinaire», agricoles, naturels et forestiers, ces liens forment un réseau qui participe au fonctionnement écologique du territoire et à la structuration des paysages.

Le projet identifie ainsi des liaisons vertes et des espaces à protéger pour le maintien de la biodiversité en compatibilité avec les orientations de la DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise :

- reliant le Massif du Pilat et les Monts du Lyonnais, l'espace interstitiel de la haute vallée du Gier.
- reliant le Massif du Pilat et les Monts du Lyonnais, à la limite départementale avec le Rhône.
- reliant le Massif du Pilat et les Gorges de la Loire, une zone à enjeu a été identifiée au sud-ouest de la vallée de l'Ondaine.
- reliant les Gorges de la Loire et les Monts du Lyonnais,
- reliant les Monts du Lyonnais et la Plaine du Forez.
- reliant la Plaine du Forez et les Monts du Forez au nord de Montbrison.
- reliant la Plaine du Forez et les Monts du Forez au sud de Montbrison.
- en maîtrisant l'expansion urbaine de l'agglomération stéphanoise en direction des Gorges de la Loire et du massif du Pilat au regard de l'objectif de préservation et de restauration des fonctionnalités écologiques

Le projet Sud Loire affiche la volonté que soit mise en œuvre une démarche de projet sur chacune de ces liaisons vertes et espaces à protéger afin de préserver et de restaurer les continuités écologiques.

Toutes modifications sur ces espaces devront être justifiées au regard de l'obligation de sauvegarde de leurs fonctionnalités écologiques.

2.2.2.2 Garantir le bon fonctionnement des corridors aquatiques

A l'instar des corridors terrestres, les milieux aquatiques, les cours d'eau et les zones humides constituent un réseau écologique à part entière. Malheureusement, des obstacles tels que des seuils, des couvertures de cours d'eau empêchent une fonctionnalité homogène.

Conformément au SDAGE et au SAGE, le Scot Sud Loire veillera à préserver et développer les fonctionnalités naturelles des bassins , des milieux aquatiques et des zones humides.

Il veillera à ce que la continuité écologique amont-aval soit restaurée.

Une attention particulière sera portée sur les abords des cours d'eau et notamment sur la ripisylve qui présente de nombreux enjeux.

2.2 STOPPER L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ ET METTRE EN ŒUVRE UNE TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE SUD LOIRE

2.2.3 Placer le fleuve Loire comme un élément fédérateur du territoire

Bien que le fleuve Loire ait longtemps été délaissé par ses riverains pour de multiples raisons (inondation, pollution, exploitation, interdiction de navigabilité...), il est un parfait trait d'union entre les territoires du Sud Loire.

Pour que le fleuve Loire redevienne un élément d'attractivité, il doit s'appuyer sur une image positive.

Or de nombreuses actions humaines altèrent l'image du «dernier fleuve sauvage de France» : barrage hydroélectrique, canal du Forez, extraction de granulats... en modifiant l'hydrologie mais également le milieu ligérien. Sans chercher à retrouver son état initial, le Scot, en appui du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Loire en Rhône-Alpes en cours de finalisation, entend contribuer à redonner au fleuve Loire une identité naturelle.

Le Scot préconise l'élaboration concertée, notamment avec le Scot de la Jeune Loire au sud et les autres Scot du département de La Loire au nord, d'un projet de territoire «fleuve Loire» dont les principaux objectifs sont l'amélioration de la qualité de ce milieu, une réappropriation de cet espace et la valorisation du patrimoine lié au fleuve.

2.3 CONFORTER LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

L'objectif du Sud Loire est de sauvegarder la diversité et la qualité de ses paysages et de son patrimoine comme un atout fort de son attractivité.

La protection des espaces agricoles et naturels (§ 2.1 et 2.2) contribue à la pérennité des grandes entités paysagères, à leur lisibilité et leur homogénéité.

Le projet du Scot a l'objectif de sauvegarder également la diversité et la qualité des paysages du Sud Loire et de valoriser son patrimoine : paysages naturels, interfaces entre ville et campagne ou paysages urbains.

2.3.1 Préserver le paysage des espaces ruraux et naturels

La réalisation de cet objectif passe par l'affirmation des grandes continuités paysagères au fil des vallées et la révélation des grands sites caractéristiques du Sud Loire.

La visibilité des entités paysagères doit être favorisée, notamment en préservant des ouvertures sur les horizons lointains ou en organisant des fenêtres sur les espaces naturels proches.

Certains secteurs sont particulièrement concernés :

- . espace de respiration entre Saint-Chamond et Saint-Etienne dans la vallée du Gier
- . plateaux du Bessy et de la Danse
- . espaces ruraux entre les entités urbaines de la Plaine du Forez.

D'autres secteurs sont très exposés à la friche, notamment ceux où le maintien de l'agriculture est fragilisé par la pression foncière ou par les difficultés d'exploitation (versants des vallées du Gier, de l'Ondaine, du Furan, coteaux du Forez).

Il convient donc d'appuyer des politiques dynamiques de limitation de la progression de la friche et de maîtrise de l'urbanisation.

Les secteurs en altitude sont menacés par la fermeture du paysage par les boisements, il faut donc en favoriser une gestion cohérente.

La présence de l'eau, véritable atout paysager, sera prise en compte dans chaque vallée et la plaine du Forez comme un élément identitaire du territoire : zones humides, berges, rivières. Dans les zones urbaines, il convient de valoriser la présence de l'eau, notamment à l'occasion d'actions de renouvellement urbain et d'aménagement d'espaces publics.

2.3 CONFORTER LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

2.3.2 Mettre en valeur les espaces de contact entre la ville et la nature

Afin de maîtriser l'étalement périurbain, et pour préserver des espaces de contact structurés entre ville et nature, il s'agit de :

- **définir des limites claires aux espaces urbanisés du Sud Loire** pour préserver les espaces ruraux entre les entités urbaines et les secteurs de piémont (versants des vallées du Gier, de l'Ondaine, du bassin stéphanois, coteaux du Forez et du Lyonnais)
- **mettre en œuvre spécifiquement le plan de parc du PNR du Pilat** pour définir une limite ville-campagne
- **stopper l'étalement urbain le long des grands axes routiers**
- **préserver des espaces de respiration entre entités urbaines et au sein des espaces urbanisés.**

2.3.3 Mettre en valeur les espaces de contact entre la ville et la nature

Le Scot intègre les préconisations et orientations des protections réglementaires :

- monuments historiques classés ou inscrits à l'inventaire du patrimoine
- zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP et AVAP)
- sites classés ou inscrits et en particulier ceux des Gorges de la Loire.

Mais au-delà des protections règlementaires, l'objectif du Scot est de préserver et valoriser les édifices et sites présentant un intérêt patrimonial (identifiés dans l'annexe patrimoine du rapport de présentation) :

- le patrimoine fait partie de la stratégie de valorisation des labels Pays d'Art et d'Histoire du Forez, Ville d'Art et d'Histoire de Saint-Etienne
- le patrimoine industriel et le patrimoine de la modernité dans l'agglomération stéphanoise et les vallées de l'Ondaine et du Gier
- le patrimoine industriel et rural dans le Pilat.

Les sites d'intérêt patrimonial du Sud Loire associent très souvent des édifices et des paysages qu'il s'agit d'appréhender dans leur globalité (ex : prieurés, pics et édifices médiévaux dans la Plaine du Forez, édifices industriels dans les vallées du Gier et de l'Ondaine, maisons de maîtres avec leurs parcs, Chartreuse de Sainte-Croix en Jarez, barrage du Gouffre d'Enfer ...).

Cet héritage est un facteur déterminant de l'identité et de l'attractivité du territoire. Il doit donc être valorisé dans la perspective d'un «patrimoine en mouvement» pouvant lui permettre d'évoluer en conservant sa valeur historique, artistique, culturelle et symbolique et d'accueillir des usages correspondant aux besoins et aux modes de vie contemporains.

De même, le Scot soutient l'expression d'une création architecturale contemporaine, tant pour les édifices publics que pour l'architecture domestique, ainsi que la qualité des espaces publics.

Un dessein :
préserver et valoriser
les milieux naturels,
agricoles et forestiers

2.3 CONFORTER LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

2.3.4 **Améliorer le paysage des entrées de ville et les bordures de voies d'accès principales**

Mettant en jeu l'image des territoires, les entrées de ville ou d'agglomération et des bordures des voies d'accès principales au Sud Loire appellent à un effort particulier, conjuguant différents modes d'action pour améliorer leurs qualités architecturale et paysagère.

Le Scot souhaite encourager la requalification de ces espaces dans un souci de valorisation tant leur impact visuel fort peut être défavorable à l'image du territoire

CHAPITRE

3

Une perspective : préserver les ressources et adapter le Sud Loire au changement climatique et aux risques

**Une perspective :
préserver les
ressources
et adapter
le Sud Loire au
changement
climatique
et aux risques**

Le modèle de développement urbain à définir pour le Sud Loire se doit d'intégrer des critères élevés de durabilité environnementale. Il a donc pour objectifs de révéler, préserver et valoriser les ressources et donc la richesse de son cadre de vie.

Il intègre la nécessité de prendre en compte le droit des générations futures à bénéficier au moins des mêmes avantages et conditions environnementales que les populations actuelles. Il prend donc des mesures pour protéger les ressources naturelles et optimiser leur usage, qu'il s'agisse des sols, de l'eau, de l'air, des sources d'énergie.

De façon plus large, il s'agit de contribuer à l'effort mondial de sauvegarde de la planète en s'impliquant concrètement dans des processus environnementaux d'échelle supranationale.

Ces objectifs doivent permettre à la population de bénéficier d'un cadre résidentiel et professionnel agréable, sain et fonctionnel, préservé le plus possible de tous risques et nuisances. Il s'agit aussi de diminuer l'impact de l'occupation humaine sur les ressources naturelles.

3.1 PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU ET CONSTRUIRE UNE ADEQUATION ENTRE RESSOURCES ET BESOINS POUR LE SUD LOIRE

Le développement durable du Sud Loire ne peut se faire sans un cycle de l'eau équilibré, c'est-à-dire que la ressource prélevée doit être restituée au milieu naturel après utilisation humaine sans altération de ses qualités.

En cela, le développement du Sud Loire sera compatible avec les orientations des SDAGE Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée-Corse (garantir une qualité d'eau à la hauteur des exigences des usages, notamment l'alimentation en eau potable, lutter contre les pollutions et poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux de surface, respecter le fonctionnement naturel des milieux pour retrouver des rivières vivantes, sauvegarder et mettre en valeur les milieux aquatiques remarquables et notamment les zones humides, penser la gestion de l'eau en termes d'aménagement du territoire en renforçant la gestion locale et la concertation, et prévenir les risques notamment avec l'agriculture, et s'investir plus efficacement dans la gestion des risques pour mieux vivre avec les crues) et du SAGE Loire en Rhône-Alpes.

Il devra également s'appuyer sur les politiques contractuelles en matière de cours d'eau (contrat de rivière, opérations coordonnées...) qui couvrent l'ensemble des principaux cours d'eau du territoire. Enfin, il devra prendre en compte l'enjeu que représente le canal du Forez. Le Scot souhaite qu'un équilibre soit recherché entre ses usages agricoles, domestiques, industriels, écologiques et hydrologiques.

L'objectif du Scot est de sécuriser en quantité et en qualité l'alimentation en eau potable des populations et d'optimiser la consommation tout en assurant la desserte de l'ensemble des activités majeures présentes sur le territoire du Sud Loire.

Une interconnexion des réseaux du Sud Loire est nécessaire pour assurer cette sécurité, le Scot encourage les collectivités responsables à poursuivre leurs efforts en la matière.

Une perspective :
préserver les
ressources
et adapter
le Sud Loire au
changement
climatique
et aux risques

3.1 PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU ET CONSTRUIRE UNE ADEQUATION ENTRE RESSOURCES ET BESOINS POUR LE SUD LOIRE

Le projet du Sud Loire prévoit que, pour toutes urbanisations nouvelles, les collectivités devront justifier qu'elles ne modifient pas notablement les paramètres de la ressource en eau et que, grâce à l'assainissement, les effluents n'impactent pas le milieu récepteur.

Le Scot fait de la maîtrise des eaux pluviales des zones à aménager une priorité afin de limiter les risques d'inondation.

Pour cela, les développements urbains et les infrastructures devront intégrer les mesures nécessaires à une bonne gestion des eaux pluviales et favoriser des techniques de recueil et traitement écologiques en évitant la pratique du «tout tuyau», (infiltration naturelle des eaux dans le sol, protection des zones d'expansion des crues...).

Dans ce cadre, le Scot Sud Loire a pour objectif de préserver, d'entretenir et de mettre en valeur les zones d'expansion et les zones inondables des milieux urbains (activités agricoles, usages de loisirs et d'aménités, corridors écologiques...).

Le développement de l'urbanisation devra se faire dans une logique cohérente entre amont et aval en écho des politiques contractuelles en matière de gestion des cours d'eau.

Afin de limiter l'imperméabilisation des sols due à l'urbanisation, le Scot Sud Loire prévoit en cohérence avec les SDAGE Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée-Corse et le SAGE Loire en Rhône-Alpes, pour les nouvelles opérations de développement urbain et économique et les nouvelles constructions de respecter un taux maximum d'imperméabilisation des sols et de limiter les débits de ruissellement au sortir des zones urbanisées. Des dispositions compensatoires permettant d'améliorer les capacités de retenue d'eau à l'échelle de la parcelle pourront également être mises en œuvre.

Une perspective :
préserver les
ressources
et adapter
le Sud Loire au
changement
climatique
et aux risques

3.2 CONFORTER LA GESTION DES DECHETS ET PRESERVER LES MATIERES PREMIERES

Sur le Sud Loire il est nécessaire d'adapter les dispositifs actuels de gestion des déchets et notamment en termes de traitement.

Le Scot a pour objectif tant environnemental qu'économique la maîtrise, à terme, des coûts de gestion des déchets du Sud Loire.

Il s'agit de compléter et d'améliorer les dispositifs existants en matière de réduction à la source, de collecte, de tri et de valorisation / traitement des déchets.

Le Scot affiche la volonté des collectivités du Sud Loire de trouver, en commun, une solution pérenne pour le traitement des déchets et de préserver les localisations potentielles de sites de traitement afin d'éviter des conflits avec l'urbanisation existante ou future.

Le Scot Sud Loire s'inscrira sur cette thématique dans la droite ligne des orientations travaillées par :

- le Plan Départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la Loire
- le Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères Velay-Pilat pour la communauté de communes des Monts du Pilat
- le Syndicat mixte d'étude pour le traitement des déchets ménagers et assimilés résiduels du Stéphanois et du Montbrisonnais (SYDEMER) pour le reste du territoire Sud Loire.

Le Scot Sud Loire entend préciser les prescriptions relatives à la gestion des déchets à intégrer dans les développements urbains.

D'autres ressources, minérales, extraites du sous-sol, sont à préserver, en particulier à travers une protection des gisements, afin de satisfaire un approvisionnement de proximité nécessaire à la réalisation des infrastructures, logements, équipements locaux.

Leur exploitation, tout comme la remise en état des sites d'extraction, doit se faire dans le respect des enjeux environnementaux, en intégrant le contexte local et leur vocation à venir. Une attention particulière devra être portée à la modération des exploitations dans les secteurs alluvionnaires. Le développement de la réutilisation des matériaux issus de la déconstruction devra être favorisé en s'appuyant sur le Plan départemental de gestion des déchets des activités du BTP de la Loire.

Le Scot sur Loire s'inscrit également sur cette thématique dans la droite ligne des orientations

- du Schéma Départemental des carrières de la Loire
- du cadre régional « matériaux et carrières » validé par les Préfets des 8 départements de la région Rhône-Alpes et qui préfigure un futur schéma régional des carrières :
 - . Réduire l'exploitation des carrières en eau
 - . Orienter l'exploitation des carrières et leur remise en état pour préserver les espaces agricoles à enjeux et privilégier les carrières sur des zones non agricoles ou de faible valeur agronomique
 - . Favoriser un réaménagement équilibré des carrières en respectant les vocations des territoires
 - . Garantir une exploitation préservant la qualité de l'environnement
 - . Orienter l'exploitation des gisements de matériaux vers les secteurs de moindres enjeux environnementaux

Une perspective :
préserver les
ressources
et adapter
le Sud Loire au
changement
climatique
et aux risques

3.3 **PREPARER L'AVENIR ENERGETIQUE ET ADAPTER LE TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

La transition énergétique est un enjeu majeur pour le territoire du Scot Sud Loire qui est, à l'heure actuelle, très consommateur d'énergie, dont une part importante d'origine fossile.

Le Scot Sud Loire doit donc assurer les conditions qui permettront au territoire d'atteindre une sobriété et une efficacité énergétique.

Par ailleurs, le développement de la production d'énergie renouvelable propre est nécessaire pour tendre vers une indépendance énergétique durable, gage d'un territoire attractif et solidaire.

Il est désormais admis par la communauté scientifique que des changements sensibles du climat apparaîtront dans les années à venir, même si nous ramenons demain le niveau des émissions de gaz à effet de serre à celui de 1990.

Le projet de Scot Sud Loire cherchera à adapter son modèle de développement à ces futurs changements.

3.3.1 **Maîtriser la dépense énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre par une action durable sur les déplacements et l'habitat**

Bien que le transport soit le second secteur consommateur d'énergie du territoire, il est le premier en termes d'émissions de gaz à effet de serre et constitue le principal levier d'action du Scot Sud Loire pour améliorer le bilan énergétique du territoire.

En organisant un modèle de développement qui tend à limiter l'utilisation de l'automobile et à privilégier les modes alternatifs et notamment les transports en commun, le Scot Sud Loire s'inscrit pleinement dans une démarche de construction de pratiques de mobilité renouvelée.

Le Scot Sud Loire veillera notamment à bien articuler les transports collectifs avec les quartiers d'habitation et zones d'activités ainsi qu'à développer plus de mixité des fonctions urbaines dans les quartiers.

Par la mise en œuvre de son modèle de développement qui limite l'utilisation de la voiture et promeut les modes de déplacements alternatifs (développé dans la partie 4.7), le Scot Sud Loire agit activement sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le logement étant le premier secteur consommateur d'énergie en Sud Loire, il est primordial que le Scot veille à promouvoir une urbanisation plus économe.

Ainsi, il veillera à ce que les formes urbaines soient plus compactes en organisant les développements urbains et incitera la réhabilitation thermique du bâti existant.

Les efforts d'efficacité thermique seront encouragés pour les bâtiments à usage d'habitat comme pour ceux d'activité.

Le Scot Sud Loire vise la sobriété et l'efficacité énergétiques du tissu urbain pour réduire les consommations et limiter la précarité énergétique.

Une perspective :
préserver les
ressources
et adapter
le Sud Loire au
changement
climatique
et aux risques

3.3 PREPARER L'AVENIR ENERGETIQUE ET ADAPTER LE TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Pour contribuer à limiter la dépendance aux énergies fossiles, le Scot Sud Loire recommandera pour les opérations de constructions neuves ou de réhabilitation de bâtiments publics et pour toutes les opérations d'aménagement au sens du code de l'urbanisme, de prendre en compte des objectifs de maîtrise des dépenses d'énergie et d'utilisation des énergies renouvelables.

Le Scot Sud Loire favorisera pour les constructions nouvelles et pour toute réhabilitation, les projets visant à mettre en œuvre des solutions assurant un niveau de performance énergétique contribuant à préserver l'environnement et à réduire le recours aux énergies fossiles.

3.3.2 Permettre le développement des énergies propres et renouvelables

Le diagnostic du Scot a mis en évidence plusieurs gisements d'énergies renouvelables qui possèdent une marge importante de développement. C'est le cas des énergies éoliennes, solaires, géothermiques, hydroélectriques et de la biomasse (biogaz et bois énergie).

Le Scot Sud Loire a l'ambition de favoriser le développement des énergies renouvelables pour limiter le recours aux énergies fossiles et s'inscrire dans la dynamique économique des filières vertes.

Le Scot veillera notamment à préserver de l'urbanisation les zones de développement de l'éolien (ZDE) existantes, ainsi que les sites pressentis à en devenir.

Le Scot souhaite également favoriser le développement des réseaux de chaleur collectifs utilisant les ressources bois énergie, biogaz et/ou géothermiques dans des zones d'habitat plus denses, les zones commerciales et les parcs d'activités notamment tertiaire quand les conditions le permettent.

L'implantation de panneaux solaires pour les nouvelles constructions et dans les opérations de rénovation sera encouragée prioritairement dans les opérations d'aménagement à dominante d'habitat et dans les zones d'activités et les grandes surfaces identifiées (bâtiments logistiques, industriels, commerces, parkings,...).

Le Scot Sud Loire précisera les conditions d'application de ces mesures en offrant un cadre réglementaire favorable pour les installations ou par l'utilisation de matériaux de production d'énergies renouvelables, dans le respect du patrimoine bâti et paysager et de la qualité de l'air

Pour le Scot Sud Loire, l'implantation d'installations de production d'énergie solaire au sol ne peut être autorisée que sur des friches industrielles, commerciales ou agricoles polluées ainsi que sur des délaissés et talus routiers ou sur des surfaces déjà artificialisées.

Une perspective :
préserver les
ressources
et adapter
le Sud Loire au
changement
climatique
et aux risques

3.3 PREPARER L'AVENIR ENERGETIQUE ET ADAPTER LE TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

3.3.3

Adapter le Sud Loire au changement climatique

Face à l'incertitude de l'ampleur des effets du changement climatique, le Scot Sud Loire doit avant tout préserver ses ressources (eau, biodiversité, sols, etc.) et ses milieux agricoles, naturels et forestiers premiers garants de l'adaptabilité du territoire.

Le projet du Scot intègre des éléments à cet effet comme le maintien du réseau écologique (cf 2.2), la limitation de la consommation de l'espace (cf 2.1.5) et les réflexions en amont des projets sur l'adéquation et la préservation de la ressource en eau (cf 3.1).

Le Scot devra également rester vigilant face à certains risques qui peuvent s'intensifier avec l'évolution du climat comme les inondations (cf 3.4.2).

Afin d'anticiper les méfaits provoqués par l'intensification du rythme d'apparition des épisodes caniculaires, il conviendra que le Scot agisse dès à présent pour réduire le phénomène d'îlots de chaleur urbaine.

Le Scot Sud Loire à l'ambition d'inciter à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réduction de la chaleur en milieu urbain via :

- l'insertion d'aménagements intégrant l'eau
- la végétalisation de l'espace public (ombrage et rafraichissement par le phénomène d'évapotranspiration de la végétation) par l'instauration d'un minimum de trame verte urbaine
- le choix de matériaux réfléchissants qui n'emmagasinent pas la chaleur

3.4

PREVENIR LA POPULATION DU SUD LOIRE DES RISQUES ET DES NUISANCES

Le Scot Sud Loire entend se saisir pleinement des leviers nécessaires à l'amélioration de la qualité de vie et le renforcement de son attractivité. Cette ambition nécessite de poursuivre une mobilisation forte en faveur du cadre de vie, avec une intégration aboutie des questions de santé-environnement.

L'organisation spatiale engendrée par l'urbanisation, les infrastructures de transports, la conception des espaces publics et des bâtiments ont des répercussions fortes sur l'exposition du territoire aux pollutions, risques et nuisances. Le Scot Sud Loire entend préserver la qualité de vie, la santé et la sécurité des habitants par la prévention des risques, et la réduction des nuisances et pollutions.

3.4.1

Limiter l'exposition des populations au bruit et à la pollution

Le trafic routier est le premier responsable des nuisances sonores et des émissions de polluants atmosphériques.

Dans le Sud Loire, la population exposée est potentiellement importante du fait de la forte concentration d'infrastructures de transport et d'une urbanisation dense notamment dans les vallées.

Pour limiter l'exposition des populations à la pollution, il faut apaiser la circulation automobile, réduire les trafics poids lourds en optimisant le transport de marchandise, développer des offres alternatives à la voiture, y compris pour la desserte des espaces économiques, développer les nouveaux espaces urbains à proximité des axes de transport en commun, limiter les implantations le long des axes les plus exposés aux nuisances sonores et aux dépassements des seuils de qualité de l'air et développer des aménagements de réduction du bruit.

Dans les secteurs actuellement très exposés au bruit et à la pollution, notamment à proximité immédiate des grands axes et des infrastructures bruyantes, l'urbanisation pour un usage résidentiel doit être conditionnée au respect d'exigences renforcées et à des actions de limitation des nuisances.

Grâce au travail approfondi de cartographie du bruit effectué dans le cadre de la directive européenne de 2002, le Sud Loire est également en mesure de répondre à trois grands objectifs en matière de nuisances sonores : les réduire dans les secteurs affectés, prévenir l'apparition de nouvelles nuisances et préserver des « zones de calme », y compris dans les espaces naturels.

Le territoire offre encore de grands et nombreux espaces de silence : massif du Pilat, du Forez, du Lyonnais, Gorges de la Loire, où les pollutions sonores des véhicules motorisés doivent être limitées.

Les politiques de transports et déplacements, les opérations de développement urbain devront poursuivre un objectif de préservation de l'exposition des populations vis à vis des pollutions de l'air et sonores et en particulier de la limiter à proximité immédiate d'équipements accueillant des populations sensibles (écoles, hôpitaux, maisons de retraite...).

3.4 PREVENIR LA POPULATION DU SUD LOIRE DES RISQUES ET DES NUISANCES

Le Sud Loire préconise que les nouveaux projets d'aménagement, d'activités et d'équipements soient réalisés en prenant en compte le fait de ne pas aggraver la situation en réduisant l'exposition des populations à ces pollutions.

3.4.2 Intégrer la gestion des risques dans l'urbanisme et informer la population

Le Sud Loire est soumis à plusieurs risques dont les principaux sont l'inondation, les risques technologiques liés à la localisation sur son territoire d'installations classées, de sols pollués et le transport des matières dangereuses.

La prévention de ces risques est prise en charge par les Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) dûment approuvés sur le fleuve Loire et le Furan et prescrits sur le Gier et l'Ondaine, par les futurs Plans de Prévention des Risques Miniers (PPRM) en cours d'étude et par toutes les autres dispositions préventives connues tel le Plan Particulier d'Intervention (PPI) ou les Plans d'Opération Interne (POI) et les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) sur les installations classées présentant un risque important.

Le développement durable du Sud Loire passe par la prise en compte de ces risques dans le développement de l'urbanisation, les démarches d'aménagement et par une bonne information de la population.

Il s'agit de gérer le risque en veillant à la sécurité des personnes et des biens et en réduisant la vulnérabilité des territoires par :

- des prescriptions appliquées aux projets d'aménagement
- une attention particulière à ce que l'accueil ou la relocalisation de certaines activités « à risque » s'insère de sorte à ne pas augmenter des situations de voisinage indésirables
- l'organisation préventive des collectivités territoriales
- des campagnes d'information auprès de la population.

Il s'agit également de bâtir une culture du risque pour que les collectivités et la population soient préparées en cas de sinistre.

Ainsi, le Scot a pour objectif d'inciter les collectivités territoriales à mutualiser leurs moyens d'information et d'action dans le cadre d'une instance de conseil et d'assistance sur les risques majeurs.

De plus, les collectivités devront utiliser ou développer les moyens de communication adaptés pour informer la population des risques qu'elle encourt (cartographie, actions préventives et mesures d'urgence...).

3.4.2.1 Agir contre le risque d'inondation

Le Sud Loire entend en particulier agir sur les causes des inondations, en donnant plus de place à l'eau et en respectant mieux son cycle naturel (cf 3.1).

3.4 PREVENIR LA POPULATION DU SUD LOIRE DES RISQUES ET DES NUISANCES

Il s'agit plus précisément de :

- limiter l'artificialisation des sols et inciter la gestion de l'eau à la parcelle ;
- préserver les zones à vocation d'expansion de crues et permettre la création de nouvelles zones, si nécessaire ;
- préserver les corridors d'écoulement et notamment les talwegs ;
- permettre l'écoulement naturel des ruisseaux ;
- prendre en compte la géographie des lieux dans la conception des projets urbains et des infrastructures ;
- maintenir ou développer un couvert végétal favorable à la maîtrise du ruissellement en milieux agricole ou urbain et notamment les zones humides.

3.4.2.2

Se mobiliser pour la dépollution des sols

Avec la multiplication des friches industrielles, le Sud Loire a dû, plus que d'autres, gérer un héritage très lourd : les sols pollués en plein coeur du tissu urbain.

Après plusieurs années d'actions, les collectivités ont su acquérir un savoir-faire en matière de dépollution et en faire une opportunité de renouvellement urbain notamment grâce au travail de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes.

Le défi de la résorption de ces pollutions demeure néanmoins de taille, l'enjeu étant de réussir la réaffectation des sites pollués, en respectant en priorité la santé des populations et la préservation de la ressource en eau.

Plusieurs actions sont identifiées pour poursuivre la réhabilitation des sites pollués :

- améliorer la connaissance des sites ;
- développer la recherche et l'expérimentation ;
- se doter d'outils et de compétences de pointe pour continuer le "recyclage" des sites pollués ;
- être transparent à l'égard des habitants et force de propositions auprès des instances nationales et européennes ;
- concevoir des montages financiers appropriés et favorables au renouvellement urbain vis à vis de l'étalement urbain.

Le Syndicat mixte encourage donc à poursuivre les initiatives liées à la connaissance, à la veille stratégique et aux traitements des pollutions du sol.

Le Scot Sud Loire favorisera les processus de renouvellement urbain dans ses orientations de développement (cf chapitre 4).

CHAPITRE

4

Une ambition : mettre en œuvre un modèle de développement ambitieux et maîtrisé

Le Sud Loire dispose d'un inestimable atout qui est une armature urbaine diversifiée, formée d'une grande ville, Saint-Etienne, de villes moyennes bien équipées, de petites villes actives et de bourgs maillant un espace rural implanté dans un écrin naturel de grande qualité.

Ces «centralités» rassemblent une diversité de fonctions urbaines : logements, équipements, emplois, services et commerces et sont des lieux de vie diversifiés et animés.

Elles accueillent la plus grande partie des ménages du Sud Loire et sont également les espaces les mieux desservis par le transport collectif (ferroviaire, réseaux de bus ou de transport urbain).

Mais l'urbanisation récente très dispersée, réponse à la quête d'espace et au progrès de la mobilité, n'a pas contribué à renforcer ces centralités. Au contraire, elle s'est installée sur des espaces agricoles et naturels proches des cités pour former des espaces périurbains où les paysages se sont banalisés et où se sont accrus les problèmes de déplacements et de services à la population.

Aussi, le modèle de développement du Scot entend s'appuyer sur les centralités de différentes échelles, pour accueillir et structurer un développement urbain plus harmonieux du Sud Loire. Les centralités doivent organiser la mixité des fonctions urbaines (fonctions économiques et résidentielles), garantir la diversité sociale et offrir des conditions de vie plus agréables en organisant une vie quotidienne fondée sur la proximité et les courtes distances.

Actuellement, les centralités du Sud Loire accueillent 87% des ménages dont 75% dans les centralités bien desservies en transports collectifs (TC).

Pour autant en 2011, seulement 13% des zones AU sont situées dans la zone d'influence directe d'un transport collectif avec une fréquence de moins de 35 minutes.

Afin d'assurer le renforcement d'une part du caractère multipolaire du territoire, et d'autre part d'un meilleur lien entre habitat et transport collectif, le projet a pour objectif de localiser prioritairement les nouveaux ménages dans les centralités, plus particulièrement celles bien desservies en transport en commun et présentant des enjeux de renouvellement urbain ou de structuration urbaine comme dans le Sud Plaine.

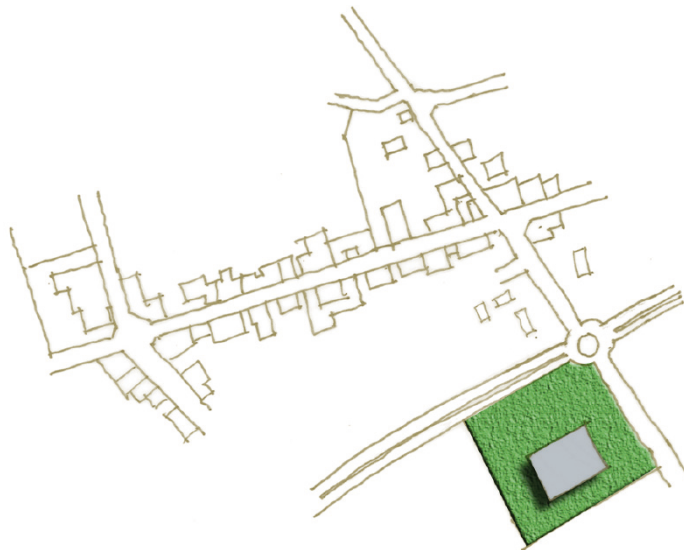
Pour conforter les centralités, le Scot se donne pour objectifs de :

- développer leur attractivité résidentielle et dans ce but
 - . de construire une offre d'habitat attractive par la réalisation de logements neufs et par la réhabilitation des logements existants, pour favoriser la diversité sociale, à l'échelle de la commune comme des quartiers
 - . d'organiser une offre de services urbains facilement accessibles (commerces, services publics, services à la personne...)
 - . de miser sur la qualité des espaces urbains : qualité architecturale, valorisation des espaces publics et trame verte urbaine
 - . de mettre en place des politiques d'animation urbaine (vie culturelle, sportive, associative...) pour favoriser le lien social

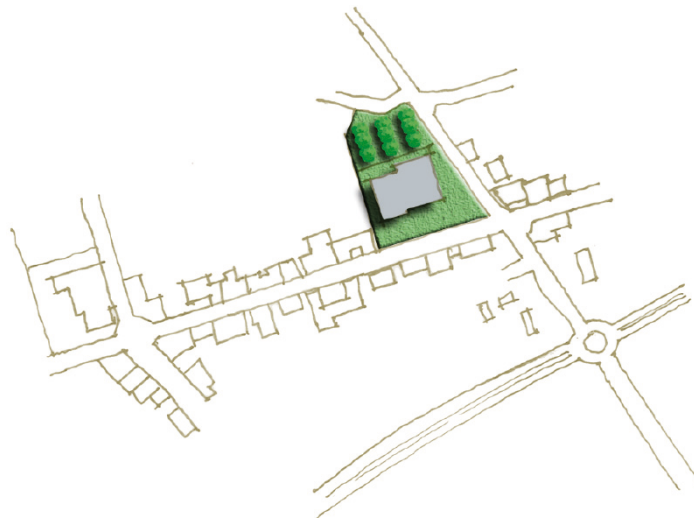
**Une ambition :
mettre en œuvre
un modèle de
développement
ambitieux et maîtrisé**

- favoriser la reconquête des centres-villes et bourgs par des projets de renouvellement urbain qui organisent la mixité des fonctions des programmes d'habitat, de services et d'espaces publics
- donner la priorité à l'urbanisation dans les tissus agglomérés existants qui correspondent aux terrains équipés
- promouvoir des politiques d'aménagement et des politiques foncières aux échelles communautaires et communales qui facilitent le montage d'opérations immobilières difficilement réalisables par la seule initiative privée.

Implantation concurrente avec le centre



Implantation intégrée renforçant le centre



Une ambition :
mettre en œuvre
un modèle de
développement
ambitieux et maîtrisé

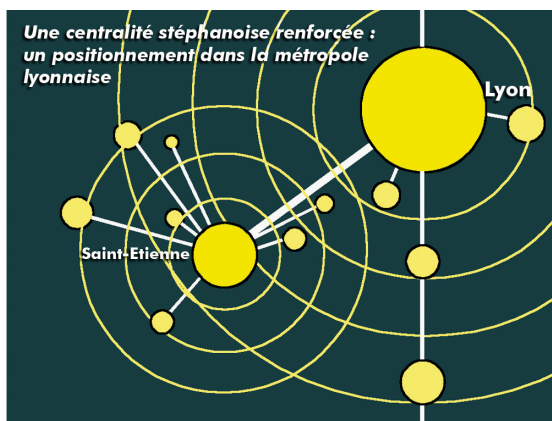
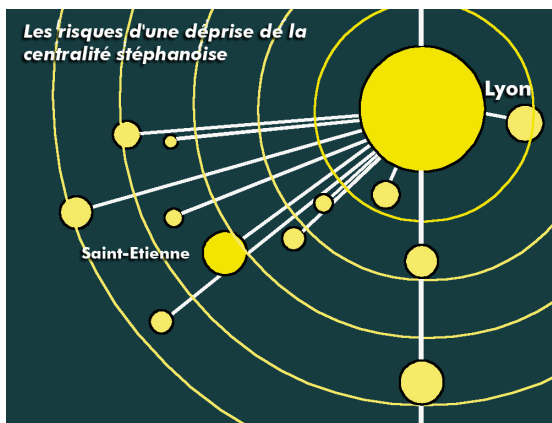
4.1 STRUCTURER LE TERRITOIRE AUTOUR DES CENTRALITES

4.1.1 Renforcer Saint-Etienne comme centralité d'échelle métropolitaine

Il s'agit d'appuyer le développement de tout le Sud Loire sur la présence à Saint-Etienne d'une centralité forte et attractive, qui conforte sa place dans le réseau des villes de Rhône-alpes et contribue au renforcement de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne, comme le souhaite la DTA.

Cet objectif passe par une stratégie de développement urbain pour la ville centre s'articulant autour des axes suivants :

L'objectif de renforcement de la centralité de Saint-Etienne



Dans un système urbain métropolitain, seules les villes majeures (moyeux ou « hubs ») entretiennent des relations directes (rayons ou « spokes ») avec de nombreuses autres villes (cf F Ascher, Metapolis)

Développer les fonctions métropolitaines de Saint-Etienne

- Renforcer la présence des grands équipements à fort rayonnement (enseignement supérieur, culture...)
- Développer l'activité de tertiaire supérieur, technologique et de recherche
- Développer l'appareil commercial en particulier du centre-ville.

Accélérer la reconquête résidentielle de la ville pour accueillir de nouveaux habitants

- Augmenter et diversifier la production de l'offre nouvelle de logement
- Soutenir le renouvellement urbain du centre-ville et des quartiers d'habitat
- Améliorer la qualité résidentielle notamment par les services, les transports collectifs, les modes doux, le stationnement résidentiel...

Valoriser la qualité urbaine, architecturale et paysagère de la ville

- Valoriser la qualité urbaine comme facteur d'attractivité : les paysages et la trame verte urbaine, les patrimoines, la création architecturale et la qualité des espaces publics
- Développer la fonction de loisirs urbains et les politiques d'animation urbaine.

Pour le Scot Sud Loire, Saint-Etienne doit offrir un cadre de vie urbain de qualité et en faire la promotion aux échelons métropolitain, régional et national.

Une ambition :
mettre en œuvre
un modèle de
développement
ambitieux et maîtrisé

4.1 STRUCTURER LE TERRITOIRE AUTOUR DES CENTRALITES

4.1.2 Conforter les «centralités» comme lieux de vie privilégiés

Des niveaux de centralité différenciés ont été identifiés dans le diagnostic. Le Scot donne des principes généraux pour leur développement urbain et des orientations pour chacun de ces niveaux de centralité.

Celles-ci se caractérisent notamment par leur densité et leur mixité d'emplois, de logements et de services, ce qui favorise les pratiques de proximité, les déplacements à pied, à vélo (modes doux) ou en transports en commun. Elles forment ainsi des lieux de développement prioritaires du territoire pour l'accueil de certaines fonctions.

Les différents niveaux de centralité ont été déterminés par :

- une approche par le niveau d'équipements (inventaire communal), d'emploi et d'habitat sur l'ensemble de la commune :
 - . la présence d'un pôle d'emploi significatif
 - . le niveau d'équipements d'enseignement (collège, lycée, enseignement supérieur)
 - . le niveau général d'équipements et services (santé, administratifs...)
 - . la présence d'un seuil d'équipements culturels
 - . la présence d'un seuil de commerces non alimentaires
 - . le niveau de desserte en transport collectif
- une approche qualitative par :
 - . le niveau d'attraction et de rayonnement des centres (patrimoine...)
 - . la mixité des fonctions urbaines
 - . la dimension de loisirs urbains
 - . la fréquentation informelle.

Ces centralités doivent former un maillage structurant pour l'organisation et le fonctionnement du territoire. Très diversifiées, se complétant les unes les autres, elles doivent exercer une fonction de repère spatial et de garant de l'équilibre territorial.

4.1.2.1 Renforcer les centralités d'échelle Sud Loire

Quatre centralités structurent fortement l'espace urbain du Sud Loire : Montbrison/ Savigneux, Firminy, Saint-Chamond, Rive-de-Gier.

Ce sont des villes moyennes, dotées d'équipements de haut niveau (santé, scolaire, culture, services publics, commerce actif de centre-ville...), d'un nombre significatif d'emplois, d'une offre d'habitat diversifiée et d'un centre-ville disposant d'atouts patrimoniaux et d'une vie culturelle et urbaine animée. Elles sont desservies par le transport ferroviaire et disposent d'une offre de transports collectifs.

Une ambition :
mettre en œuvre
un modèle de
développement
ambitieux et maîtrisé

4.1 STRUCTURER LE TERRITOIRE AUTOUR DES CENTRALITES

Le Scot a pour objectif de conforter et renforcer ces centralités dans le but de :

- développer leurs fonctions d'agglomération au sein du Sud Loire

- . localiser les nouveaux équipements de vocation comparable ou complémentaire à l'existant (santé, scolaire, culture...)
- . privilégier les implantations commerciales dans les centres ou dans les secteurs d'extension immédiate (moyennes surfaces plus exigeantes en espace)
- . polariser l'activité tertiaire et de services

L'offre de transports collectifs permettra une desserte cadencée et de bonne capacité de tous les sites générateurs d'activités et de déplacements.

- favoriser leur développement résidentiel en augmentant sensiblement l'offre de logements nouvelle en renouvellement urbain et en valorisant leur qualité urbaine, architecturale, paysagère et leur patrimoine.

4.1.2.2

Conforter les centralités intermédiaires de bassin de vie ou relais d'agglomération

Huit centralités correspondent à des villes dotées d'un bon niveau d'équipements (scolaires, commerces ...), d'emplois, d'une offre d'habitat diversifiée, d'un centre-ville et d'une vie urbaine animée (services, marchés...).

Elles jouent :

- soit le rôle de centralités de bassins de vie dans des secteurs périurbains : **Saint-Just Saint-Rambert, Andrézieux-Bouthéon, Saint-Galmier** - ou ruraux : **Chazelles-sur-Lyon, Bourg-Argental**, qui doivent participer à une structuration et une polarisation forte de leur périmètre d'attractivité
- soit le rôle de centralités relais de l'agglomération stéphanoise : **Le Chambon-Feuillat, Roche-la-Molière, La Talaudière**, qui doivent polariser le développement urbain et participer activement à la lutte contre une urbanisation continue et indifférenciée.

Le Scot a pour objectif de conforter le développement de ces centralités intermédiaires, notamment celles bénéficiant d'une bonne desserte en transports collectifs.

Il s'agit donc de conforter leurs fonctions de centres de vie, de soutenir la présence d'équipements (notamment scolaires), d'emplois, de commerces et des services de proximité. Lorsque ces services et équipements sont susceptibles d'intéresser une population plus largement répartie sur le territoire environnant, ils devront être desservis par des transports collectifs de bonne capacité et fréquents.

Il s'agit également de favoriser leur diversification résidentielle en maintenant l'offre de logement nouvelle en renouvellement urbain, en favorisant une urbanisation plus économe d'espace et en valorisant leurs qualités urbaine, architecturale, paysagère et leur patrimoine.

Une ambition :
mettre en œuvre
un modèle de
développement
ambitieux et maîtrisé

4.1 STRUCTURER LE TERRITOIRE AUTOUR DES CENTRALITES

4.1.2.3

Affirmer le rôle des centralités locales

Au nombre de vingt-deux au total, ces centralités correspondent à des villes et des bourgs dotés d'équipements (scolaires, commerces...), d'emplois, d'une offre d'habitat et d'un centre animé (marchés...).

Chalmazel, Montrond-les-Bains, Saint-Romain-le-Puy, Sury-le-Comtal, Veauche, Bonson, Saint-Marcellin-en-Forez, La Fouillouse, Saint-Héand, L'Etrat, Saint-Priest-en-Jarez, Villars, Saint-Genest-Lerpt, La Ricamarie, Unieux, Saint-Jean-Bonnefonds, L'Horme, Saint-Paul-en-Jarez, La Grand-Croix, Lorette, Saint-Martin-la-Plaine, Saint-Genest-Malifaux.

Elles offrent dans les espaces périurbains et ruraux un niveau de services dont le rayonnement s'inscrit, au-delà des limites communales, dans un bassin de vie de proximité (Saint-Genest-Malifaux, Sury-le-Comtal, Veauche ...).

Le Scot a pour objectif d'affirmer le rôle privilégié des centralités locales, notamment celles bénéficiant d'une bonne desserte en transports collectifs, pour structurer le développement périurbain et rural du Sud Loire.

Il s'agit de :

- affirmer leurs fonctions de centre de vie de proximité : ne devront être mis en place que des équipements qui restent à l'échelle des besoins locaux, sous forme de commerces de proximité ou de services à la population du bassin de vie locale
- favoriser leur diversification résidentielle par le renouvellement urbain, une urbanisation plus économe d'espace et en valorisant leurs qualités urbaine, architecturale, paysagère et leur patrimoine.

En privilégiant les centralités comme lieu de développement, le Scot affirme la volonté du Sud Loire d'orienter les projets de développement en habitat, équipements, services, commerces, culture vers les centres afin qu'ils contribuent au renforcement de leur identité et de leur attractivité.

Il s'agit également de renforcer les liens et les connexions entre les centralités en offrant une pluralité de modes de déplacements et en développant prioritairement l'offre de transport alternatif à la voiture individuelle. Tous ces réseaux sont eux-mêmes connectés les uns aux autres par les pôles d'échanges intermodaux.

L'objectif prioritaire du Scot est de faire de ces centralités des lieux de réussite en termes de vie urbaine, économique, sociale et culturelle, des lieux de rencontre et d'échange où se développent à la fois mixité et cohésion sociale, générationnelle et culturelle.

Les centralités définies ci-dessus devront se développer dans le cadre d'une enveloppe potentiellement urbanisable respectueuse des limites posées par la nécessaire préservation des paysages et par le développement des espaces naturels et agricoles voisins.

Une ambition :
mettre en œuvre
un modèle de
développement
ambitieux et maîtrisé

4.2 CONFORTER L'IDENTITE DES ZONES RURALES PAR UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT RAISONNEE

Le modèle de développement durable porté par le Scot Sud Loire ne se restreint pas aux seuls territoires urbains, il vise également à construire les villages, les bourgs et les centralités du territoire rural comme des lieux de vie et à préserver le capital nature du Sud Loire.

Il s'agit de promouvoir le développement des zones rurales comme facteur déterminant de l'attractivité du territoire.

4.2.1 Le développement des activités agricoles et sylvicoles

Ce développement s'appuie sur une amélioration de la viabilité des exploitations.

Cela peut se faire par une recherche en termes de qualité des produits (obtention de signes de qualité : label, AOC,...) et d'affirmation des différents terroirs porteurs d'image (Coteaux du Jarez, Massif du Pilat,...), d'un développement d'activités complémentaires et notamment celles liées au tourisme (hébergement, restauration...).

Les liens avec l'industrie agroalimentaire, très présente dans le Sud Loire, doivent être renforcés et pérennisés.

Le projet de Scot soutient également le développement des circuits courts de commercialisation des produits agricoles en direction des centralités, afin que tous les habitants du territoire aient un accès facile aux produits locaux.

Les actions déjà engagées dans les massifs forestiers comme dans celui du Pilat doivent être soutenues.

L'objectif est de les inscrire dans l'objectif de développement du territoire, de manière à leur donner une meilleure visibilité, à savoir :

- la mise en place de démarches collectives et partenariales
- la gestion de la forêt dans le respect des paysages et de l'environnement
- l'amélioration de l'accessibilité des massifs forestiers
- la structuration de la filière bois-énergie et construction. A ce titre, le Scot incite les collectivités à privilégier ce matériau pour la construction et le chauffage de bâtiments publics et des logements d'initiative publique.

Les démarches favorisant une agriculture et une sylviculture durables seront privilégiées, notamment dans les « cœurs verts » et plus particulièrement à proximité des zones d'adduction en eau potable.

4.2 CONFORTER L'IDENTITE DES ZONES RURALES PAR UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT RAISONNEE

4.2.2

Le maintien des activités industrielles, artisanales, commerciales et de services

Les espaces ruraux du Sud Loire ont eu une histoire industrielle et artisanale riche. Les clouteries, filatures, passementeries ont animé ces espaces et ont laissé un patrimoine bâti et des infrastructures hydrauliques important à valoriser.

Les zones rurales, pour maintenir de l'activité, des emplois et générer de la richesse doivent garder un tissu économique mêlant industrie, artisanat, commerces et services.

Pour le Scot, il s'agit de maintenir et de développer de nouvelles activités et des emplois dans les espaces ruraux

La réalisation de cet objectif passe par :

- le soutien à l'industrie et à l'artisanat local,
- le maintien des marchés, des commerces ambulants et multiservices
- une incitation à l'implantation de services (médecins, infirmières...) dans les centralités locales rurales
- un soutien aux démarches pour permettre l'accès au haut débit sur tout le territoire et développer une couverture internet très haut débit, ainsi que pour réduire les zones blanches de téléphonie mobile, le tout pour permettre notamment le développement du télétravail ou des téléservices.

4.2.3

Le développement du tourisme et des loisirs

La campagne et les zones de montagne du Sud Loire, en contact direct avec les centralités, sont par leur qualité paysagère et leur diversité un véritable écrin.

Le développement de filières loisirs et tourisme doit permettre la diversification de ces activités économiques tout en préservant l'environnement.

Il s'agit prioritairement de travailler à :

- développer et promouvoir les activités de pleine nature (espaces nordiques et alpins du Pilat et des Monts du Forez, sentiers, locations de vélos)
- valoriser le patrimoine architectural et vernaculaire
- préserver les paysages agricoles et naturels
- aménager les sites touristiques et leurs abords
- développer et diversifier les hébergements de caractère tels que les gîtes et chambres d'hôtes et répondre de manière organisée à la demande croissante en matière de camping et d'hébergement léger de loisirs
- structurer l'accueil des camping-cars.
- organiser le développement de nouvelles unités touristiques porteuses d'emplois

**Une ambition :
mettre en œuvre
un modèle de
développement
ambitieux et maîtrisé**

4.2 CONFORTER L'IDENTITE DES ZONES RURALES PAR UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT RAISONNEE

Le Sud Loire doit pouvoir devenir une destination touristique reconnue en développant une offre variée sur son territoire.

À cette fin, le Sud Loire souhaite pouvoir développer et accueillir en zones de montagnes de nouvelles UTN (unités touristiques nouvelles), essentiellement pour assurer la modernisation et la diversification des installations existantes qui doivent pouvoir poursuivre leur développement, tout en limitant leurs incidences sur l'environnement et le paysage.

Il faudra également préserver et prévoir toutes les possibilités d'intervention et de travaux sur les structures d'accueil et d'hébergement.

Dans le cadre d'une montée en gamme globale durable, tous les sites emblématiques de la région (stations touristiques, sites de vol libre, d'escalade, de loisirs, équipements et structures d'hébergement...) doivent pouvoir faire l'objet d'aménagements adaptés, dans le respect des enjeux environnementaux (préservation de la biodiversité : espaces et espèces protégés et des ressources en eau, économies d'énergie et recours aux énergies renouvelables), mais aussi des enjeux agricoles et de respect de la qualité des paysages, notamment en termes d'intégration paysagère des équipements en zone de montagne.

Le Scot Sud Loire précisera les conditions relatives à l'implantation et à l'aménagement des unités touristiques nouvelles (au sens de l'article art. L.145-9 du code de l'urbanisme) en zone de montagne et ce dans le cadre des dispositions de l'art L122-1 du code de l'urbanisme.

4.2.4 Une offre résidentielle adaptée au milieu rural, une qualité de vie à développer

L'espace rural du Sud Loire comporte de nombreuses fonctions. C'est notamment un lieu résidentiel. Pour autant, celui-ci doit se distinguer du modèle périurbain classique pour offrir un cadre de vie de qualité et de caractère.

Aussi, le Scot réaffirme la nécessité de limiter les extensions urbaines, de préserver la qualité des bourgs et paysages ruraux, tout en permettant aux habitants de ces espaces d'avoir accès à des logements de qualité à des prix correspondant à leurs moyens financiers (parcours résidentiel des habitants).

L'objectif pour valoriser les zones rurales est de mobiliser leurs possibilités de développement en préservant leurs espaces naturels, leur cadre paysager et leur caractère rural, notamment en favorisant les activités agricole, sylvicole, commerciale, artisanale et touristique.

Pour valoriser les atouts de ces zones rurales et préserver la « ressource sol », le projet de développement a ainsi pour objectif de conforter les vocations des espaces naturels et agricoles et d'assurer une maîtrise forte de l'urbanisation.

Une ambition :
mettre en œuvre
un modèle de
développement
ambitieux et maîtrisé

4.2 CONFORTER L'IDENTITE DES ZONES RURALES PAR UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT RAISONNEE

En dehors des centralités identifiées, le PADD pose pour objectif un développement limité de l'urbanisation, qui se fera prioritairement :

- dans les tissus agglomérés existants des centres bourgs et centres villageois dotés d'un niveau minimum de services de proximité (commerces, services publics : école...),
- dans les communes présentant des projets particulièrement innovants en matière de performances environnementales et énergétiques, de mixité sociale et générationnelle.

Pour renforcer les complémentarités et les synergies entre ces zones rurales et avec les centralités, des réseaux de communication efficaces, lisibles et offrant une diversité de modes de déplacements doivent être développés (voiture, transports collectifs ou à la demande, modes doux).

4.3 RENFORCER L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE ET LA MIXITE DE L'HABITAT

4.3.1 Maintenir une répartition équilibrée de la production de logements sur le Sud Loire

L'hypothèse retenue pour calibrer le projet en termes de production de logements entre 2014 et 2030 est de 50 600 nouveaux logements, dont 32 800 logements pour garantir le parcours résidentiel des habitants du Sud Loire, et 17 800 logements pour accueillir de nouveaux ménages et donc pour renouer avec la croissance démographique.

Ce qui implique une production moyenne annuelle de l'ordre de 2 950 logements/an, avec une hypothèse de 19 600 logements à horizon 2020 et de 31 000 entre 2021 et 2030.

Afin de garantir les grands équilibres, plusieurs objectifs sont à prendre en compte dans le domaine de l'habitat :

- trouver une répartition équilibrée de la croissance de la production de logements des différentes intercommunalités du Scot
- augmenter la production de logements dans Saint-Etienne Métropole et en particulier dans la ville de Saint-Etienne pour conforter le rôle de l'agglomération dans l'aire métropolitaine lyonnaise et permettre le processus de renouvellement urbain de Saint-Etienne et des vallées
- développer une production de logements dans Loire Forez et le Pays de Saint-Galmier, notamment pour accroître significativement la part de logements abordables et alternatifs au pavillonnaire sur ces territoires aujourd'hui largement déficitaires pour répondre aux besoins de populations en place et des nouvelles attendues lors du développement des activités économiques
- permettre une croissance raisonnée en adéquation avec la préservation des ressources naturelles et patrimoniales des massifs du Forez, de la commune de Chazelles sur Lyon et du Pilat compatible avec les orientations de la Charte du Parc Naturel Régional.

Le scénario choisi permet, d'une part de garantir de meilleurs équilibres territoriaux dans la production nouvelle de logements, en corrigeant les évolutions tendancielle, notamment en faveur de l'agglomération stéphanoise et de la ville de Saint-Etienne, tout en tenant compte également des capacités opérationnelles des EPCI, et d'autre part permettant à chaque territoire du Scot d'accéder à un développement.

L'hypothèse retenue pour la répartition spatiale des nouveaux logements entre EPCI a été différenciée sur 2 périodes distinctes :

- Période 2014-2020 :

Sur cette période, il s'agit de tenir compte des enjeux liés au renouvellement urbain dont les actions entreprises n'auront d'impacts que dans les années à venir, donc d'infléchir les tendances en permettant un développement maîtrisé de l'ensemble du territoire.

Répartition de la construction de logements (période 2014-2020, soit 7 ans)

	Saint-Etienne Métropole (45)	dont Saint-Etienne	Loire Forez	Pays de Saint-Galmier (10)	Monts du Pilat	Chazelles sur-Lyon	Total
% de répartition de la construction observée entre 2006 et 2011	65,54%	24,19%	23,93%	6,53%	3,19%	0,81%	100%
Répartition proposée	71%	29%	19,3%	5,4%	3,3%	1%	100%
Nombre de logements	13 930	5 670	3 780	1 050	644	196	19 600
	1 990/an	810/an	540/an	150/an	92/an	28/an	2 800/an

Une ambition :
mettre en œuvre
un modèle de
développement
ambitieux et maîtrisé

4.3 RENFORCER L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE ET LA MIXITE DE L'HABITAT

- Période 2021 – 2030 :

Sur cette deuxième période, le contexte devrait être différent. Les actions de renouvellement urbain devraient avoir porté leurs fruits, il conviendra donc de flécher un développement de l'habitat plus prononcé à Saint-Etienne.

Répartition de la construction de logements (période 2021-2030, soit 10 ans)

	Saint-Etienne Métropole (45)	dont Saint-Etienne	Loire Forez	Pays de Saint-Galmier (10)	Monts du Pilat	Chazelles sur-Lyon	Total
Répartition proposée	75,2%	31,3%	16%	4,8%	3%	1%	100%
Nombre de logements	23 300	9 700	5 000	1 500	900	300	31 000
	2 330/an	970/an	500/an	150/an	90/an	30/an	3 100/an

Au sein de chaque EPCI, pour conforter le caractère multipolaire du Sud Loire, la répartition de la construction liée à l'accueil de nouveaux ménages se fera selon des critères tenant au niveau de centralité (cf 4.1.2), aux enjeux de renouvellement urbain, au niveau de desserte actuel ou projeté, au niveau de polarisation d'emplois des centralités et des communes et en cohérence avec les objectifs de réduction de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers.

Cette répartition sera la suivante :

- de l'ordre de 90% de l'offre nouvelle de logements destinés à l'accueil de nouveaux ménages seront localisés dans les centralités
- de l'ordre de 10% de l'offre nouvelle de logements destinés à l'accueil de nouveaux ménages seront localisés suivant les critères du Scot dans le cadre des politiques intercommunales de l'habitat.

A l'échelon communal, la stabilité démographique et le renouvellement du parc de logements seront garantis à chaque commune.

Cette répartition correspond à une volonté d'équilibre de développement entre les territoires, traduisant les enjeux de cohérence et de solidarité entre les différents EPCI.

Afin de pouvoir ajuster les objectifs de répartition territoriale à l'évolution démographique réelle et aux besoins en logements correspondant, le Syndicat mixte du Scot assurera une veille sur ces évolutions et fera un premier point d'étape avec les collectivités territoriales après environ 5 ans de mise en œuvre du Scot.

Une révision de cette répartition pourra être faite si les évolutions constatées divergent de manière significative des prévisions.

Cette stratégie doit mobiliser les politiques d'habitat et d'urbanisme des collectivités et de l'Etat, conjuguées avec les actions publiques, afin de valoriser le cadre de vie dans les domaines des services et équipements, notamment scolaires, de l'offre de transports publics, de loisirs, du développement de la qualité et de l'animation urbaine.

Une ambition :
mettre en œuvre
un modèle de
développement
ambitieux et maîtrisé

4.3 RENFORCER L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE ET LA MIXITE DE L'HABITAT

Il s'agira également de veiller à la réalisation opérationnelle des objectifs en matière de quantité et qualité de logements dans les politiques d'habitat et les documents d'urbanisme, de mettre en œuvre une action foncière et des opérations d'aménagement efficaces pour permettre leur réalisation.

4.3.2 Répondre aux besoins en logements des habitants du Sud Loire en diversifiant l'offre

Les besoins des habitants du Sud Loire, estimés à 32 800 logements entre 2014 et 2030, sont différents en fonction de leur âge, de leurs aspirations personnelles et de leurs ressources. Les politiques publiques d'habitat doivent permettre leurs « parcours résidentiels » et en particulier répondre :

- aux besoins de décohabitation et offrir des logements accessibles aux jeunes
- aux attentes des ménages avec enfants en favorisant une offre diversifiée en grands logements et notamment des alternatives à l'offre pavillonnaire
- aux ressources financières des habitants du Sud Loire qui comporte une grande part de ménages aux revenus modestes
- aux besoins des seniors, en favorisant une offre de logements adaptés, proches des services et anticipant les questions liées à la dépendance.

Le vieillissement de la population rend nécessaire un renforcement significatif de la production de logements adaptés aux besoins des personnes âgées. Pour parvenir à relever le niveau de l'offre nouvelle en logements adaptés, le PADD du Scot Sud Loire se fixe un double objectif :

- produire davantage de logements dits universels dans les programmes immobiliers (construction neuve, réhabilitation requalifiante). Le terme de logement universel désigne des logements conçus pour pouvoir répondre à des besoins de fonctionnalité et d'accessibilité différents (jeunes enfants, personnes handicapées, personnes âgées)
- intégrer dans les opérations de réhabilitation des logements existants (OPAH, PIG) des dispositions visant à renforcer significativement la création de logements adaptés aux besoins des personnes âgées.

La programmation de l'offre nouvelle en logements universels et en logements adaptés pour les personnes âgées sera menée dans un souci de maintenir ou de renforcer la mixité générationnelle des quartiers et des communes. Cette programmation devra intégrer le fait que les besoins en de tels logements sont d'ores et déjà très importants dans les centralités, mais qu'ils sont aussi amenés quantitativement à se renforcer dans les communes périurbaines et rurales.

L'offre proposée au sein de structures d'hébergements spécialisés et en logements adaptés devra être diversifiée pour répondre aux besoins des personnes âgées, quelle que soit leur catégorie de revenus.

4.3 RENFORCER L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE ET LA MIXITE DE L'HABITAT

Les programmes de création et de renouvellement de l'habitat devront intégrer l'objectif de mixité sociale. Les documents d'urbanisme et les politiques publiques d'habitat devront donc prévoir et assurer les conditions de réalisation de produits logements diversifiés (en taille de logement et prix) permettant :

- d'accueillir les populations ayant des difficultés d'accès au logement, notamment en favorisant une meilleure répartition des logements publics aidés
- d'accueillir les populations nécessitant des logements et des aménagements urbains adaptés (vieillesse, handicap)
- de favoriser une gamme plus diversifiée dans les quartiers, en politique de la ville.

Les trois quarts des ménages du Sud Loire sont éligibles au logement social.

Le projet fixe pour tous les territoires du Scot un objectif de production de 30% de l'offre nouvelle en logements accessibles aux ménages modestes : locatif public, locatif privé conventionné et accession sociale.

Des objectifs ciblés seront identifiés en fonction de chaque type de centralité.

4.3.3 Attirer de nouveaux ménages dans le Sud Loire

Il s'agit d'établir une stratégie de communication à destination des opérateurs immobiliers et des acteurs économiques sur les atouts résidentiels du Sud Loire.

Les niveaux de prix immobiliers du Sud Loire et la diversité de l'offre résidentielle (habitat urbain, habitat périurbain...) représentent des opportunités à valoriser auprès des acteurs économiques.

D'ores et déjà, l'accueil de ménages issus de l'agglomération lyonnaise progresse, notamment dans le Gier et à Saint-Etienne, même si ce flux reste quantitativement encore peu important.

On note aussi que les emménagés récents venant de l'agglomération lyonnaise, privilégient la maison individuelle au lotissement et à l'appartement, ce qui limite les effets positifs que pourrait avoir l'arrivée de ces nouveaux ménages sur les projets de renouvellement urbain des centralités.

Les objectifs d'attractivité résidentielle auprès de nouvelles cibles seront donc de quatre types :

- faire de l'accueil des nouveaux ménages un moteur de la reconquête résidentielle des centres urbains et non un facteur supplémentaire d'extension urbaine
- maintenir et renforcer l'offre et le niveau des équipements et des services dans les centralités ayant vocation à accueillir préférentiellement cette offre résidentielle nouvelle
- développer dans les grandes villes du Sud Loire et en particulier à Saint-Etienne une offre résidentielle haut de gamme qui puisse répondre aux attentes d'une population mobile et qualifiée (logements de standing, lofts, maisons en ville...)

Une ambition :
mettre en œuvre
un modèle de
développement
ambitieux et maîtrisé

4.3 RENFORCER L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE ET LA MIXITE DE L'HABITAT

- travailler très en amont avec l'ensemble des acteurs de la chaîne du logement pour être en capacité de proposer sur le territoire une offre de logements en accession située à proximité des gares et à des prix compatibles avec les revenus des classes moyennes.

L'objectif prioritaire du Scot est de produire davantage de logements pour accueillir de nouveaux ménages, prioritairement dans les centralités, sans relancer la périurbanisation.

Pour conforter la fonction résidentielle de la centralité d'échelle métropolitaine, le projet prévoit qu'environ **30% de l'accroissement du parc des résidences principales, sera fléché sur Saint-Etienne.**

Afin de répondre aux orientations de la DTA en matière de lien urbanisme transport et de celles de la Charte du Parc Naturel Régional du Pilat en matière de maîtrise de l'extension urbaine en zone rurale, le projet prévoit que l'accueil des nouveaux ménages se fasse prioritairement et significativement dans les centralités et notamment celles bien desservies en transports collectifs.

Le projet vise ainsi à assurer une répartition des nouveaux logements garantissant l'équilibre du territoire, en cohérence avec un Sud Loire multipolaire et la desserte par les transports en commun. Il sera mis en œuvre au travers des PLU et des PLH des collectivités.

Des politiques de maîtrise foncière devront être mises en œuvre ou renforcées afin de garantir la réhabilitation et le renouvellement du bâti, de garantir aux opérateurs immobiliers une offre de terrains dans les secteurs jugés prioritaires et afin de mieux maîtriser la qualité des constructions et leur insertion dans les projets communaux.

Une ambition :
mettre en œuvre
un modèle de
développement
ambitieux et maîtrisé

4.4 METTRE EN OEUVRE UNE STRATEGIE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'EMPLOI

Le Sud Loire a su rebondir après la crise des grandes industries des années soixante-dix et quatre vingt en maintenant une spécificité industrielle et en développant un tissu actif de petites et moyennes entreprises. Toutefois, de nouveaux défis de mutation se dessinent au regard de la mondialisation et des exigences de la nouvelle économie de la connaissance.

Le projet économique porté par le Sud Loire a pour finalité de développer l'attractivité, l'emploi, la richesse du territoire et la qualité de l'offre foncière économique.

En tenant compte des perspectives de nouveaux emplois, le projet s'attache à :

- maintenir un tissu industriel spécialisé avec des entreprises à haute valeur ajoutée et de rayonnement national voir international,
- développer l'emploi tertiaire supérieur
- répondre au défi de croissance des emplois dans les services aux particuliers
- renforcer la qualification des emplois dans l'industrie et le commerce.

Nous l'avons vu dans le chapitre 1 relatif au positionnement métropolitain, le projet du Scot Sud Loire a pour objectif de donner un nouvel horizon à l'économie productive et de miser sur quelques filières d'excellence.

Il s'agira d'évoluer progressivement de compétences sectorielles vers des compétences spécialisées sur un nombre limité de pôles et de filières en développant des compétences transversales et la qualification de l'emploi.

Le projet mise prioritairement sur le développement endogène, c'est-à-dire basé sur les forces et ressources présentes dans le Sud Loire. En effet, l'essentiel des perspectives de développement à moyen terme se trouve dès aujourd'hui en germe dans le territoire.

Il s'agit d'accompagner les entreprises (transmission, création), la recherche et les porteurs de projet et de mettre en place les conditions de ce développement par une offre d'espaces d'activités diversifiée.

Il faut également conforter et développer l'économie résidentielle (emplois directement générés par la présence d'habitants dans un territoire : commerces, services, loisirs...), notamment les services à la personne, comme gisement majeur d'emplois et levier pour maintenir un équilibre spatial dans la localisation des activités entre centralités à développer et zones rurales à conforter.

La stratégie de développement économique doit concilier deux axes complémentaires :

- pérenniser les activités industrielles et agricoles ce qui suppose de réunir les conditions permettant aux activités de production de se diversifier, de se transformer et d'évoluer pour assurer leur compétitivité
- favoriser un développement de type métropolitain, générant une croissance de l'activité tertiaire.

4.4 METTRE EN OEUVRE UNE STRATEGIE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'EMPLOI

4.4.1

L'organisation spatiale du développement économique : la mise en œuvre d'un schéma de développement économique et de l'emploi pour le Sud Loire

Le projet affirme la nécessité pour le Sud Loire de produire les espaces économiques nécessaires à son développement et de les localiser les activités économiques en respectant les principes suivants :

- l'insertion préférentielle dans les tissus urbains existants des centralités,
- la priorité à l'occupation, la requalification et l'extension des zones d'activités existantes avant création de nouvelles zones,
- une bonne desserte des espaces économiques en termes routier, ferré et de Très Haut Débit pour répondre aux besoins des entreprises actuelles et futures ,
- l'existence ou la mise en place concomitante d'un réseau de transport collectif ou alternatif à la voiture,
- la mise en œuvre d'un référentiel des localisations par grands secteurs d'activités économiques,
- le respect de critères de développement durable dans la localisation et les aménagements des espaces économiques.

Le développement durable du territoire incite à appréhender le développement économique à partir de trois entrées : la durabilité économique, le bien-être social et la conservation des écosystèmes.

Ainsi, la localisation des espaces dédiés aux activités économiques se portera sur des sites qui répondront aux exigences de compétitivité économique des entreprises, d'équilibre et de solidarité territoriale, tout en mettant en œuvre des stratégies de préservation du cadre de vie et de l'environnement.

Pour développer un tissu diversifié d'entreprises, c'est une offre foncière et immobilière globale, constituée de produits complémentaires, qu'il est nécessaire de créer et de promouvoir à l'échelle du Sud Loire en favorisant les synergies entre les différentes collectivités et acteurs de l'économie locale.

Dans ce cadre, le projet propose un référentiel des localisations des entreprises par grands secteurs d'activités qui répond à deux objectifs :

- qualifier l'offre foncière économique et immobilière, renforcer sa lisibilité
- conforter l'emploi, notamment tertiaire, dans les centralités.

A cette fin, le projet propose une organisation des espaces d'activités économiques du Sud Loire en s'appuyant sur une organisation par

niveaux de positionnement des espaces d'activités :

- des sites stratégiques d'intérêts métropolitain
- des sites « Sud Loire » d'intérêt départemental
- des espaces préférentiels de l'emploi de proximité au niveau local ou micro local

Cette hiérarchie est compatible avec la DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise, le «schéma départemental d'accueil économique » du Conseil général ainsi qu'avec le Schéma logistique de la RUL.

4.4 METTRE EN OEUVRE UNE STRATEGIE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'EMPLOI

et par grandes familles d'activités économiques :

- industrielles
- industrielles et logistiques
- recherche et développement technologique
- tertiaire services aux entreprises.

Le référentiel ainsi créé identifie des espaces économiques qui, par leur superficie et leur localisation, par le nombre d'emplois et la typologie des emplois qu'ils accueillent, ressortent comme porteurs d'enjeux pour le développement économique du Sud Loire.

L'objectif pour chacun de ces sites est de développer des stratégies de promotion et d'implantation pour mettre en accord de manière préférentielle la nature de l'établissement à accueillir et la vocation de la zone de destination.

Pour les espaces de niveau métropolitain ou Sud Loire, un mécanisme de mutualisation des dépenses et des recettes entre collectivités territoriales du Sud Loire pourrait être mis en place.

Le référentiel n'indique pas précisément des filières, mais raisonne en termes de grands secteurs d'activité, afin de concilier la volonté de renforcer la lisibilité de l'offre foncière économique du Sud Loire et une souplesse nécessaire dans la gestion des espaces économiques.

Le volet foncier et immobilier de ce schéma identifie des espaces économiques dits stratégiques.

Le Schéma de Développement Economique et de l'Emploi étudié dans le cadre de l'élaboration du Scot Sud Loire a pour objectif de rendre plus lisible l'espace économique du Sud Loire.

Pour asseoir territorialement ce schéma, des sites « stratégiques » ont été sélectionnés selon leur positionnement actuel pour les acteurs économiques, le montant des investissements réalisés et prévus, l'ampleur du projet (taille et rayonnement), la qualité du projet de desserte, d'équipement et d'aménagement de la zone d'activités et de ses abords.

Ces sites sont le reflet des priorités des collectivités territoriales du Sud Loire pour le développement et l'accueil d'entreprises exogènes au territoire.

Les zones d'activités locales et micro-locales sont exclues du champ du Schéma de Développement Economique et de l'Emploi mais sont traitées dans le cadre d'un schéma d'accueil économique (cf ci-dessous) élaboré à l'échelle des intercommunalités.

Le Schéma de développement économique et de l'emploi du Scot Sud Loire fixe comme objectifs prioritaires de :

- rendre plus lisible l'espace économique du Sud Loire
- permettre la constitution d'une offre globale en produits immobiliers et fonciers complémentaires
- assurer un équilibre et une solidarité du développement économique à l'échelle du Sud Loire
- consommer l'espace à bon escient pour l'accueil des activités économiques
- localiser et aménager les sites d'activités selon des critères de développement durable.

**Une ambition :
mettre en œuvre
un modèle de
développement
ambitieux et maîtrisé**

4.4 METTRE EN OEUVRE UNE STRATEGIE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'EMPLOI

Les sites stratégiques d'intérêt métropolitain :

Ces sites ont un rayonnement aux échelles régionale, nationale ou européenne. Leur cible d'entreprise dépasse le territoire du Sud Loire. Ces sites se caractérisent par l'importance des investissements réalisés, la taille ou dimension importantes de l'opération, la qualité de leur accessibilité et desserte, la qualité du projet d'aménagement.

Les sites stratégiques d'intérêt métropolitain sont destinés à accueillir des projets emblématiques susceptibles de renforcer l'attractivité territoriale tels que des entreprises leaders ou fortement créatrices d'emplois hautement qualifiés.

Les sites stratégiques d'intérêt Sud Loire :

Ces sites ont un rayonnement et une cible d'entreprises à l'échelle du Sud Loire. Ces sites se caractérisent par un projet de taille intermédiaire porté par un EPCI.

Les sites stratégiques d'intérêt Sud Loire confortent les fonctions économiques des EPCI et de leurs centralités. Ils sont destinés à accueillir prioritairement des PME/PMI traditionnelles et/ou innovantes. Ils ont une cible d'entreprises essentiellement endogènes.

Le Scot Sud Loire a pour ambition d'indiquer les phases de développement de ces différents sites et les hypothèses de consommation foncière qui y sont associés.

Le Scot Sud Loire indiquera également les types d'activités dominantes à développer sur ces différents sites.

Cependant, selon les prévisions et l'analyse des tendances passées, ces sites « stratégiques » pour le développement économique du Sud Loire ne suffiront pas à couvrir les besoins locaux en foncier économique du Sud Loire à court terme.

Afin d'assurer un développement économique soutenu du Sud Loire, les collectivités pourront

- mobiliser des capacités d'accueil économique existantes (en renouvellement urbain ou densification)
- prévoir à l'échelle des EPCI compétents l'ouverture de nouveaux espaces à l'urbanisation pour accueillir des activités économiques d'intérêt local ou micro-local (à l'exclusion de nouveaux pôles commerciaux) en priorité en extension des zones existantes ou ex-nihilo sur justification de besoins liés notamment au maintien et développement d'activités artisanales.

Ces zones d'intérêt micro-local correspondent à des sites accueillant principalement des activités nécessitant une localisation à proximité de leurs clientèles et fournisseurs.

Il s'agit notamment d'activités liées à l'artisanat de production, la construction et la filière automobile locale (vente et réparation). Le développement des zones d'activités locales et micro-locales des EPCI sera encadré par le Scot Sud Loire.

4.4 METTRE EN OEUVRE UNE STRATEGIE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'EMPLOI

Les collectivités devront justifier dans le cadre d'un Schéma d'accueil économique des besoins en foncier économique complémentaires, dans le respect de la solidarité et des grands équilibres territoriaux et environnementaux prévus par le Scot et des critères de développement durable prévus par la DTA et le Scot.

Dans ce cadre, le développement des zones locales ou micro-locales sera orienté soit par un schéma d'accueil économique à l'échelle des EPCI soit par le PLU pour la commune de Chazelles.

Le Scot Sud Loire précisera les conditions d'extension des sites existants et de création de nouveaux sites et leurs mises en œuvre dans les Schémas d'accueil économique.

Le Scot Sud Loire précisera les orientations relatives aux capacités de développement spatial (consommation foncière maximale) de ces espaces de développement économique locaux ou micro-locaux par EPCI et les principes de développement durable qui devront être intégrés.

Les capacités d'accueil mobilisables pour chaque EPCI intégreront les possibilités offertes par la reconquête de friches industrielles et urbaines et par les potentialités des zones d'activités existantes à requalifier.

Le Scot donne priorité à l'occupation et l'extension des zones d'activités existantes, afin de conforter les centralités du Sud Loire.

L'objectif du Scot est de renforcer l'attractivité et les capacités de développement du Sud Loire, tout en maîtrisant la consommation foncière générée par les extensions urbaines et en permettant de préserver les espaces naturels, agricoles et les paysages.

Comme le prévoit la DTA, le Document d'Orientations et d'Objectifs déclinera, pour les espaces économiques, des principes et des critères de :

- qualité de desserte routière
- desserte par des modes de déplacements collectifs ou alternatifs à la voiture
- proximité des centres urbains et des services
- qualité des aménagements qui seront à prendre en compte dans les politiques publiques et les documents d'urbanisme.

4.4.2 Favoriser une offre commerciale équilibrée et de qualité

Les présidents des Schémas de cohérence territoriale (Scot) engagés depuis 2004 au sein d'une démarche « Inter-Scot », ont décidé de jeter les bases d'une réflexion collective sur l'aménagement et le développement des activités commerciales dans l'aire métropolitaine lyonnaise.

4.4 METTRE EN OEUVRE UNE STRATEGIE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'EMPLOI

Cette réflexion s'est soldée par la signature fin 2012 d'une charte InterScot pour un aménagement commercial durable et de qualité.

Le Scot Sud Loire est partie prenante de cette réflexion et fait sienne les principales conclusions et orientations à l'échelle métropolitaine :

- Préserver et recentrer les pôles commerciaux existants plutôt que les multiplier
- Privilégier les modes de déplacements les moins polluants et les dessertes multimodales des sites
- Favoriser l'accroche à la ville et la mixité des fonctions
- Rechercher l'insertion architecturale du projet dans son environnement naturel et paysager
- Concevoir des projets plus denses et plus compacts
- Améliorer la distribution des marchandises en ville et limiter les nuisances liées à la logistique urbaine
- Améliorer les projets à l'échelle du bâti : architecture, performances environnementales, accessibilité, matériaux, gestion des déchets ...

Dans le Sud Loire, des tendances lourdes émergent depuis 30 ans en matière commerciale :

- la poursuite de la croissance de la grande distribution et des pôles périphériques
- la réduction du commerce traditionnel dans les centres urbains.
- le développement plus récent de nouvelles formes commerciales liées au e-commerce représentant l'essentiel de l'évasion commerciale.

L'installation sur le Sud Loire de grandes enseignes avec une zone de chalandise large (mobilier, habillement) et le développement récent de nouveaux formats commerciaux dans les centres-villes et centres bourgs représentent des signes positifs.

Les ambitions du Scot en matière d'emplois et de population devraient être des atouts pour soutenir une dynamique commerciale orientée sur le cœur de l'agglomération stéphanoise et les principaux cœurs de vie du territoire, avec un développement significatif du commerce dans le centre-ville de Saint-Etienne mais également dans les autres centralités, avec une maîtrise des pôles commerciaux périphériques.

Tous les territoires du Scot considèrent le commerce comme un équipement essentiel de la ville, des territoires et de la vie sociale.

Si l'appareil commercial doit conserver sa vitalité, sa capacité d'investissement et d'innovation, il doit également répondre aux nouvelles attentes sociales, environnementales et urbaines qui exigent de nouveaux types d'investissement et de nouvelles pratiques en rupture avec le modèle dominant de ces 30 dernières années.

Le Scot Sud Loire organise son projet territorial dans une perspective de réduction de la consommation foncière, de gestion économe des sols, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de réduction des consommations d'énergie et d'économie des ressources fossiles, de protection des espaces naturels et des paysages et un nouveau modèle de développement urbain basé sur des niveaux de centralités et une maîtrise des déplacements.

Cela a pour corollaire de maîtriser et de qualifier les implantations de commerces en périphérie.

Une ambition :
mettre en œuvre
un modèle de
développement
ambitieux et maîtrisé

4.4 METTRE EN OEUVRE UNE STRATEGIE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'EMPLOI

En lien direct avec ses principes d'organisation territoriale, le Scot Sud Loire propose une stratégie de développement et de localisation des commerces.

Le Scot Sud Loire cherche au travers de cette stratégie à :

- **favoriser la proximité** dans les pratiques d'achat et de consommation afin de réduire les déplacements et leurs impacts sur l'environnement
- **favoriser la mixité urbaine** grâce à une localisation prioritaire des commerces dans les centralités du territoire et en favorisant le renouvellement des zones commerciales périphériques en quartiers urbains mixtes.
- **encourager le développement des centres villes et des centres bourgs** avec le développement de projets structurants notamment pour l'hypercentre de Saint-Etienne,
- **accompagner la mutation** nécessaire des espaces commerciaux existants vers des équipements de distribution plus moderne

Il s'agira, pour la durée du Scot, de ne créer aucune nouvelle zone commerciale périphérique majeure afin de préserver la diversité commerciale et une complémentarité entre les différentes formes de distribution.

Pour les zones commerciales périphériques existantes, l'objectif est d'améliorer leur desserte, leur fonctionnement et leur qualité urbaine.

Il s'agit en particulier de structurer les liaisons et de qualifier le paysage urbain et l'aspect des constructions à l'occasion d'opérations de confortement, de développement ou de restructuration.

Il s'agira d'accompagner les projets de réaménagement des zones commerciales existantes en ne faisant pas obstacle à la démolition des surfaces existantes, à leur relocalisation potentielle et à leur reconstruction mais à surface de vente et nombre de stationnements constants ou soumis à des augmentations limitées.

Le Scot Sud Loire veillera par ses orientations à rééquilibrer les modalités du développement commercial par la mise en place de Zones d'aménagement commercial (ZACOM), représentant les zones préférentielles du développement du commerce dans le Sud Loire.

4.4.3 Conforter les activités publiques : santé, éducation, police, justice...

Les différentes administrations publiques ne représentent pas seulement un poids économique par leur nombre d'emplois, en moyenne plus qualifiés que dans le privé, mais aussi par les effets induits de leurs activités sur l'économie locale.

**Une ambition :
mettre en œuvre
un modèle de
développement
ambitieux et maîtrisé**

4.4 **METTRE EN OEUVRE UNE STRATEGIE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'EMPLOI**

Les collectivités, les hôpitaux, l'université sont des clients importants pour les entreprises.

De même, la qualité des services que ces organisations proposent participe à l'attractivité économique et résidentielle du Sud Loire.

Les objectifs fixés par le Scot sont donc de maintenir un emploi public qualifié contribuant au développement local du territoire et des bassins de vie en privilégiant leur maintien et leur implantation dans les centralités.

4.5 ORGANISER UN DEVELOPPEMENT SPATIAL MAITRISE

L'objectif du Scot Sud Loire est de renforcer l'attractivité et les capacités de développement du Sud Loire, tout en maîtrisant la consommation foncière générée par les extensions urbaines et en permettant de préserver les espaces naturels, agricoles et les paysages.

4.5.1 Priorité au renouvellement urbain et aux tissus urbains existants

Le Scot fixe comme objectif de travailler préférentiellement au renouvellement urbain et à la reconquête des centres.

Cela se traduit notamment par :

- porter une attention particulière aux projets engagés sur les centralités des vallées et les sites stratégiques de reconversion
- favoriser la construction de logements neufs et la remise sur le marché de logements vacants par la réhabilitation
- mettre en œuvre des projets de renouvellement urbain conjuguant programmes relatifs à l'habitat, aux services, à l'emploi et aux espaces publics
- inciter une politique foncière permettant le montage d'opérations immobilières difficilement réalisables par la seule initiative privée.

Il s'agit de donner aussi la priorité à l'urbanisation dans les tissus agglomérés existants.

Le projet traduit ces objectifs généraux en matière de logements et d'emplois.

Les objectifs concernant la répartition du parc de résidences principales total (50 600 logements liés au gain démographique et aux besoins de la population en place), **entre offre de logements en tissu urbain existant et offre en extension**, sont les suivants :

- pour la centralité métropolitaine (Saint-Etienne) : produire une offre nouvelle localisée à 80% dans les tissus agglomérés existants
- pour les centralités Sud Loire : produire une offre nouvelle localisée à 60% dans les tissus agglomérés existants
- pour les centralités intermédiaires (relais d'agglomération et bassin de vie) : produire une offre nouvelle localisée à 60% dans les tissus agglomérés existants
- pour les centralités locales et les communes en continuité urbaine des centralités : produire une offre nouvelle localisée à 30% dans les tissus agglomérés existants

Pour renforcer les centralités, les bourgs et villages, optimiser les déplacements et limiter l'extension urbaine sur des espaces agricoles ou naturels, le projet fixe comme priorité l'urbanisation dans les tissus agglomérés existants.

4.5 ORGANISER UN DEVELOPPEMENT SPATIAL MAITRISE

4.5.2 Priorité au renouvellement urbain et aux tissus urbains existants

Le Scot fixe comme objectif de maîtriser et organiser les extensions urbaines nécessaires au développement et à l'aménagement du Sud Loire dans une perspective de réduction de la consommation foncière, de gestion économe des sols, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de réduction des consommations d'énergie, d'économie des ressources fossiles et de protection des espaces naturels et des paysages.

Cet objectif passe par la définition et la mise œuvre d'un nouveau modèle de développement urbain basé sur des niveaux de centralités et une maîtrise des déplacements.

Il s'agit pour le Scot Sud Loire de définir un projet permettant de gérer les extensions urbaines :

- dans l'espace, en identifiant des limites à l'urbanisation pendant la durée du Scot
- dans le temps, en phasant les extensions
- par des modalités favorisant une meilleure qualité et densité des nouvelles urbanisations. Ces orientations se traduisent par des objectifs quantitatifs et qualitatifs.

4.5.2.1 Les objectifs quantitatifs

A partir des objectifs de valorisation et de préservation des espaces naturels, agricoles et des paysages, le Document d'Orientations et d'Objectifs déterminera pour les centralités et leurs continuités urbaines une enveloppe potentiellement urbanisable à échéance du Scot.

Les territoires hors centralité respecteront les orientations relatives à la maîtrise de l'extension urbaine, attachées à la nature des espaces naturels, agricoles et des paysages qui les caractérisent.

En effet, le projet a pour objectif prioritaire de créer les conditions de réalisation de ses ambitions démographiques et économiques, tout en adoptant un mode de consommation économe de l'espace.

Pour atteindre cet objectif, la densité moyenne des urbanisations nouvelles devra être plus importante que dans les périodes passées, où elle était la plus faible de l'inter-Scot avec 11 logements à l'hectare en moyenne.

Dans le domaine de l'habitat, la densité moyenne des urbanisations nouvelles à l'échelle du Sud Loire devra être d'au moins 20 logements à l'hectare.

Il s'agira également d'avoir une action de maîtrise de l'urbanisation dans le temps et de phaser le développement des secteurs d'extension dans les PLU.

4.5 ORGANISER UN DEVELOPPEMENT SPATIAL MAITRISE

4.5.2.2 Les objectifs qualitatifs

Il s'agit d'optimiser la consommation d'espace pour la création de logements, tout en offrant des types d'habitat diversifiés pouvant satisfaire des catégories différentes de ménages en termes de ressources.

Pour les secteurs d'extension urbaine à destination dominante d'habitat, il s'agit de préciser la localisation et l'organisation suivant des principes de développement durable :

- préserver et restaurer des liaisons vertes et des espaces à protéger pour le maintien de la biodiversité
- prévoir les secteurs d'extension urbaine en continuité immédiate des tissus agglomérés existants
- prévoir les secteurs d'extension urbaine en fonction des enjeux paysagers
- densifier les nouveaux développements urbains en favorisant des formes d'habitat moins consommatrices d'espace
- insérer une trame verte importante pour la qualité du cadre de vie
- développer des programmes de construction de bonne qualité environnementale et prenant en compte les énergies renouvelables

L'objectif est de diversifier les formes d'habitat et les densités d'urbanisation sur les secteurs d'extension afin de permettre une gradation depuis l'habitat dense des centres, à des tissus intermédiaires d'habitat intermédiaire, jusqu'à l'habitat individuel.

Le Scot Sud Loire précisera les différentes densités préconisées pour le développement de l'habitat en fonction des caractéristiques des secteurs concernés (centralités, zones rurales...).

Pour les secteurs d'extension urbaine à destination dominante d'activité, il s'agit de préciser la localisation et l'organisation des nouveaux espaces à créer :

- suivant les besoins immobiliers et fonciers nécessaires au développement économique du Sud Loire
- suivant des principes de développement durable

Pour les secteurs à proximité des échangeurs, suivant les orientations de la DTA, le PADD identifie les secteurs d'implantation des futurs diffuseurs de l'A45 et du Contournement Ouest de l'agglomération de Saint-Etienne comme devant faire l'objet de politiques globales d'anticipation et d'aménagement ayant pour objectifs prioritaires l'anticipation foncière, la maîtrise de l'extension, la maîtrise des projets et implantations et la qualité des aménagements.

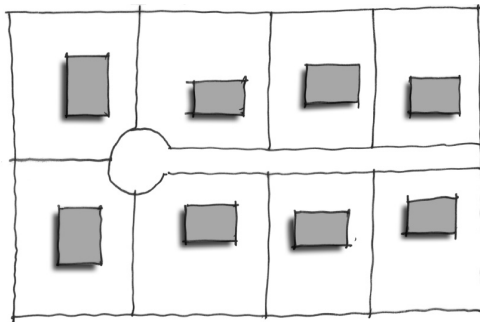
Une ambition :
mettre en œuvre
un modèle de
développement
ambitieux et maîtrisé

4.5 ORGANISER UN DEVELOPPEMENT SPATIAL MAITRISE

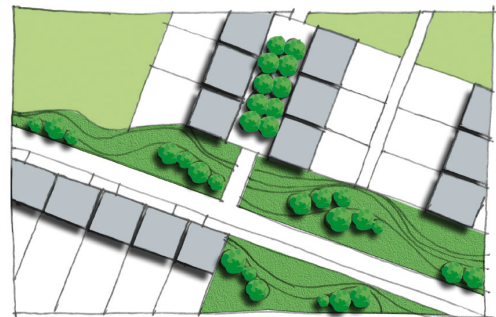
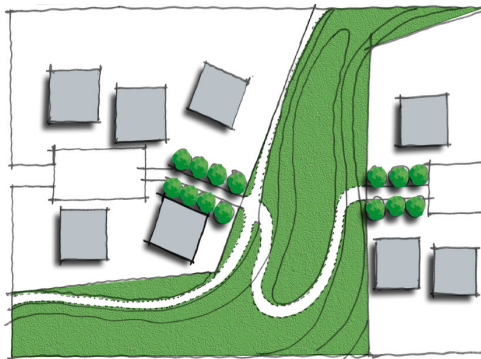
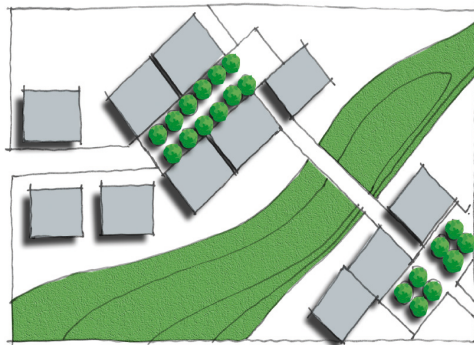
Il s'agira enfin d'intégrer les attentes des habitants et développer un concept de «ville paysage», composé entre noyaux urbains et trame verte.

Ce principe de «ville-paysage» implique de «tenir» durablement les interstices par des usages permettant d'en assurer la gestion (espaces collectifs ou publics de loisirs urbains, activités agricoles...) et de protéger les espaces non urbanisés.

Organisation traditionnelle consommatrice d'espaces privatisés à éviter



Composition par unités de bâtiments à plusieurs logements dans une trame verte d'espaces collectifs ou publics à développer



Une ambition :
mettre en œuvre
un modèle de
développement
ambitieux et maîtrisé

4.6 ARTICULER DEVELOPPEMENT URBAIN ET DESSERTE EN TRANSPORTS ALTERNATIFS A LA VOITURE INDIVIDUELLE

Le diagnostic du Scot a mis en évidence que le développement urbain de ces dernières décennies ne s'est pas toujours réalisé en cohérence avec les politiques de transport collectif et qu'il conduit les habitants du Sud Loire à utiliser très fortement (et parfois de manière quasi-exclusive) la voiture pour pouvoir se rendre sur leur lieu de travail et à leurs diverses activités quotidiennes.

Le projet de Scot Sud Loire préconise un aménagement du territoire qui favorise l'usage des modes alternatifs à la voiture individuelle et qui articule mieux urbanisme et offres de transport.

4.6.1 Favoriser les déplacements de courtes distances en modes doux par une urbanisation en continuité des centres et la mixité des fonctions

Certains déplacements quotidiens relèvent de la fréquentation d'équipements et de services de proximité (commerces, écoles, services, etc.).

Le Scot, en orientant son développement sur les centralités, en renforçant la mixité de leurs fonctions, en prônant des formes urbaines plus compactes et la continuité des espaces bâtis, veut réduire les distances à parcourir et, avec l'aménagement de circuits spécifiques aux modes doux, vise à faciliter les déplacements de proximité à pied ou à vélo.

Le développement de ces modes doux (marche à pied et deux roues) pour les courtes distances suppose que ceux-ci soient pris en compte dans l'aménagement des espaces pour assurer la lisibilité et la sécurité des parcours.

Cet objectif de développement d'un réseau de modes doux s'applique à l'ensemble du territoire, que ce soit à l'échelle d'un bourg, d'un quartier urbain ou des villes.

4.6.2 Privilégier le développement urbain dans les centralités et les espaces desservis par les transports collectifs

Il s'agit de favoriser prioritairement le développement urbain dans les espaces déjà desservis par les transports collectifs ou susceptibles d'être desservis à des coûts raisonnables pour la collectivité, afin de permettre aux habitants d'utiliser des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle et de mieux rentabiliser l'offre de transports collectifs.

C'est en effet en développant l'habitat, le commerce, les services, les équipements et l'emploi autour des transports collectifs que l'on augmente leur potentiel de fréquentation et qu'il devient possible d'améliorer la performance de ces transports collectifs.

Une ambition :
mettre en œuvre
un modèle de
développement
ambitieux et maîtrisé

4.6 ARTICULER DEVELOPPEMENT URBAIN ET DESSERTE EN TRANSPORTS ALTERNATIFS A LA VOITURE INDIVIDUELLE

Le Scot encourage la réalisation de nouveaux logements, des équipements et services :

- à proximité des gares bien desservies- et des axes de transports collectifs bénéficiant d'une bonne fréquence,
- en continuité des espaces déjà construits,
- desservis par une armature viaire préservant les mobilités « douces » et intégrant des protections des circulations en transports collectifs (voie bus, priorité aux feux...)

La densité urbaine dans ces secteurs devra être augmentée de façon significative.

Le territoire du Sud Loire est maillé par une ossature de transport ferroviaire structurante : il s'agit de croiser cette opportunité avec le développement urbain des centralités.

Le Scot Sud Loire affirme donc la nécessité de valoriser les opportunités foncières et de réaliser des projets urbains à proximité des gares et haltes bien desservies par les trains de voyageurs.

En effet, ces espaces constituent une opportunité de réaliser des quartiers présentant une bonne mixité des fonctions urbaines et donc une bonne qualité de vie à leurs habitants. Des politiques foncières volontaristes seront mises en œuvre sur ces secteurs pour réaliser cet objectif.

Dans les secteurs et centralités bien desservis par les transports collectifs

- les opérations de renouvellement urbain seront privilégiées dans les quartiers bénéficiant d'une bonne qualité de desserte, et tout particulièrement aux abords des transports collectifs en site propre ou des lignes de bus à haut niveau de service existantes ou en projet.
- les extensions urbaines seront privilégiées le long des lignes de transport existantes.

Dans les secteurs disposant d'une offre moins développée de transports collectifs,

- le développement urbain sera priorisé sur les centres-villes et centre bourgs
- le développement urbain pourra être développé sur justification sur un ou deux pôles de développement prioritaire à déterminer par la collectivité lors de l'élaboration de son document d'urbanisme en fonction de leur qualité de dessertes en transports collectifs ou des projets en cours de mises en œuvre par les autorités organisatrices de transports publics.

4.6.3

Organiser des zones d'emplois desservies par des transports collectifs ou par un système de transport alternatif à la voiture individuelle

Les déplacements domicile-travail représentent une part significative des déplacements et sont souvent dimensionnant dans le choix modal initial.

Le Scot fixe comme objectif de développer l'emploi prioritairement dans les secteurs bénéficiant déjà d'une bonne desserte en transports collectifs, notamment pour l'emploi tertiaire..

Une ambition :
mettre en œuvre
un modèle de
développement
ambitieux et maîtrisé

4.6 ARTICULER DEVELOPPEMENT URBAIN ET DESSERTE EN TRANSPORTS ALTERNATIFS A LA VOITURE INDIVIDUELLE

Pour les zones d'activités économiques, le Scot fixe comme objectifs de :

- prévoir la localisation des futures zones d'emplois en fonction des dessertes existantes en transports collectifs et notamment dans les centralités
- justifier de l'existence ou de la mise en place concomitante d'une desserte en transports collectifs pour toute création ou agrandissement significatif d'une zone d'activités
- justifier de la mise en place des modes de déplacements alternatifs comme le transport à la demande, pour les zones sur lesquelles une desserte en transports collectifs régulière ne peut être justifiée.

Une ambition :
mettre en œuvre
un modèle de
développement
ambitieux et maîtrisé

4.7 **PROMOUVOIR UN MAILLAGE DES TERRITOIRES DU SUD LOIRE, PAR UN SYSTÈME DE DÉPLACEMENT DURABLE**

Un des enjeux du Scot est de mettre en place un système cohérent des déplacements basé sur :

- une complémentarité des réseaux et une intermodalité facilitée
- un schéma d'organisation des transports collectifs à l'échelle du Sud Loire
- un schéma hiérarchisé des voiries structurantes.

Ce système multimodal cherchant une meilleure cohérence doit permettre de mieux desservir les différents territoires du Sud Loire.

L'objectif prioritaire est d'améliorer l'accès aux différentes centralités du Sud Loire.

4.7.1 **Assurer une complémentarité entre les modes de déplacement**

Le projet de Scot Sud Loire vise à assurer une complémentarité entre les modes de transports et à organiser une cohérence entre les offres de déplacements afin que, selon les besoins, le système le plus approprié puisse trouver sa place.

Il s'agit d'arriver à trouver un équilibre entre un système de qualité pour l'usager (en coût, temps et fréquence) et un système permettant un niveau d'investissement et de fonctionnement raisonnable pour la collectivité et qui réponde aux enjeux environnementaux du territoire.

Pour cela, le projet du Sud Loire se donne plusieurs axes d'intervention :

- **Donner priorité, pour les liaisons intersecteurs, au développement des transports collectifs par rapport aux aménagements routiers**

Les déplacements entre secteurs (vers Saint-Etienne pour l'essentiel) représentent des flux conséquents, relativement concentrés justifiant de prévoir des solutions collectives.

Ainsi, le Scot préconise des priorités ou des aménagements pour le système de transport du Sud Loire :

- . pour les **liaisons inter secteurs entre la Plaine du Forez et Saint-Etienne**, les déplacements sont en augmentation. **Le renforcement de la liaison ferrée devra être réalisé avant toute intervention sur le réseau routier.**
- . **l'arrivée des transports collectifs dans Saint-Etienne** (notamment depuis le Pilat et la Plaine du Forez) devra être facilitée par des aménagements en site propre, des priorités au carrefour, etc. De même, l'accès des voitures aux parcs relais sera facilité.

**Une ambition :
mettre en œuvre
un modèle de
développement
ambitieux et maîtrisé**

4.7 **PROMOUVOIR UN MAILLAGE DES TERRITOIRES DU SUD LOIRE, PAR UN SYSTÈME DE DÉPLACEMENT DURABLE**

- Développer l'intermodalité en structurant des pôles d'échanges

L'intermodalité consiste à utiliser de manière combinée plusieurs modes de transport (train, tramway, bus, voiture, vélo, marche à pied) pour effectuer un déplacement. Pour devenir attractive, l'intermodalité doit être organisée : limitation des ruptures de charges, cohérence des horaires, tarification commune attractive, lisibilité, facilité d'usage et promotion / communication.

- Développer les alternatives à la voiture individuelle dans les territoires périurbains

Les transports collectifs ne peuvent répondre à tous les besoins de déplacements, en particulier dans les territoires peu denses.

Le développement de modes alternatifs à la voiture - transport et navettes à la demande, covoiturage, autopartage, démarches de plans de déplacements d'entreprises, pédibus pour les écoles, maison de la mobilité, itinéraires cyclables et solutions de stationnement sécurisé - sera à prévoir en complément du maillage des transports collectifs classiques.

Le Scot Sud Loire encourage le développement de ces systèmes sur son territoire, notamment sur les bassins de vie disposant d'une offre de transports collectifs faible (Plaine du Forez, Pilat, coteaux du Gier...).

Le Scot Sud Loire encourage le développement des parcs de covoiturage et des systèmes d'autopartage, complémentaires au réseau de transports collectifs le long des axes routiers les plus chargés ou sur les itinéraires principaux de migrations quotidiennes et les centres urbains.

4.7.2

Développer et renforcer l'offre de transports collectifs à travers un schéma de transports collectifs global pour le Sud Loire

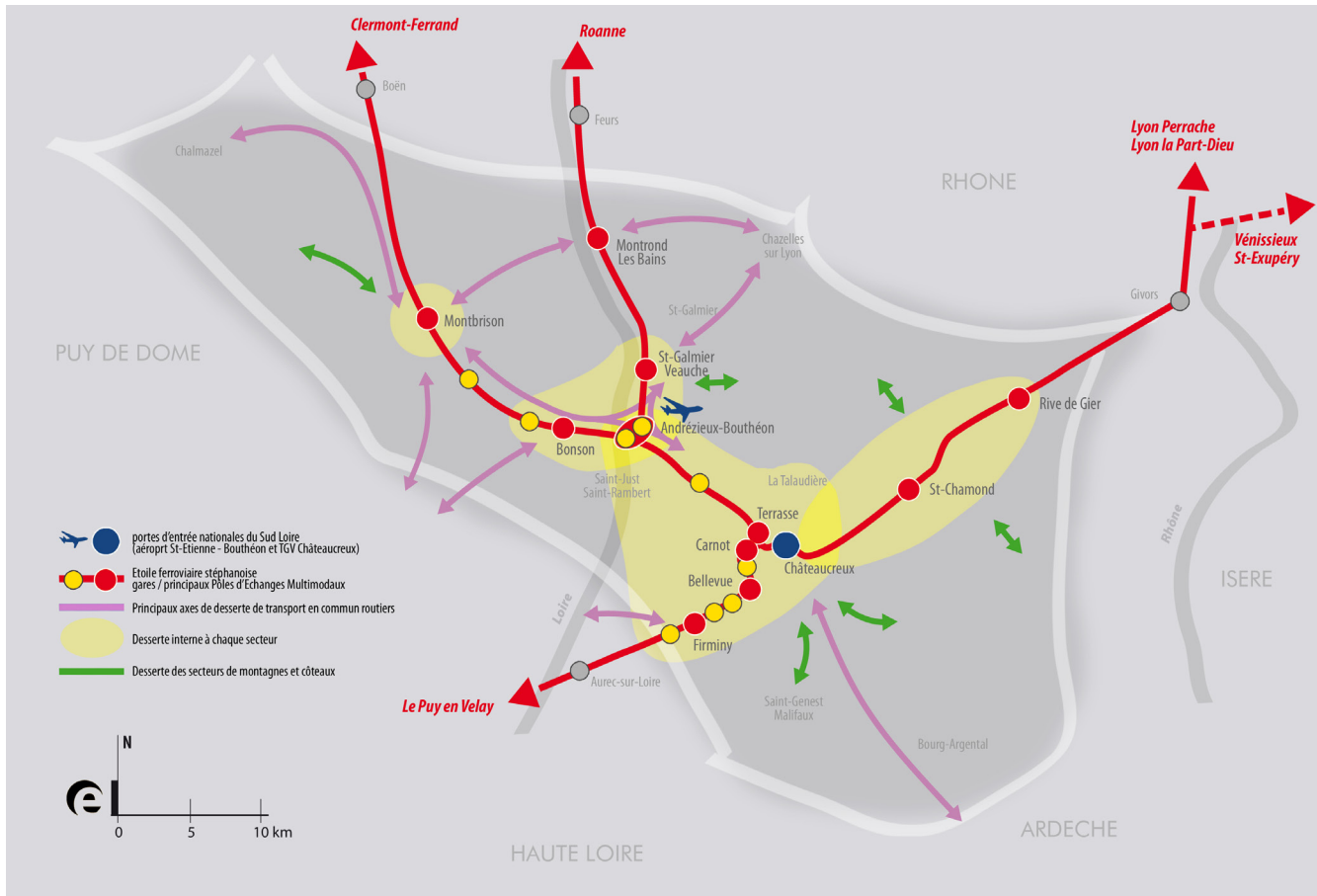
Le réseau de transports collectifs est décliné par niveau d'accessibilité, les usages et besoins n'étant pas les mêmes selon les niveaux.

Les différents niveaux de desserte figurent sur le schéma suivant :

Une ambition :
mettre en œuvre
un modèle de
développement
ambitieux et maîtrisé

4.7 PROMOUVOIR UN MAILLAGE DES TERRITOIRES DU SUD LOIRE, PAR UN SYSTÈME DE DÉPLACEMENT DURABLE

Schéma des transports collectifs structurants à l'échelle du Sud Loire



L'offre doit devenir à terme suffisamment efficace (en termes de temps de parcours, de fréquence et de tarification) pour constituer une alternative à la voiture individuelle sur les principaux axes de déplacements intersecteurs et intrasecteurs.

A moyen et long termes, le Scot s'appuie sur un schéma multimodal de desserte en transport public, et en particulier sur les projets de valorisation de l'étoile ferroviaire en cours de réflexion pour relier les différents secteurs de vie du territoire entre eux.

Pour répondre aux besoins des habitants du Sud Loire de se déplacer entre les grands secteurs du territoire, il convient de renforcer l'offre existante en transports collectifs entre les centralités et éviter les concurrences entre les réseaux.

Les politiques publiques de déplacements devront veiller à mettre en œuvre tous les leviers possibles pour répondre à cet objectif.

Une ambition :
mettre en œuvre
un modèle de
développement
ambitieux et maîtrisé

4.7 PROMOUVOIR UN MAILLAGE DES TERRITOIRES DU SUD LOIRE, PAR UN SYSTÈME DE DÉPLACEMENT DURABLE

Afin d'assurer une desserte fine dans les espaces urbanisés et de relier les quartiers aux principaux équipements de ces espaces, mais aussi les quartiers entre eux, le Scot soutient les volontés des territoires et des autorités organisatrices de transports de renforcer et développer la desserte à l'échelle des bassins de vie et dans les centralités d'échelle Sud Loire

A cette fin des organisations nouvelles et collectives devront être construites à l'échelle des bassins de vie locaux et notamment sur les secteurs :

- du Montbrisonnais
- du Sud de la Plaine du Forez (Bonson, Saint-Just-Saint-Rambert, Andrézieux, Veauche, Saint-Galmier)
- entre les centralités et bourgs des zones rurales du Pilat et de la Plaine du Forez pour les déplacements internes à ces secteurs de vie.

Les zones rurales et périurbaines ne peuvent toutes être desservies par des transports collectifs cadencés fréquents.

Le Scot préconise sur ces espaces d'assurer une desserte minimum alternative à la voiture individuelle (transport à la demande, lignes de proximité) rejoignant la centralité la plus proche et/ou les pôles d'échanges.

4.7.3 Aménager un réseau de voiries hiérarchisé dans le Sud Loire complémentaire au réseau de transports collectifs

Le Scot préconise le statu quo sur les capacités de l'A72 (entre Andrézieux-Bouthéon et Saint-Etienne) pour permettre un report modal sur le fer.

Le Scot fixe à l'échelle du réseau de voirie interne les objectifs suivants en cohérence avec le Schéma départemental des voiries structurantes et le DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise:

- amener le réseau de voirie à un bon niveau de sécurité, de fiabilité et de confort tant pour les usagers que pour les riverains, notamment :

- . l'A47, la RN88 et l'A72 qui sont les axes les plus fréquentés du Sud Loire
- . la RD 1082 qui assure la desserte de Saint-Etienne vers les Monts du Pilat et Bourg Argental et la desserte entre le territoire de Bourg Argental et la Vallée du Rhône pour un territoire qui ne bénéficie pas de l'étoile ferroviaire stéphanoise
- . la RD 498 qui est un axe important reliant le Sud Loire au bassin de vie de Saint-Bonnet le Château et à celui de Sury le Comtal avec la construction d'une liaison nouvelle entre la déviation de la RD 498 au droit de Bonson et la RD 8
- . la RD 100 qui est l'axe principal de desserte des zones économiques d'OPERA Parcs depuis l'A72 et au delà de Saint-Galmier et des Monts du Lyonnais par la RD 12

Une ambition :
mettre en œuvre
un modèle de
développement
ambitieux et maîtrisé

4.7 PROMOUVOIR UN MAILLAGE DES TERRITOIRES DU SUD LOIRE, PAR UN SYSTÈME DE DÉPLACEMENT DURABLE

- . la RD 496 qui relie le Montbrisonnais à l'A72
- . La RD 498, la RD 496, la RD 8, la RD1089 et la RD 100 participent de cet objectif de sécurisation et notamment par la finalisation des contournements de traversée des bourgs les plus contraints.

- mailler et hiérarchiser le réseau de voirie pour privilégier le trafic de transit sur certaines voies et la desserte interne sur d'autres

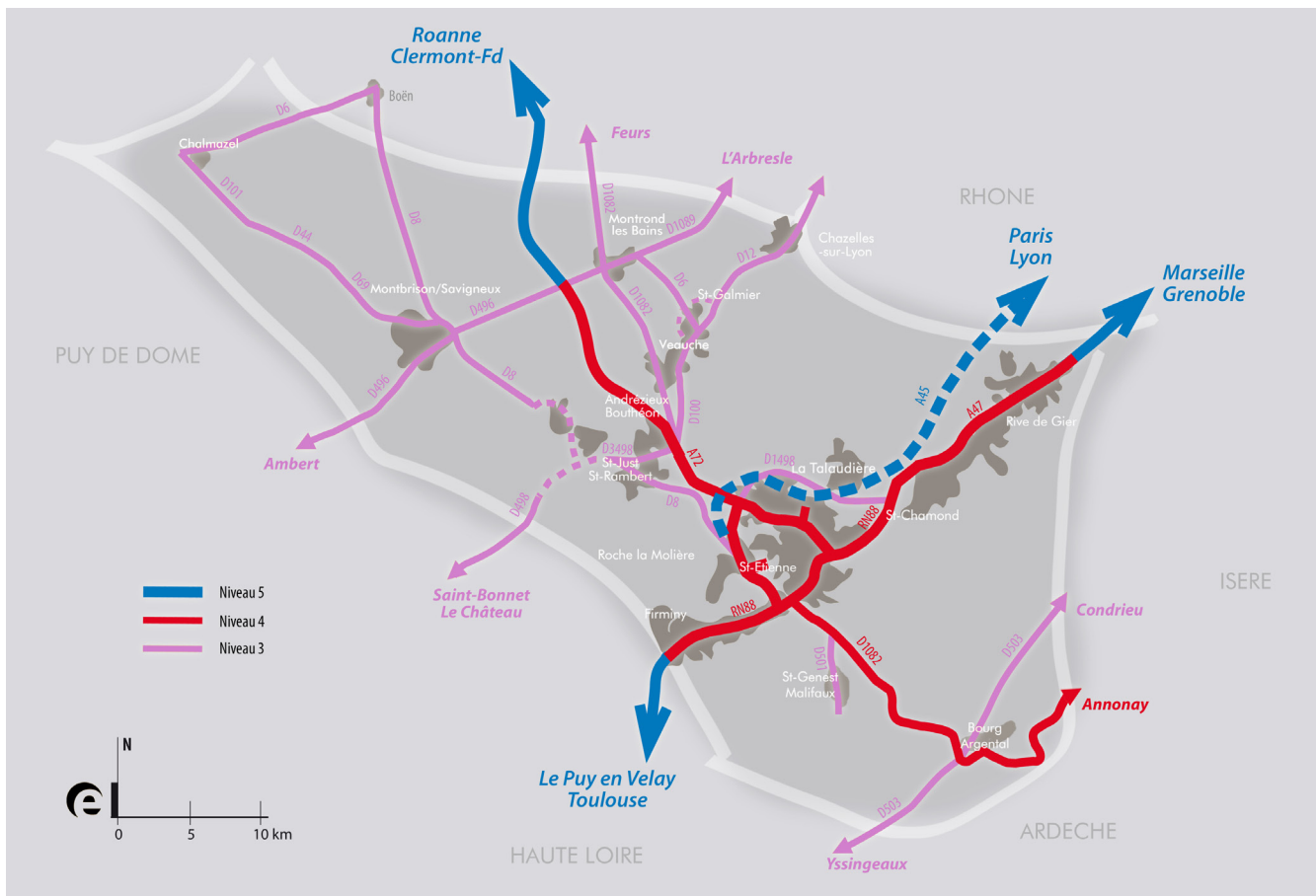
- . le niveau 5 privilégie le trafic de transit et interrégional
- . le niveau 4 privilégie les liaisons entre secteurs du Sud Loire
- . le niveau 3 structure la desserte interne de chaque secteur du Sud Loire.

Le Scot Sud Loire donnera des orientations d'aménagement relatives aux différents niveaux de réseaux mentionnés sur le schéma ci-dessous.

Le schéma tient compte des projets de voirie déjà engagés par l'Etat (et notamment l'A45), le Département de la Loire et les EPCI, mais affiche sa volonté de **ne pas voir se développer des réseaux routiers supplémentaires à l'horizon du Scot**, afin d'inciter les habitants à prendre les transports collectifs.

Les différents niveaux de desserte figurent sur le schéma suivant :

Schéma hiérarchisé des voiries à l'échelle du Sud Loire



GLOSSAIRE

- ANRU** : Agence nationale pour la Rénovation Urbaine
- AOC** : Appellation d'Origine Contrôlée
- AOT** : Autorité Organisatrice de Transport
- AVAP** : Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
- CHU** : Centre Hospitalier Universitaire
- COL** : Contournement Ouest de Lyon
- DAC** : Document d'aménagement commercial
- DOO** : Document d'orientation et d'objectifs
- DTA** : Directive Territoriale d'Aménagement
- ENE** : loi Engagement National pour l'Environnement
- EPASE** : Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne
- EPCI** : Établissement public de coopération intercommunale
- GES** : Gaz à effet de serre
- SRU** : Loi Solidarité et Renouvellement Urbains
- PADD** : Projet d'aménagement et de développement durables
- PCET** : Plan Climat Energie Territorial
- PLH** : Programme local de l'habitat
- PLU** : Plan Local d'Urbanisme
- PLUi** : Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- PME** : Petites et moyennes entreprises
- PMI** : Petites et moyennes industries
- PNR** : Parc Naturel Régional
- PPRI** : Plan de Prévention des Risques d'Inondation
- PPRM** : Plan de Prévention des Risques Miniers
- POCL** : Projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon
- PRES** : Pôle de recherche et d'enseignement supérieur
- RD** : route départementale
- SAGE** : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
- Scot** : Schéma de cohérence territoriale
- SDAGE** : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
- SRCE** : Schéma régional de cohérence écologique
- SRCAE** : Schéma Régional Climat Air Energie
- SNIT** : Schéma national des infrastructures de transport
- SRCAE** : Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie
- SRU** : loi Solidarité et Renouvellement Urbains
- TCSP** : Transport en Commun en Site Propre
- TER** : Train express régional
- TERGV** : Train express régional à grande vitesse
- THD** : Très Haut Débit
- TGV** : Train à grande vitesse
- ZACOm** : Zones d'aménagement commercial
- ZNIEFF** : Zone naturelle d'intérêt écologique , faunistique et floristique



Syndicat mixte du Scot Sud Loire

46 rue de la télématique BP 811 42952 Saint-Etienne cedex 9
tél: 04 77 92 15 78 mail: accueil@Scot-sudloire.fr web: www.Scot-sudloire.fr



46 rue de la télématique BP 40801 42952 Saint-Etienne cedex 1
tél : 04 77 92 84 00 mail : epures@epures.com web : www.epures.com